



Oppic

20
RAPPORT
D'ACTIVITÉ
23



1 MISSIONS

Carte d'identité : les éléments structurants de l'établissement	10
Un opérateur de dimension nationale	12
Un opérateur économique	13
Un opérateur qui répond aux défis posés à la maîtrise d'ouvrage publique	14

2 ORGANISATION

Le fonctionnement interne	24
Les ressources humaines	33
Les démarches de sécurisation juridique des contrats et des opérations	34

3 OPÉRATIONS

L'activité en cours	38
Les opérations en chiffres	40
Présentation des opérations par typologie	44
Musées	47
Châteaux, domaines et manufactures	57
Réserves de collections et archives	71
Lieux de spectacles, d'événements et d'expositions	81
Enseignement supérieur	89
Institutions	101
Bureaux et laboratoires	109

4 DONNÉES

Chiffres clés	122
La gouvernance	123
Les maîtres d'œuvre en 2023	124

Au service du patrimoine et de la culture

L'année 2023 marque pour l'Oppic une nouvelle étape dans son développement : première année de la mise en œuvre de son quatrième contrat d'objectifs et de performance, lancement de plusieurs projets structurants pour l'établissement tels que le projet de refonte de son décret statutaire ou la création de son nouveau siège, définition de l'évolution de son système d'information financière ou encore création d'une mission environnementale dont la démarche vise à établir un plan d'action et d'ambition que nous souhaitons mettre en œuvre dans les opérations de travaux.

Bien sûr, l'année 2023 marque également le lancement de nouveaux projets immobiliers ou patrimoniaux et l'achèvement réussi de plusieurs autres. Quasiment tous les projets ont passé une étape déterminante durant cette année, traduisant ainsi le dynamisme des politiques d'investissement du ministère de la Culture.

Toutes ces actions sont ici retranscrites dans le rapport d'activité que vous avez entre les mains.

Mais l'Oppic, c'est avant tout un ensemble de femmes et d'hommes engagés dans les projets qu'ils conduisent, experts disposant de compétences techniques reconnues parmi nos interlocuteurs (architectes, bureaux d'études, entreprises), experts administratifs, financiers et juridiques agiles et réactifs au service des projets.

L'Oppic s'appuie dans tous les domaines de son activité sur une communauté d'agents attachés à leur mission, cherchant à partager leur connaissance, leurs expériences et n'hésitant pas à confronter leur point de vue.

Tous participent activement à cette démarche qui nous permet de renforcer nos méthodes, nos savoir-faire, notre intelligence collective. Nous la mettons au service des projets qui nous sont confiés et au service des

ministères, des établissements publics et de tous les maîtres d'ouvrage.

À travers notre action, nous nous attachons à construire un rapport de confiance avec chacun de nos mandants car nous estimons que c'est la clé essentielle de la réussite des opérations qu'ils nous confient.

Chaque projet nous invite à progresser, à nous remettre en question, à proposer de nouvelles méthodes. Nous ne figeons pas nos procédures, nous nous adaptons aux spécificités des opérations en organisant les concertations nécessaires avec nos partenaires.

2023 permet à l'Oppic d'envisager l'avenir avec beaucoup d'envie, d'optimisme et d'enthousiasme. Les enjeux sont clairs : nous sommes un opérateur de maîtrise d'ouvrage entièrement au service de l'État et de ses établissements publics pour leur permettre de développer les politiques publiques culturelles qu'ils portent.

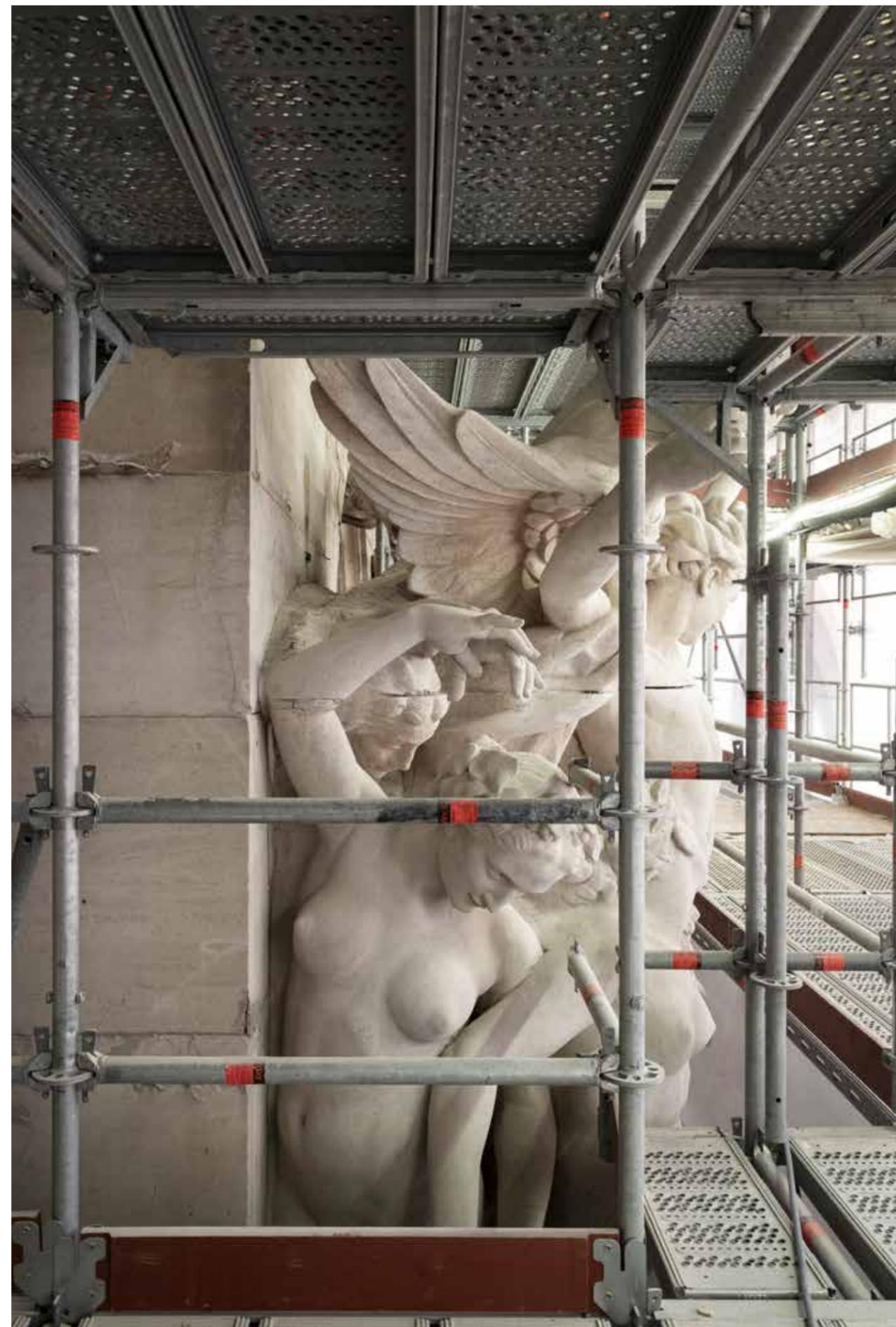
Enfin, et ce n'est pas la moindre de nos missions, nous sommes un opérateur économique. Les opérations contribuent au développement d'une filière en pleine mutation, impactée par la transition numérique et écologique de notre société. Nous veillons également à faciliter l'accès à l'emploi et à la commande publique par l'introduction de clause d'insertion et par le mode de dévolution des contrats d'ingénierie et des contrats de travaux. À travers les projets de réhabilitation du patrimoine historique, nous veillons à soutenir les métiers du patrimoine.

Je vous invite donc à lire ce rapport qui traduit fidèlement notre action et montre notre détermination à maîtriser, conduire et réaliser les opérations dans le respect des objectifs qui nous sont assignés. Avec humilité et sincérité.



Christian Mourougane
Président de l'Oppic

Valérie Forey-Jauregui
Directrice générale de l'Oppic



TEMPS FORTS 2023

9 mars

Conseil d'administration

21 avril

Premier jury du concours d'architecture pour la réalisation du futur pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) à Amiens, sélection de quatre équipes candidates



4 juin

Inauguration du grand bassin du Domaine national de Saint-Germain-en-Laye



2 juin

Participation de l'Oppic aux rendez-vous de l'Institut de la maîtrise d'ouvrage IMOA



15 juin

Christian Mourougane est nommé président de l'Oppic



4 juillet

Conseil d'administration

27 juillet

Premier jury du concours d'architecture pour la maîtrise d'œuvre du schéma directeur culturel du Centre Pompidou, sélection de six équipes candidates



16 et 17 septembre

Journées du patrimoine
L'Oppic s'est associé à l'événement en proposant des ateliers de démonstration de savoir-faire dans la cour d'honneur de l'hôtel national des Invalides

6 octobre

Séminaire de l'Oppic sur le site de l'École de Plein Air de Suresnes

12 octobre

Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture, a inauguré l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT)



16 octobre

Conseil d'administration exceptionnel

2 au 5 novembre

L'Oppic participe au Salon international du patrimoine culturel et y présente son plan de charge



9 novembre

L'Oppic et l'EPPGHV inaugurent le pavillon jardins, dans le parc de La Villette

15 novembre

Rencontre de l'IMOA : le pilotage environnemental dans les projets



21 novembre

Conseil d'administration

27 novembre

Le Président de la République inaugure le musée national de la Marine





1

MISSIONS

Carte d'identité : les éléments structurants de l'établissement	10
Un opérateur de dimension nationale	12
Un opérateur économique	13
Un opérateur qui répond aux défis posés à la maîtrise d'ouvrage publique	14

CARTE D'IDENTITÉ : LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Oppic est un établissement public national administratif spécialisé dans la maîtrise d'ouvrage publique, placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Ses missions sont réalisées à titre gracieux et de gré à gré pour le compte de l'État et de ses Établissements publics. À la demande du ministère de la Culture, l'Oppic peut aussi apporter son expertise de conseil aux collectivités locales.

Le ministère de la Culture mais aussi le ministère des Armées, le ministère des Outre-Mer, l'Institut de France, le Collège de France et la préfecture d'Île-de-France font aujourd'hui appel à l'Oppic.

Les grands domaines d'intervention

Les opérations prises en charge par l'Oppic concernent des projets de constructions neuves, mais aussi la réhabilitation, le réaménagement, l'extension ou la transformation en partie ou en totalité de bâtis anciens, notamment ceux classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Compte tenu de la nature du patrimoine immobilier du ministère de la Culture ou de ses opérateurs, l'Oppic est aussi spécialisé en équipements culturels : musées, salles de spectacle, écoles d'art et d'architecture, centres d'archives, centres de conservation ou bibliothèques sont les objets principaux de son action.

L'Oppic intervient sur l'ensemble des étapes de réalisation d'un ouvrage.

Ainsi, l'établissement :

- conseille et assiste, en amont des projets, le maître d'ouvrage dans la définition des conditions de faisabilité et la programmation des projets ;
- propose une gamme d'expertises pour outiller la politique immobilière de ses mandants, les aider à structurer leur plan pluriannuel d'investissement (PPI) ou à élaborer des schémas directeurs de site, outils de programmation à court, moyen et long termes ;
- assure le pilotage général d'opérations de construction, de restauration, de réhabilitation et d'aménagement d'immeubles ;
- effectue au-delà de ses obligations en matière de suivi des garanties de parfait achèvement, des missions d'assistance à la mise en exploitation des biens immobiliers ;
- porte, tout au long de ses missions, des objectifs en matière de prise en compte du coût global des équipements sur 30 ans, d'accessibilité, de performance énergétique et d'excellence environnementale, qui font de l'Oppic un opérateur chargé de porter une politique immobilière globale au service de ses mandants ou des établissements en charge d'exploiter ces sites.



Les modalités juridiques d'intervention

Le cadre juridique des interventions de l'Oppic lui permet d'utiliser soit le dispositif du mandat, adapté aux opérations longues et complexes, soit la maîtrise d'ouvrage de plein exercice pour des opérations urgentes, plus ponctuelles, ou dont la dimension fonctionnelle est moindre. Dans ce dernier cas, les opérations sont inscrites et suivies au moyen de deux conventions : la convention-cadre conclue entre le ministère de la Culture et l'Oppic, et le protocole Culture-Défense définissant depuis 2005 un partenariat entre le ministère de la Culture et le ministère des Armées portant sur le patrimoine historique affecté à ce dernier. Ces deux dispositifs contractuels définissent annuellement le programme des travaux confiés à l'Oppic sur des patrimoines ou des monuments identifiés.

Afin de faciliter la lisibilité entre la comptabilité de l'État et celle de l'Oppic pour les opérations inscrites en convention-cadre, de nouvelles modalités de gestion de cette dernière ont été adoptées. Celles-ci impliquent l'ouverture de l'intégralité des autorisations d'engagement des opérations ou des tranches fonctionnelles inscrites dans la convention-cadre et limitent les possibilités de redéploiements des crédits au sein d'un même site.

Le suivi des engagements est rendu possible par le tableau pluriannuel de programmation (TPP), partagé entre le ministère de la Culture, l'opérateur et le contrôle budgétaire et comptable. Le rythme de délégation des autorisations d'engagement et crédits de paiement est établi de telle manière à répondre aux besoins opérationnels exprimés par l'Oppic.

Réforme du décret statutaire

Le décret statutaire de l'Oppic est en cours de modification afin de clarifier certaines dispositions au regard de l'évolution de l'activité de l'établissement.

Le projet modificatif porte principalement sur deux sujets :

- la modification des dispositions relatives aux modalités d'intervention de l'établissement, principalement pour les modalités de participation des mandants au plan de charge des opérations qui ne relèvent pas du ministère de la Culture ;
- la création d'un comité d'audit auprès du conseil d'administration de l'établissement.

Les derniers échanges finalisés en fin d'année entre le secrétariat général du ministère de la Culture, la direction du budget et la direction de l'établissement permettent d'envisager son aboutissement d'ici la fin du premier semestre 2024.



UN OPÉRATEUR DE DIMENSION NATIONALE

L'Oppic travaille à titre principal pour le patrimoine immobilier du ministère de la Culture et de ses opérateurs.

Ce patrimoine étant lui-même très largement localisé sur le territoire de l'Île-de-France, le plan de charge de l'établissement est fortement marqué, à hauteur de 80 % environ, par les opérations franciliennes.

Néanmoins, le ministère de la Culture a des implantations immobilières et des équipements culturels sur l'ensemble du territoire national, ne serait-ce que par le maillage des écoles d'enseignement supérieur d'art, d'architecture, de même que par la présence de services à compétence nationale en matière d'archives. L'Oppic accompagne également l'effort de réhabilitation ou de modernisation de l'ensemble de ce parc.

Par ailleurs, l'Oppic a développé depuis plusieurs années désormais un axe d'accompagnement des DRAC, services déconcentrés du ministère, que ce soit pour leurs besoins propres en équipements culturels de proximité (tels que les centres de conservation et d'étude des services régionaux d'archéologie), ou lorsque les complexités techniques et juridiques des travaux l'exigent. Un travail opérationnel est ainsi engagé avec la DRAC Occitanie s'agissant de la cathédrale de Montauban.

L'expertise de l'Oppic en matière de conseil et d'études peut aussi, depuis 2017, bénéficier aux projets culturels des collectivités locales que celles-ci mènent si le ministère de la Culture lui en fait la demande.

Présent sur l'ensemble des territoires, avec par exemple la construction de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) à Marseille, la construction du centre de conservation et d'étude (CCE) à Besançon, les travaux de réhabilitation de l'école d'art de Limoges ou les travaux de confortement de la maison Chapp à Basse-Terre, la création du pôle de conservation de la BnF à Amiens, la poursuite de la rénovation des Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence ainsi que le Centre national du microfilm et du numérique à Espeyran, l'Oppic se doit alors pour ces projets de proposer des modalités de concertation et d'association *ad hoc* avec les partenaires locaux : futurs utilisateurs, services déconcentrés de l'État, collectivités locales.

Chaque opération bénéficie ainsi d'un mode de gouvernance adapté qui peut mêler des comités d'utilisateurs, de pilotage, des réunions d'information mais aussi des partenariats de terrain comme en matière de clause sociale et d'aide au retour à l'emploi, de jalons événementiels ou d'actions éducatives.

En 2023, l'Oppic a porté des projets en commun, au stade des études ou des travaux, avec 3 des 17 DRAC et DAC : travaux du CCE pour la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, sollicitation de la DRAC Occitanie pour la cathédrale de Montauban et pour le château d'Espeyran, travaux de la maison Chapp pour la DAC Guadeloupe.



UN OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

L'Oppic est un opérateur économique majeur dans le domaine de la construction et de l'immobilier. Il organise la plupart de ses appels d'offres de travaux sous la procédure dite de lots séparés, permettant de faciliter l'accès des TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) à la commande publique. Ainsi, lorsque les opérations ont lieu en région, les entreprises du territoire concerné peuvent répondre aux appels d'offres lancés et bénéficier des effets de la commande publique des travaux culturels.

Par ailleurs, l'Oppic intègre dans ses marchés des clauses environnementales et sociales qui ont vocation à développer l'ingénierie, la créativité et l'innovation des entreprises et des équipes de maîtrise d'œuvre.

Chaque année, afin de préparer les entreprises aux échéances à venir, l'Oppic présente lors du salon du Patrimoine ses perspectives de plan de charge (nouvelles opérations, programme de travaux, calendrier des procédures, etc.).

Répartition géographique des sites d'intervention

1%

DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

82%

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

17%

RÉGIONS



UN OPÉRATEUR QUI RÉPOND AUX DÉFIS POSÉS À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

Mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2023-2025

Les axes du COP

Les trois axes stratégiques retenus dans le cadre du COP 2023-2025 se basent sur les acquis et retours d'expérience des COP précédents.

Ils se déclinent ainsi :

- le premier axe porte sur le cœur de mission de l'opérateur et vise à **rendre plus efficient le pilotage des coûts et des délais des opérations qu'il conduit** ;
- le deuxième axe a pour objectif de **renforcer les expertises transversales de l'établissement** ;
- le troisième axe fixe comme défi à l'établissement de **développer son attractivité en s'adaptant au contexte post-crise sanitaire**.

Onze indicateurs ont été définis :

- rattachés à l'axe 1 : respect des délais (indicateur 1), respect des coûts (indicateur 2) et baromètre de satisfaction (indicateur 3) ;
- relevant de l'axe 2 : appropriation de la stratégie environnementale de l'établissement (indicateur 4), développement de la clause sociale dans les marchés (indicateur 5) et déclinaison par l'établissement de l'action éducative, artistique et culturelle (indicateur 6) ;
- enfin, concernant l'axe 3 : développement de la politique de formation de l'Oppic (indicateur 7), financement du projet Maine (indicateur 8), appropriation du logiciel de gestion des opérations Gesprojet (indicateur 9), archivage des opérations (indicateur 10) et création d'une base de documents de référence « fil rouge » (indicateur 11).

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'action a été élaboré et peut se décliner de la manière suivante. Concernant l'axe 1, il s'agira de :

- prévenir de manière claire et lisible les maîtres d'ouvrage de l'impact de leurs décisions** ;
- améliorer l'information globale des tutelles sur les évolutions coût/délais via un **tableau trimestriel des opérations actives du plan de charge**. Ce tableau a été mis en place fin 2021 et il est partagé avec le secrétariat général du ministère de la Culture et la direction du budget du ministère de l'Économie et des Finances ;
- approfondir la couverture des risques et aléas pour mieux en assurer la maîtrise** : un plan d'analyse et de cartographie des risques a été établi par l'établissement.

Concernant l'axe 2, l'Oppic engage des actions visant à :

- poursuivre et approfondir la **démarche environnementale** ;
- défendre la politique en faveur de l'architecture ;
- participer à la mission « Éducation artistique et culturelle » ;
- participer à la valorisation de la maîtrise d'ouvrage publique.

Pour l'axe 3, **l'opérateur engage des actions en concertation avec ses tutelles** afin de :

- proposer des modalités de rémunération plus pertinentes : des échanges ont eu lieu entre l'Oppic et ses tutelles courant 2023 pour envisager de possibles évolutions du cadre de gestion ;
- capitaliser sur les savoir-faire : l'Oppic a encouragé la mobilité interne pour promouvoir des chargés d'opération en chefs de projet ou pour permettre à des chargés d'opération de prendre des opérations de périmètre ou d'objets différents ;
- améliorer la qualité de vie au travail : l'établissement veille à soutenir des démarches collectives de travail, à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et enfin à construire des outils de prévention des risques de toutes sortes auxquels les agents pourraient être confrontés ;
- réussir la construction de son futur siège.

Des chantiers ont été définis, parmi lesquels :

- définir une liste des risques à interroger à chaque étape du projet ;
- formaliser les risques pris en compte dans les documents de référence (convention de mandat initiale ou fiche de cadrage) lors de la conclusion de la phase d'études préalables ;
- constituer une bibliothèque de documents de référence, permettant de s'assurer de la complétude des procédures et de l'identification des points de vulnérabilité ;
- mettre en œuvre un baromètre de satisfaction des commanditaires : un groupe de travail interne a élaboré le baromètre de satisfaction sous la forme d'un questionnaire partagé au sein du comité de direction de l'établissement. Ce questionnaire a été élaboré pour chaque phase d'une opération : études préalables, études de maîtrise d'œuvre, travaux, réception. Il sera adressé en 2024 par le secrétariat général de l'Oppic aux financeurs, aux directeurs généraux et aux directeurs du bâtiment des utilisateurs et sera auto-administré par l'Oppic ;
- élaborer un plan d'action pour s'assurer du déploiement et du suivi de l'ensemble des axes déclinés par la stratégie ;
- définir à travers une « mission environnement » créée et transversale à l'établissement un plan d'action visant à construire des méthodes, des principes, des doctrines et des outils dans les champs de l'excellence environnementale et de la performance énergétique ;
- réinterroger les procédures internes pour les simplifier, les formaliser et en faciliter leur appropriation par les agents. À titre d'exemple : lors des ateliers menés pour l'élaboration du COP, l'un d'eux portait sur la commission des marchés, jugée trop lourde, et sur la délégation de signature considérée comme trop restreinte. L'Oppic s'est saisi de ces remarques et travaille actuellement à définir des règles de simplification visant également à responsabiliser les chefs de projet tout en confortant les règles de contrôle interne afin de sécuriser les procédures.



Œuvrer pour le patrimoine

La construction du grand bassin du château de Saint-Germain-en-Laye

Le château et le domaine national de Saint-Germain-en-Laye forment un témoignage précieux de l'Histoire de France en Île-de-France.

L'intérêt manifesté par les Rois de France pour le domaine de Saint-Germain-en-Laye a conduit à de nombreuses évolutions du parc. En 1539, François I^{er} entreprend la reconstruction de la résidence royale en conservant les fondations médiévales du plan pentagonal.

Louis XIV fait appel à André Le Nôtre, jardinier du Roi, pour remodeler les jardins entre 1662 et 1674. Ainsi conçus par Le Nôtre, ces jardins avaient pour vocation de recréer artificiellement la nature en mélangeant ouvrages d'art et espaces naturels domestiqués, façonnés par l'Homme. En 1663, le grand bassin fait partie intégrante du projet de Le Nôtre pour le Grand Parterre : il s'agissait de décorer sur le flanc nord du château (où se trouvaient les appartements royaux) l'ancien grand jardin du Roi et de le relier de manière harmonieuse au reste du domaine. Le Nôtre dessine un axe au centre de la façade nord en ouvrant une allée médiane et crée deux petits bassins circulaires devant le château et un troisième, beaucoup plus grand, à l'extrémité de l'allée centrale.

Lorsque Louis XIV choisit d'installer sa résidence à Versailles, l'aménagement du parc est abandonné en 1682 et la construction du grand bassin est remise en question.

Après trois siècles et demi, le chantier du Tram 13 Express a constitué une opportunité unique pour l'État et la Ville de Saint-Germain-en-Laye de recréer un grand bassin monumental dans la perspective du château, au sein du Grand Parterre.

Architectes et ingénieurs ont cependant dû faire face à des contraintes que n'aurait pas connues le jardinier du Roi puisqu'à l'emplacement du bassin se situe, en tréfonds, la gare ferroviaire. Pour rendre cette idée possible, il fallait que le bassin « enjambe » la gare. Les concepteurs ont donc imaginé une charpente métallique composée de poutres de 50 m de longueur qui viendrait s'appuyer sur 48 micro-pieux disposés de part et d'autre de la gare. La dalle en béton du bassin viendrait ensuite reposer sur la charpente.

La concrétisation de cette idée fut néanmoins complexe. Les matériaux utilisés ont chacun des caractéristiques uniques et ne réagissent pas de manière identique, surtout sur des échelles aussi grandes. Des platines métalliques, fixées sur chacun des micro-pieux, permettent à la charpente de glisser sur son support sans pour autant le déplacer. La solution fut également apportée par le calcul qui permet de simuler les mouvements de la charpente sous son propre poids ainsi que sous le poids du bassin et des 600 m³ d'eau qu'il accueille.

Commencés à l'automne 2021, les travaux se sont achevés au printemps 2023.



Politique de documentation des opérations

Porteur d'une politique patrimoniale de long terme pour le compte du ministère de la Culture et de ses opérateurs, l'Oppic est engagé, avec l'accord des maîtres d'ouvrage, dans une démarche de documentation des chantiers qui se traduit par un important travail d'archivage et de couverture photographique et audiovisuelle.

Archives : près de 40 années de maîtrise d'ouvrage conservées.

Les archives de l'Oppic constituent un fonds essentiel pour la mémoire de la maîtrise d'ouvrage au sein du ministère de la Culture, puisqu'il a repris les droits des organismes constructeurs qui l'ont précédé. En 2023, ce sont environ 2,5 kml d'archives intermédiaires, 17 maquettes, 150 tubes à plans qui ont été versés aux archives.

S'il n'y a pas eu de versement effectif aux Archives nationales en 2023, plusieurs instruments de recherche sont à la relecture auprès de la mission archives du ministère : le fonds du palais de Tokyo 1989-2014 (archives papiers et plans), le reliquat du fonds du CNAM (papier et plans), le fonds des projets de l'EMOC non aboutis, le fonds des projets de l'EMOC ayant fait l'objet d'un transfert de maîtrise d'ouvrage, le fonds du SNT portant sur la mise en place des infrastructures lors des cérémonies et fêtes nationales.

Le travail d'épurement des archives éliminables s'est poursuivi tout au long de l'année.

Fonds photographiques et suivi audiovisuel : conserver et donner à voir.

L'Oppic poursuit la mission de mémoire des transformations, des mutations, des lieux, des sites pour lesquels il agit en tant que maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué, en confiant à des photographes des missions photographiques. Ainsi, Pascal Aimar, Thierry Ardouin, Jean-Christophe Ballot, Gilles Coulon, Sylvain Duffard, Geoffroy Mathieu, Alexis Paoli, Hélène Peter, Patrick Tournebœuf, interviennent aujourd'hui sur les chantiers. En 2023, la base de données de la photothèque s'est enrichie de 4 401 nouvelles photographies provenant pour la plupart de nouveaux reportages sur des opérations menées par l'Oppic, et environ 1 900 photos ont été réindexées pour améliorer les recherches.

Ainsi, plus de 85 % des sites faisant l'objet de travaux sont couverts.

Parallèlement à ces commandes photographiques, des suivis audiovisuels sont venus enrichir la vision documentaire sur les chantiers en cours. Ainsi, plusieurs films ont pu être réalisés pour documenter et donner à comprendre le chantier de construction de l'IMVT.

De par ses missions, de par le fait que ses équipes opérationnelles sont également composées d'architectes et d'ingénieurs, de par son souhait de promouvoir tous les métiers de la construction dont les métiers de l'architecture et de l'ingénierie, l'Oppic s'engage à contribuer auprès du ministère de la Culture dans la promotion de l'architecture et dans la construction d'une stratégie nationale en sa faveur.

Ainsi, l'Oppic s'attache à participer opérationnellement aux démarches engagées par le ministère tant à travers les opérations qu'il pilote qu'à travers des démarches de partenariat ou de réflexions.



S'engager pour l'architecture

Aider à la reconnaissance des architectes

Le soutien aux jeunes architectes :

Créé en 1980, les **Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP)** est un concours national ouvert aux jeunes architectes et paysagistes de moins de 35 ans, qui permet tous les deux ans au ministère de la Culture d'attirer l'attention du public sur la qualité de ces jeunes professionnels. Pour son édition 2023, l'Oppic a participé aux jurys qui se sont tenus les 15 et 18 décembre.

Par ailleurs, en tant que membre du cercle de partenaires, composé de maîtres d'ouvrage publics et privés, d'acteurs de la diffusion et des collectivités territoriales, l'Oppic rencontre régulièrement les lauréats des AJAP. Au cours de ces échanges, l'Oppic apporte son appui et son expertise aux lauréats, afin de les aider à développer leur activité professionnelle.

Chaque année, à l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, entre 18 et 20 équipes d'architectes sélectionnées par un jury sont accompagnées pendant une durée de dix à onze mois au sein du programme **Échelle Un [Incubateur]**.

Le dispositif Échelle Un propose une aide à la création et au développement d'entreprises d'architecture, avec pour objectif de permettre aux architectes de disposer des outils nécessaires à la pérennité de leur projet entrepreneurial.

Sous ses différentes formes, ce dispositif s'adresse aux architectes, aux urbanistes, aux paysagistes, aux architectes-ingénieurs, aux designers, aux scénographes qui créent leur société, à ceux qui ont besoin d'aide pour consolider leur activité naissante, ainsi qu'à ceux qui reprennent une entreprise.

Le 28 novembre, l'Oppic a animé un atelier dont l'objectif est le même que pour la séance avec les AJAP : présenter à la promotion Échelle Un notre établissement et plus particulièrement la manière dont les concours d'architecture et autres consultations se déroulent. Il s'agit de faire appréhender aux jeunes professionnels les points spécifiques à prendre en compte pour la constitution des dossiers de candidature et la remise de leurs propositions.

Le partenariat avec les architectes en chef des monuments historiques

L'Oppic a construit un partenariat avec la Compagnie des architectes en chef des monuments historiques. À travers ce partenariat, elle soutient les démarches entreprises par la Compagnie, notamment dans les champs de la transition environnementale et énergétique.

L'Oppic veille également à mettre en valeur des opérations de rénovation de monuments historiques en montrant le caractère spectaculaire et spécifique de ces opérations, tout en soulignant le niveau d'expertise technique qu'elles nécessitent pour parvenir à des résultats probants et durables.

La mise en œuvre des schémas directeurs est à ce titre un exemple marquant de la complexité à laquelle sont confrontés les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage.

Architecture et commande publique

Les concours ou sélections de maîtrise d'œuvre de l'année 2023.

Cette année, l'Oppic aura porté :

Pour le compte de la Bibliothèque nationale de France, le concours de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation du futur pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) à Amiens.

L'avis d'appel public à candidatures a été lancé en février 2023. Lors d'un premier jury réuni en avril, quatre candidatures ont été retenues, dont les mandataires sont :

- O.M.A ;
- Philippe Prost ;
- RSHP France ;
- TVK.

Le jury s'est réuni en novembre afin de proposer un classement des quatre projets au maître d'ouvrage. L'achèvement de la procédure est prévu début 2024.

Pour le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), le concours de maîtrise d'œuvre pour le schéma directeur culturel a été lancé en mai et le premier jury, réuni en juillet, a sélectionné six groupements :

- Lacaton & Vassal Architectes associé à Frédéric Druot Architecture ;
- Kuehn Malvezzi associé à Carrière Didier Gazeau et Calq ;
- Perrault Architecture associé à Gaëlle Lauriot-Prevost ;
- Encore Heureux Architectes associé à AIA Architectes ;
- Aires Mateus associé à Nomade Architectes ;
- Moreau Kusunoki associé à Frida Escobedo.

Les six candidats ont remis une proposition fin décembre, qui donnera lieu à la sélection par le jury d'un lauréat à la fin du premier trimestre de l'année 2024.

Pour le ministère de la Culture, le **concours de maîtrise d'œuvre de scénographie et signalétique du Musée-mémorial du terrorisme**. Le jury s'est réuni en juillet pour sélectionner quatre groupements :

- Studio Adrien Gardère mandataire. Cette équipe s'est désistée ;
- Projectiles ;
- Maskarade ;
- Agence Nathalie Crinière.

En octobre, le jury a retenu le groupement mené par l'agence Projectiles.

L'Oppic a également lancé en février la **consultation de maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades du Centre national de la Danse à Pantin, sous la forme d'une procédure négociée**.

Après une phase de sélection des candidatures, les échanges ont été menés avec les quatre candidats retenus :

- h2o architectes (architecte mandataire) ;
- Archipat (architecte mandataire) ;
- APGO Architecture et Patrimoine (architecte mandataire) ;
- Artene (architecte mandataire).

Le groupement mené par le cabinet Artene a été retenu en novembre : Artene (architecte mandataire), 2BDM (patrimoine), Écallard (économiste), Résilience et Maintenance du béton (BET spécialisé béton), Novam Ingénierie (BET TCE), LASA (acoustique), ALTERDOME (OPC).

L'année 2023 a permis de développer et finaliser le **programme architectural, fonctionnel, technique, environnemental et scénographique de la Maison du dessin de presse** et d'engager en avril la **consultation de maîtrise d'œuvre en procédure** avec négociation dans la perspective d'une notification du marché début 2024.

Les contrats passés avec les architectes en chef des monuments historiques

En 2023, l'Oppic a conclu huit contrats de maîtrise d'œuvre avec des architectes en chef des monuments historiques (ACMH). Au global, l'Oppic travaille avec 20 ACMH, que ce soit en études préalables ou en mission de maîtrise d'œuvre.



Soutenir la création artistique

Communément appelée le « 1 % artistique », l'obligation de création d'œuvres d'art ou de performances artistiques dans les constructions publiques est une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales. L'Oppic, qui a à cœur de valoriser la création artistique, met en application ce dispositif lors de ses opérations de construction et de réhabilitation qui peuvent en bénéficier.

L'objectif poursuivi est toujours identique : favoriser un dialogue, nécessairement singulier, entre l'œuvre de l'artiste et celle de l'architecte, tout en veillant à ce que la créativité de l'artiste s'insère harmonieusement dans le projet architectural.

Cette année, deux projets ayant bénéficié du 1 % artistique ont été livrés.

Le premier a pris place sur la terrasse supérieure de l'**Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT)**, à Marseille, où l'on peut admirer l'œuvre de **Wilfrid Almendra**, intitulée « **Désiré** ». Celle-ci est formée de deux sculptures principales qui proposent un environnement accueillant et praticable, basé sur une constellation de onze sculptures hyper-réalistes, dont un paon, et sur une série de podcasts sonores, accessibles dans le bâtiment et le quartier environnant. Son objectif est de faire du toit-terrasse de l'IMVT un espace pluriel, transversal et convivial, qui interagit avec l'architecture du bâtiment et le pourtour marseillais.

Le second projet a été conçu par le **collectif de designers Hall.Haus.**, pour le **restaurant administratif des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine**. L'installation est constituée d'un banc « Pour ceux » (sorte de manifeste contre le dispositif anti-SDF déployé par le mobilier urbain, inspiré de la torche olympique des jeux de Londres) et de quatre chaises « DKR » (chaises d'extérieur inspirées de la chaise à palabre traditionnelle africaine symbole de la transmission orale) en métal.

Enfin, une procédure a été engagée (avec une première réunion du comité artistique le 12 septembre) pour la création d'un projet de 1 % artistique pour le **Centre de conservation et d'étude de Besançon**.

Deux procédures ont également été initiées pour le mémorial du Musée-mémorial du terrorisme à l'École de Plein Air de Suresnes, ainsi que pour la construction du futur siège de l'Oppic.



Sensibiliser les jeunes au patrimoine et à l'architecture : « Une école, un chantier, des métiers »

Mis en place par le ministère de la Culture, le dispositif « Une école, un chantier, des métiers » permet de sensibiliser les jeunes au patrimoine et à l'architecture. L'opération repose sur la collaboration étroite entre une école et des professionnels, en invitant les élèves à s'approprier le patrimoine, son territoire, son histoire et à découvrir les métiers de l'architecture, de la construction et de l'art.

Les projets : le nouvel Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) à Marseille et l'École nationale supérieure d'Architecture de Versailles ont offert à des élèves l'opportunité de découvrir les différents métiers et savoir-faire, allant de la conception à la construction d'un projet, et d'en appréhender les enjeux urbains.

L'IMVT

Soutenue par la DRAC et en collaboration avec l'aménageur Euroméditerranée, la démarche a pu être lancée avec deux associations, dès l'année scolaire 2020-2021.

Pour la troisième année scolaire, le dispositif a été reconduit avec deux classes de CM2 des écoles Saint-Charles 2 et Maurice Korsek. Les 48 élèves ont pu, au travers de 4 ateliers de 3 heures chacun, travailler

sur des thèmes en lien avec le chantier, la ville et le paysage. Agrémentées de visites, de discussions avec des professionnels du secteur de la construction et d'exercices en classe, les séances ont permis d'évoquer un sujet d'actualité comme l'impact environnemental des travaux et les mesures à mettre en œuvre pour le limiter. À travers les visites, les enfants ont pu constater l'évolution du chantier à travers le temps et découvrir les métiers du chantier.

L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles

Au cours de l'année, ce sont sept visites du chantier de restauration du clos et couvert de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles qui ont été organisées conjointement par l'Oppic et la maîtrise d'œuvre. Elles ont bénéficié à une soixantaine d'étudiants de l'établissement et notamment aux étudiants du parcours Histoire et Patrimoine. Au cours des visites, ces derniers ont pu échanger avec les entreprises sur les techniques de la couverture en ardoise et sur le travail du plomb, et comprendre avec les explications du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre les enjeux de ce projet.



2 ORGANISATION

Le fonctionnement interne	24
Les ressources humaines	33
Les démarches de sécurisation juridique des contrats et des opérations	34

LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Le futur site de l'Oppic

À chaque étape du projet de relocalisation de son siège social, avenue du Maine, l'Oppic a impliqué son personnel.

Ainsi, le programme fonctionnel a été établi à la suite d'ateliers de réflexion et des réponses apportées par près de 67 % de l'effectif à un questionnaire portant sur leurs futures conditions de travail.

Dès la labellisation du projet par la commission nationale de l'immobilier public (CNIP) en juillet 2021, une présentation du projet a été faite à l'ensemble de l'établissement, suivie d'autres organisées régulièrement.

En parallèle, un groupe utilisateurs a été constitué avec des représentants de chacun des départements et services ainsi que des représentants du personnel. Ce groupe est réuni en tant que de besoin et ses contributions participent au processus de validation de chaque phase d'études de programmation et de conception du projet.

En novembre, alors que les études de projet ont été remises à la maîtrise d'œuvre, le groupe utilisateurs a été invité à réfléchir à la conception de la future cuisine. Le travail sur l'affectation des espaces est en voie d'achèvement et a donné lieu à des échanges en comité de direction, avec le groupe utilisateurs et au comité social d'administration (CSA).

Des visites du futur site ont été organisées pour ces mêmes entités. Afin de pouvoir se projeter dans l'écriture architecturale proposée par le maître d'œuvre, le groupe utilisateurs a été convié à des visites des locaux de l'agence d'architecture Atelier du Pont.

La qualité de vie au travail

2023 a vu l'aboutissement du travail d'intégration des risques psychosociaux dans **le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** de l'Oppic. Des actions de prévention ont été définies dans les domaines de la communication interne, permettant d'optimiser l'accès à l'information utile aux équipes, et l'accompagnement à la prise en main et à l'utilisation des outils informatiques.

Dans le domaine managérial, les actions de prévention visent à reconnaître l'investissement des équipes et garantir l'équité de traitement au sein des différents services de l'établissement. Enfin, une démarche est engagée sur l'organisation du travail pour accompagner et soutenir les équipes dans les périodes de sous-charge ou surcharge d'activité.

En tant **qu'établissement éco-responsable**, l'Oppic propose à ses agents de bénéficier du forfait mobilités durables en complément du remboursement de transport collectif. Ce forfait a été versé à 30 agents en 2023. Par ailleurs, un nouveau local vélo, couvert et sécurisé, au rez-de-chaussée de l'immeuble de bureau de l'établissement, est accessible à tous les agents depuis la rentrée 2023.

L'Oppic a commencé la réalisation de son bilan carbone et a recensé les données relatives au fonctionnement de l'établissement, notamment les frais de mission. L'établissement doit désormais travailler au recensement des données pour les opérations de travaux et va, pour cela, s'adjoindre les services d'un AMO.

Enfin, afin de permettre aux agents d'être en télétravail dans de bonnes conditions, les gestionnaires administratifs et financiers ont été équipés d'un kit composé d'un grand écran, un support pour l'ordinateur portable et une souris.



Les finances

Le budget de l'établissement

Le compte financier 2023 présente un solde budgétaire déficitaire de 603 k€ mais un résultat patrimonial de +214 k€. Cet écart entre les comptabilités budgétaire et générale s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'investissement liées à l'avancement du projet Maine.

Grâce à ce résultat et en tenant compte des dotations aux amortissements et provisions réalisées en fin d'exercice, la capacité d'autofinancement s'établit à 110 k€, en diminution de 89 % par rapport à 2022. Cette évolution est liée à un effet de ciseau très conjoncturel, les charges progressent et les produits baissent.

Compte tenu du volume d'investissement réalisé dans l'année, l'exercice 2023 se clôture par un prélèvement exceptionnel de 558 k€ sur le fonds de roulement. Pour mémoire, ce dernier est totalement fléché au financement du projet de relogement de l'établissement.

Les charges « pilotables » de l'établissement restent toujours strictement maîtrisées dans le cadre du plan d'achat formalisé. L'impératif du financement du projet Maine oblige par ailleurs l'Oppic à réaliser des économies afin d'améliorer son solde budgétaire.

Principaux indicateurs patrimoniaux (comptes financiers 2023, en euros)

INDICATEURS DE GESTION	CF 2021	CF 2022	CF 2023	ÉVOLUTION 2023/2022
Capacité d'autofinancement	3 349 304 €	968 638 €	110 256 €	-89 %
Fonds de roulement	17 248 943 €	17 865 607 €	17 307 112 €	-3 %
Trésorerie	284 831 529 €	269 677 016 €	277 018 960 €	3 %
Total recettes	14 893 774 €	13 205 405 €	12 809 891 €	-3 %
Total dépenses (autorisations d'engagement)	14 310 213 €	12 794 322 €	12 305 284 €	-4 %
Total dépenses (crédits de paiement)	11 676 579 €	12 396 945 €	13 406 590 €	8 %



Le contrôle interne

Dans le contexte spécifique de la nouvelle réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, l'établissement a poursuivi son travail d'identification des risques potentiels afin de pouvoir les mettre sous contrôle et d'assurer la robustesse de ses processus financiers.

À l'issue des travaux menés en 2023, le comité de pilotage du contrôle interne a documenté la couverture des risques identifiés par la DGFIP sur 2 nouveaux processus : « recettes diverses » et « exécution des recettes non fiscales ». La cartographie présente désormais la façon dont l'établissement gère près de 145 risques, à savoir :

- comment l'établissement s'organise pour contenir les risques identifiés ;
- comment les risques sont documentés ;
- comment les acteurs et les opérations concernées sont tracés.

En cohérence avec les orientations du ministère de la Culture, l'Oppic a par ailleurs commencé à travailler sur le contrôle interne métier. Cette démarche vise à analyser les activités de l'établissement sous un angle très particulier puisqu'il ne s'agit plus d'analyser des aspects strictement financiers.

Il s'agit notamment d'analyser le positionnement de l'établissement sur les risques organisationnels et opérationnels, programmatiques, techniques, juridiques, environnementaux, calendaires, budgétaires et financiers.



Méthodologie de prévision et contrôle budgétaire

Afin d'établir la prévision budgétaire sur les comptes de tiers, qui retracent les budgets des opérations dont l'Oppic a la charge, l'établissement a mis en place un dialogue de gestion dont les modalités s'améliorent :

- prévision des engagements et décroissements pluriannuelle exhaustive pour l'ensemble du plan de charge ;
- actualisation en janvier pour les besoins des discussions budgétaires triennales ;
- élaboration de tableaux de bord trimestriels pour piloter les écarts avec les prévisions.

Par ailleurs, chaque mois, les chefs de projets reçoivent un état des engagements et des décaissements de chacune de leurs opérations, pour assurer les projections éventuellement nécessaires de leur budget prévisionnel.



Les systèmes d'information

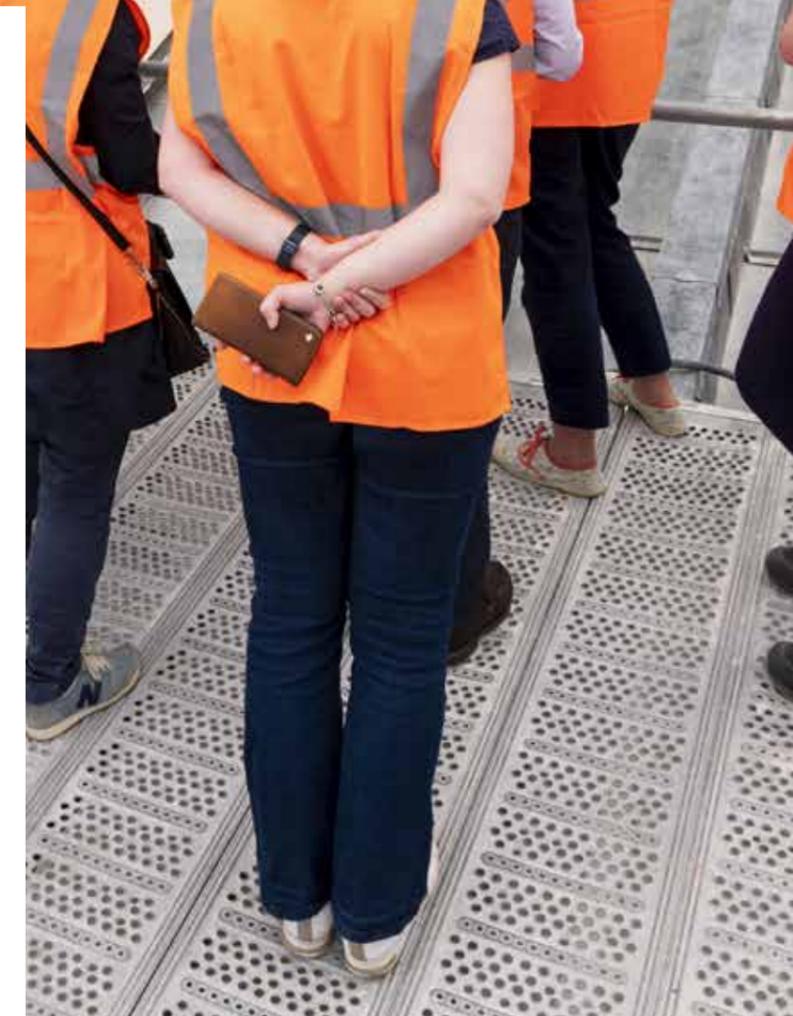
Lancement d'un nouvel intranet

À la suite d'un incident technique irrémédiable de l'hébergeur intervenu en juin, l'établissement a décidé de lancer une démarche pour recréer l'intranet. Dès lors, des groupes de travail ont été constitués afin de recueillir les attentes et les besoins des agents. Une mission d'assistance a été engagée pour accompagner l'Oppic dans ce nouveau projet structurant. L'objectif pour l'établissement est de mettre en place ce nouveau portail à l'été 2024. Un travail d'accompagnement des agents sera ensuite organisé afin qu'ils s'approprient le nouvel outil.

Gesprojet

Le déploiement du SI de gestion des opérations, Gesprojet, débuté en 2021, a nécessité tout au long de l'année 2022 des demandes de modifications du logiciel afin de l'adapter au fonctionnement de l'établissement et d'éviter des ressaisies d'informations.

Ces dysfonctionnements n'ont pas été résolus et les informations retournées par l'outil se sont avérées peu sûres. Par ailleurs, l'utilisation de Gesprojet s'est révélée trop complexe. L'outil est donc considéré comme inadapté car mettant en difficulté les équipes opérationnelles. Il a ainsi été décidé de l'abandonner. En parallèle, l'établissement s'est engagé dans la mise à jour d'un logiciel qui permette de suivre les engagements et les décaissements sur les opérations de manière fiable. Cet outil devrait être mis en application à l'été 2024 et un accompagnement spécifique des agents sera organisé afin de pérenniser son usage.



Poursuite et approfondissement des démarches qualité dans la conduite des opérations

Les fondamentaux d'un projet : analyse et provisionnement des risques calendaires

Prémices de la vie d'un projet, les études préalables ne doivent pas seulement s'attacher à l'expression des besoins du maître d'ouvrage et de ses utilisateurs et leur traduction en programme architectural, technique, fonctionnel et environnemental. Elles constituent également le moment clé de la structuration du projet, et en particulier de l'analyse des risques qu'il présente, de leur provisionnement et de la mise en place d'une méthodologie d'anticipation et de gestion de ces risques dans un souci de transparence et d'efficacité vis-à-vis du maître d'ouvrage.

À ce titre figurait d'ores et déjà dans les conventions de mandat un diagramme des risques, permettant de formaliser leur analyse et d'évaluer la provision financière constituant l'enveloppe d'aléas (de 5 à 15 %) dès la finalisation du programme de l'opération. Pour autant, ces risques n'étaient jusqu'à maintenant pas traduits en termes calendaires.

Aussi, une réflexion a été engagée en 2022 et 2023 afin de :

- faciliter l'appropriation des plannings opérationnels par nos maîtres d'ouvrage et mandants et y intégrer, dans la mesure du possible, une provision d'aléas calendaires ;
- établir une méthodologie d'analyse et de gestion opérationnelle consolidée et partagée des risques associés à un projet, tout en facilitant la production d'outils d'information.

Trois outils ont ainsi pu être mis à disposition des équipes opérationnelles afin d'améliorer la maîtrise des risques d'un projet :

▪ Un planning enveloppe de référence.

Il s'agit d'un outil interne d'appui à la construction du planning prévisionnel d'un projet, à vocation méthodologique. Il permet d'appréhender, pour chaque phase :

- les points de sensibilité de nature à influencer les délais d'un projet comme autant de points d'attention à prendre en compte pour l'exercice de planification (par exemple la nécessité d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme en parallèle des études préalables et/ou de maîtrise d'œuvre, un passage en commission ministérielle des projets immobiliers (CMPI) pour la validation de l'APD, etc.) ;
- les opportunités d'optimisation de planning (par exemple la purge des délais de recours, au regard du lancement de l'appel d'offres travaux) à évaluer au cas par cas en fonction des risques induits et des enjeux de réduction de délai propres au projet considéré.

Ce planning enveloppe de référence comprend, en fin de projet, une ligne globale « Aléas » dont le provisionnement pourra être réalisé, en fonction du projet concerné, suivant la méthodologie décrite ci-après.

- Une méthodologie permettant de définir une provision pour aléas calendaires, en lien avec le diagramme des risques d'ores et déjà annexé à la convention de mandat.

Ce diagramme des risques est un outil aujourd'hui bien intégré dans la démarche de justification et de quantification des aléas financiers. En cohérence avec cette démarche, le taux de provisions pour aléas, obtenu par ce diagramme de risques (compris entre 5 et 15 %), est affecté au délai global de l'opération, ressortant du planning prévisionnel établi afin de constituer l'enveloppe d'aléas calendaires à intégrer au planning opérationnel.

Tout comme les aléas financiers ne prennent pas en compte les modifications de programme, ces aléas calendaires n'intègrent pas les évolutions de délais relevant de la responsabilité du maître d'ouvrage, en particulier les retards de validation en phase études ou de mise à disposition des crédits, enjeux forts de la maîtrise des plannings.

- Une matrice d'analyse de risques à vocation opérationnelle.

Il s'agit d'un outil interne de pilotage, support à l'analyse des risques d'un projet, en assurant la traçabilité de cette analyse, initiée à l'issue des études préalables et suivie tout au long des phases opérationnelles du projet. L'enjeu est triple :

- l'exhaustivité de l'identification des risques inhérents au projet ;
- l'évaluation de la criticité des risques identifiés et de leur échéance ;
- l'anticipation et la définition des actions à mener afin de maîtriser les risques identifiés : provision, prévention/réduction, acceptation...

Cette matrice peut opportunément permettre l'information et le partage des risques avec le maître d'ouvrage à l'occasion notamment des comités de pilotage. Cette information sera donnée sous une forme synthétisée qu'il conviendra de définir au cas par cas en fonction du contexte du projet considéré.

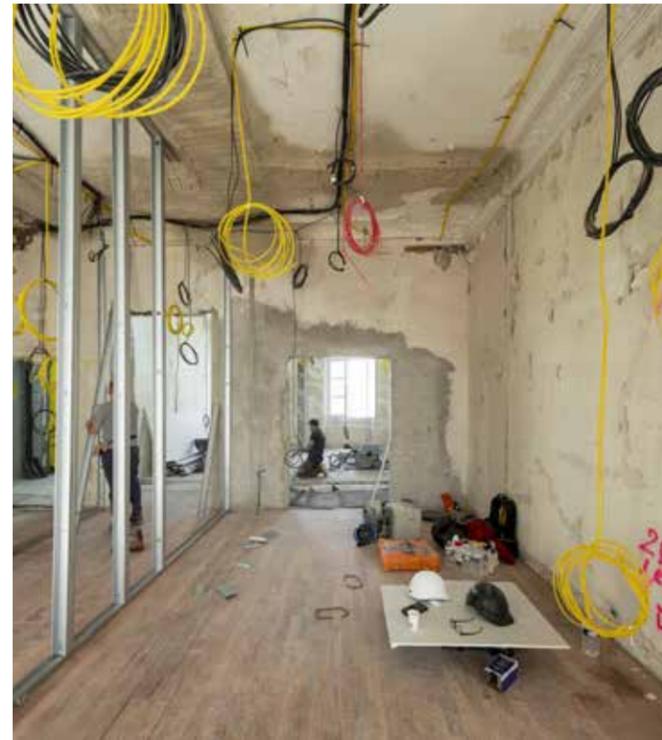


Le fil rouge des opérations

Dans un souci constant de transmission du savoir, de la connaissance et de l'expertise acquise tout au long de son existence, l'Oppic a décidé de constituer et mettre à la disposition de l'ensemble de ses agents une base documentaire de référence pour la gestion opérationnelle des projets qu'ils pilotent. L'objectif est de constituer un socle documentaire commun facilement accessible, un « fil rouge » permettant d'améliorer et harmoniser les pratiques des équipes projet à chaque étape de la vie d'une opération, depuis les études préalables jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

À cette fin, un groupe de travail rassemblant un panel de chargés d'opération, chefs de projet, chefs de département et représentants des services transversaux de l'Oppic a été constitué. Sa première action a consisté à rassembler et classer par thématique et par phase de projet tous les documents d'ores et déjà existants, qu'il s'agisse de modèles, d'exemples, de textes de référence, d'outils ou de notes méthodologiques. Une centaine de documents ont ainsi pu être identifiés, issus du travail récemment mené par l'établissement sur quelques thématiques précises (analyse des risques d'une opération, gestion et suivi des travaux supplémentaires en phase chantier, processus de réception des ouvrages, etc.) comme issus d'initiatives plus anciennes ou personnelles.

Une réflexion a ensuite été menée afin d'identifier, après relecture, les documents nécessitant une mise à jour et ceux dont la création viserait à compléter le fil rouge, permettant ainsi de définir le plan d'action du groupe de travail pour les années 2024 et 2025. Ces documents seront ensuite mis à disposition de tous les agents sur le futur intranet.



Le collège technique

Le collège technique de l'Oppic a été mis en place mi-2022. Il réunit l'ensemble des chefs de département sous l'égide de la directrice générale et se réunit à un rythme bimensuel. Des membres supplémentaires, tant au sein des équipes opérationnelles que des services transversaux, peuvent être associés aux séances, en fonction de la thématique retenue.

L'objectif de cette instance est de pouvoir disposer d'un temps d'échanges collégial pour développer ou harmoniser les pratiques, les outils de pilotage opérationnel des opérations, ainsi qu'examiner des montages d'opérations complexes. Elle permet également de construire des doctrines ou démarches nouvelles pour tenir compte de l'évolution des pratiques, des métiers et des réglementations.

2023 aura ainsi permis d'harmoniser la méthodologie de traitement des Ordres de Service, avec notamment un guide d'imputation juridique destiné à l'usage de toutes les équipes et la refonte des rapports de présentation type, de préciser des méthodes de calcul (indicateurs COP « coût » et « délai », coût final constaté pour les contrats de maîtrise d'œuvre), de mettre à jour l'indexation des DOE pour la mise en archivage, d'instruire les cahiers des charges de marchés d'accord-cadre transversaux (sécurité incendie et audit technique), de préciser le processus de passation des opérations entre le département des études préalables et les équipes opérationnelles, ou d'expertiser le montage d'opérations complexes comme les rénovations d'envergure du Centre national d'art contemporain – Georges Pompidou (CNAC-GP) ou de l'opération Bastille.

Les travaux et conclusions du collège technique sont ensuite diffusés par les chefs de département et les chefs de service aux équipes de l'Oppic. Ils peuvent également être présentés dans le cadre d'un Midi de l'Oppic.

Partager les expériences et le savoir-faire de la filière métier avec l'IMOA

Le besoin pour les maîtres d'ouvrage de pouvoir partager des informations sur leurs pratiques, leurs retours d'expérience, leurs méthodes de pilotage des opérations ou toutes autres thématiques spécifiques à leur champ d'activité, comme la mise en œuvre de techniques nouvelles ou d'outils spécifiques de suivi, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et d'ouverture.

Créé en mars 2021, l'Institut de la maîtrise d'ouvrage (IMOA) permet de disposer d'un cadre structuré, permettant une approche partagée et transversale de l'ensemble des questions rencontrées par les maîtres d'ouvrage, qu'ils soient issus du secteur de l'infrastructure ou du bâtiment. C'est donc naturellement que l'Oppic s'est investi dans la constitution de cette association, qui compte aujourd'hui 16 membres : l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), l'Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), l'Institut de la gestion déléguée (IGD), le Département des Hauts-de-Seine (CD92), le Département des Yvelines (CD78), l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (Oppic), la RATP (Régie autonome des transports parisiens), RTE (Réseau de transport d'électricité), le Service d'infrastructure de la Défense (SID), SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexion, Voies navigables de France (VNF), Service nationale de l'ingénierie aéroportuaire (SNIA), Groupe ADP, Service immobilier du Premier ministre. L'association a encore vocation à s'agrandir.

Ce lieu d'échange et de partage est resté actif en 2023, autour d'ateliers sur des thématiques techniques (le réemploi, le BIM) ou métiers (partage de plans de formation) ou pilotage opérationnel (la gestion des coûts, le contrat de performance) auxquels l'Oppic s'est associé.

L'IMOA est également un lieu de valorisation des savoir-faire et 2023 aura aussi été à nouveau riche en visite de chantiers et rencontres. Deux conférences se sont tenues en mars 2023, l'une sur le projet de Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) et l'autre sur l'adaptation des sociétés face à l'innovation. Dans le cadre de deux journées « visites expertes » en lien avec la valorisation du patrimoine, 6 visites ont été organisées en juin 2023 : chantier de rénovation de la gare d'Austerlitz (SNCF Gares et Connexion), Terminal 1 réhabilité de l'aéroport Charles-de-Gaulle (ADP), ancienne imprimerie de l'illustration reconvertie en bâtiment universitaire (EPAURIF), ainsi que 3 chantiers Oppic avec la rénovation du musée national de la Marine, du quadrilatère des Archives et la restauration du Palais Garnier. En juin 2023, l'architecte Bruno Gaudin dans le cadre des « Invités de l'IMOA » a tenu une conférence sur la thématique de l'adaptation du bâti et la préservation du patrimoine avec l'exemple de la rénovation du quadrilatère Richelieu. Enfin, à l'automne 2023, deux autres conférences se sont tenues sur les nouveaux espaces de travail, puis sur le pilotage environnemental dans les projets.





Les ambitions environnementales de l'établissement

L'ambition de l'Oppic en matière environnementale a été formalisée, dans le cadre du COP 2019-2022, par l'élaboration de sa **stratégie environnementale** soumise à l'approbation du conseil d'administration de novembre 2021. Cette stratégie est consacrée à la définition d'objectifs environnementaux ambitieux pour **toutes les opérations immobilières** et sur **l'ensemble** du plan de charge de l'Oppic.

Le COP 2023-2025 (axe 2) prévoit de renforcer les expertises transversales de l'établissement pour répondre aux enjeux de transition énergétique et environnementale, et contribuer aux politiques publiques de développement durable. Ces enjeux se traduisent ensuite par des actions concrètes dans la conception, la réalisation puis l'exploitation des opérations portées par l'Oppic.

Poursuivre et approfondir la démarche environnementale est donc un de ses objectifs premiers.

À ce titre, **l'élaboration d'un plan d'action** pour s'assurer du **déploiement et du suivi** de l'ensemble des axes déclinés par la stratégie environnementale est l'une des responsabilités confiées à la **mission environnement**, créée en 2023 au sein de l'établissement.

L'objectif de cette mission est de conduire et pérenniser **une démarche transversale d'appropriation de la stratégie environnementale** de l'établissement.

Quatre axes de travail, répartis en quatre groupes, ont été définis :

- groupe 1 : organisation, méthode, communication, retour d'expérience, veille ;
- groupe 2 : réemploi, traçabilité ;
- groupe 3 : performance énergétique, bas carbone, analyse du cycle de vie, stratégie labélisation ;
- groupe 4 : suivi/reporting des objectifs environnementaux des projets, critères de sélection.

La mission environnement, ses objectifs et son plan d'action ont été présentés à l'ensemble des agents de l'établissement lors d'une réunion interne appelée « Les Midis de l'Oppic » en juin.

La mission portera également sur le partage des pratiques avec d'autres maîtres d'ouvrage publics, notamment en lien avec les groupes de travail issus de l'Institut de la maîtrise d'ouvrage (IMOA).

Les Midis de l'Oppic

Afin de créer des temps d'échange et de partage de connaissances et d'expériences, l'établissement a mis en place des rendez-vous mensuels ouverts à tous, appelés « Les Midis de l'Oppic ». Au cours de ces moments de travail partagés sont présentés et expliqués des thèmes d'intérêt commun, tant opérationnels que transversaux.

Lors des neuf réunions organisées dans l'année, des thématiques différentes ont ainsi été abordées comme : le contrat d'objectifs et de performance 2023-2025, la charte déontologie, la présentation de l'agence comptable, du département des résidences présidentielles ou encore de la mission environnement et de son plan d'action transversal. Des sujets plus « métiers » ont également été au programme, à savoir : la gestion du risque plomb sur les chantiers, les ordres de services, le commissionnement, etc.

Ces rendez-vous seront bien évidemment poursuivis en 2024.

Les échanges métiers

L'Oppic dispose d'un réseau de gestionnaires administratifs et financiers répartis au sein des différentes équipes de l'établissement : départements opérationnels, secrétariat général et agence comptable.

Dans l'objectif d'améliorer et d'harmoniser les processus financiers de l'établissement, les gestionnaires sont réunis trimestriellement et un espace numérique collaboratif dédié a été créé.

L'exercice 2023 a par ailleurs été marqué par un travail conséquent de consolidation et d'incrémentation de la documentation disponible amenant à la création d'un vade-mecum des procédures juridiques et financières de l'établissement.

Ce document ambitieux vise notamment à formaliser l'ensemble des contrôles et saisies informatiques réalisés ainsi que la gestion des différentes étapes de validation des processus juridiques et financiers.

Les gestionnaires administratifs et financiers participent également aux revues de projets des départements opérationnels afin de bénéficier du partage d'informations et des conclusions des échanges et décisions prises lors de ces revues.



LES RESSOURCES HUMAINES

La démarche employeur

En 2023, l'établissement a mis en place une politique de ressources humaines visant à développer son attractivité en tant qu'employeur et à fidéliser ses équipes. Des actions de valorisation des métiers de l'Oppic ont été déployées auprès des écoles avec, par exemple, la participation à certains forums d'étudiants et à des sites d'emplois institutionnels. L'Oppic a également mis en place une page employeur sur le site « Choisir le service public ».

Le processus d'intégration des nouveaux arrivants a été amélioré et est structuré autour d'une présentation de l'établissement, de ses missions, de son organisation et de la vie au travail.

À leur arrivée, les agents reçoivent un livret d'accueil complété d'une mallette destinée à leur présenter certains processus internes et les outils informatiques utilisés.

Ils participent ensuite, dans les trois mois suivant leur arrivée, à une réunion d'intégration pendant laquelle l'équipe de direction et les différents départements de l'établissement se présentent. Une visite de chantier est ensuite organisée. Enfin, un bilan RH est effectué au bout de 6 mois. Les premiers retours d'expérience permettront de poursuivre l'adaptation de ce parcours d'intégration aux besoins des nouveaux recrutés.

Enfin, l'Oppic a choisi d'accompagner la carrière de ses agents en développant une politique de mobilité interne.

En parallèle, dans le cadre de ses actions de renforcement de sa politique de recrutement, l'établissement s'est doté d'un logiciel de recrutement pour sécuriser le processus et limiter les risques de discrimination.

Les ateliers de formation

L'accompagnement et le compagnonnage par la formation restent un axe stratégique prioritaire à l'Oppic car ils permettent de maintenir, voire de renforcer, le niveau d'expertise attendu.

Les actions de formation collectives, axées sur le développement des compétences en maîtrise d'ouvrage publique, se sont poursuivies tant sur la partie administrative, juridique et financière que sur la partie opérationnelle, avec des formations sur la performance environnementale dans les constructions, les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage ou encore la réglementation des monuments historiques.

La priorité a également été mise sur les formations individuelles qui ont permis à 97 % agents d'être formés pendant l'année, notamment sur la gestion opérationnelle du risque plomb et du risque amiante, mais également sur des formations plus techniques ou managériales.

Le dialogue social

Le comité social d'administration (CSA) et la formation spécialisée de l'Oppic (nouvelles instances dans la fonction publique) ont été installés début de l'année.

Le CSA s'est réuni à trois reprises pour évoquer notamment les conditions d'installation dans les futurs locaux de l'Oppic avenue du Maine, les plans de formation, la mise en place d'une aide au déménagement pour les agents de l'établissement et enfin la démarche employeur.

Avec les membres de la formation spécialisée, la priorité a porté sur l'intégration des risques psychosociaux (RPS) dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce travail était l'aboutissement de la démarche de prévention des RPS initiée en 2022. Les résultats du questionnaire et des entretiens individuels qui avaient été menés l'an passé ont permis d'identifier des thématiques sur lesquelles le comité de pilotage des risques psychosociaux a travaillé pour proposer des mesures de prévention qui sont inscrites au plan de prévention 2024.



LES DÉMARCHES DE SÉCURISATION JURIDIQUE DES CONTRATS ET DES OPÉRATIONS

Le Département des marchés et des affaires juridiques (DMAJ) accompagne les équipes opérationnelles tout au long de la vie d'une opération. Il accompagne également toutes les équipes dans l'utilisation des marchés et accords-cadres. Ainsi, les équipes de l'établissement peuvent travailler dans le respect des procédures de contrôle interne qui sécurisent l'établissement tout en respectant les grands enjeux opérationnels auxquels il est confronté.



L'activité de la commande publique au service des projets

Ainsi, dans le cadre de la commande publique, le Département intervient de la procédure de passation des contrats, dès lors que leurs montants sont supérieurs à 90 k€ HT, au suivi de leur exécution, y compris en appui dans la gestion des précontentieux et contentieux. Chargé de la gestion administrative et juridique des procédures, le DMAJ vérifie et valide les dossiers de consultation des entreprises, les avis d'appel public à la concurrence, les rapports de présentation, les courriers à destination des candidats, les décisions et autres avenants. Il gère également la plateforme de dématérialisation des achats (PLACE) et la commission des marchés, qui se tient une fois par semaine. Relèvent enfin de sa responsabilité la notification des marchés et la gestion de la base de données des contrats et avenants.

C'est ainsi, par exemple, qu'en 2023, 91 consultations avec mise en concurrence supérieures à 90 k€ HT ont été lancées ; 149 marchés et 144 avenants ont été soumis à l'avis de la commission des marchés et 116 527 992,88 € HT ont été attribués.

Le DMAJ conseille, oriente et valide également les actes juridiques des équipes opérationnelles afin de concilier au mieux la sécurité juridique des opérations et les contraintes opérationnelles, dans l'intérêt du bon déroulé des projets, de l'établissement et par conséquent des maîtres d'ouvrage. Il constitue donc un élément incontournable du contrôle interne.

L'actualisation des outils juridiques : les modes opératoires

Diffusion et mise en ligne de modes opératoires en lien avec la passation des contrats

En raison des nombreuses interactions entre les équipes opérationnelles et le DMAJ, ce dernier a souhaité, pour 2023, améliorer l'accessibilité et la compréhension des process internes par les équipes opérationnelles en lien avec l'activité du DMAJ.

Cinq points majeurs ont été identifiés comme clés pour les équipes opérationnelles dans la procédure de passation des marchés et accords-cadres : la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, la mise en ligne d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) sur la plateforme des achats de l'État (PLACE), la gestion de la procédure mise en ligne sur PLACE, la préparation de la commission des marchés et enfin la notification des contrats post-commission des marchés.

Il a donc été décidé de réaliser cinq modes opératoires distincts, présentés sous la forme de tableaux résumant, d'une part, qui intervient, à quel moment, de quelle manière et pour quelle raison, et d'autre part, mettant en avant les documents à remettre lors de chaque étape.

Pour chaque mode opératoire est donnée une liste de points de vigilance destinée à sensibiliser les équipes opérationnelles sur les questions ou les sujets à traiter.

Ces documents ont été diffusés à l'ensemble des agents de l'Oppic et mis à disposition sur l'intranet.

Diffusion et mise en ligne de modes opératoires en lien avec les contrats transverses

Par ailleurs, divers accords-cadres transverses arrivant à échéance, le DMAJ a été chargé de leur renouvellement, de la définition du besoin à leur notification, sur la période fin 2022-2023.

Il en est ainsi des accords-cadres de prestations d'assistance, conseil juridique et représentation en justice mais également des accords-cadres d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurances ainsi que de prestations d'assurances de la construction qui ont fait l'objet d'un mode opératoire propre. L'ensemble des équipes de l'établissement peut recourir à ces contrats, via le DMAJ qui en suit la gestion.

Un mode opératoire dédié a été rédigé pour ces accords-cadres et leurs documents types (bons de commande et leurs annexes le cas échéant) ont été mis à jour. Un vade-mecum relatif aux assurances a également été établi.

Quant à l'accord-cadre de prestations de reprographie, d'impression et de numérisation de documents administratifs et techniques, dont la passation est également gérée par le DMAJ mais dont l'exécution relève directement des équipes opérationnelles, une note expliquant le process de commande a été rédigée afin de les aider dans leurs démarches d'achats.

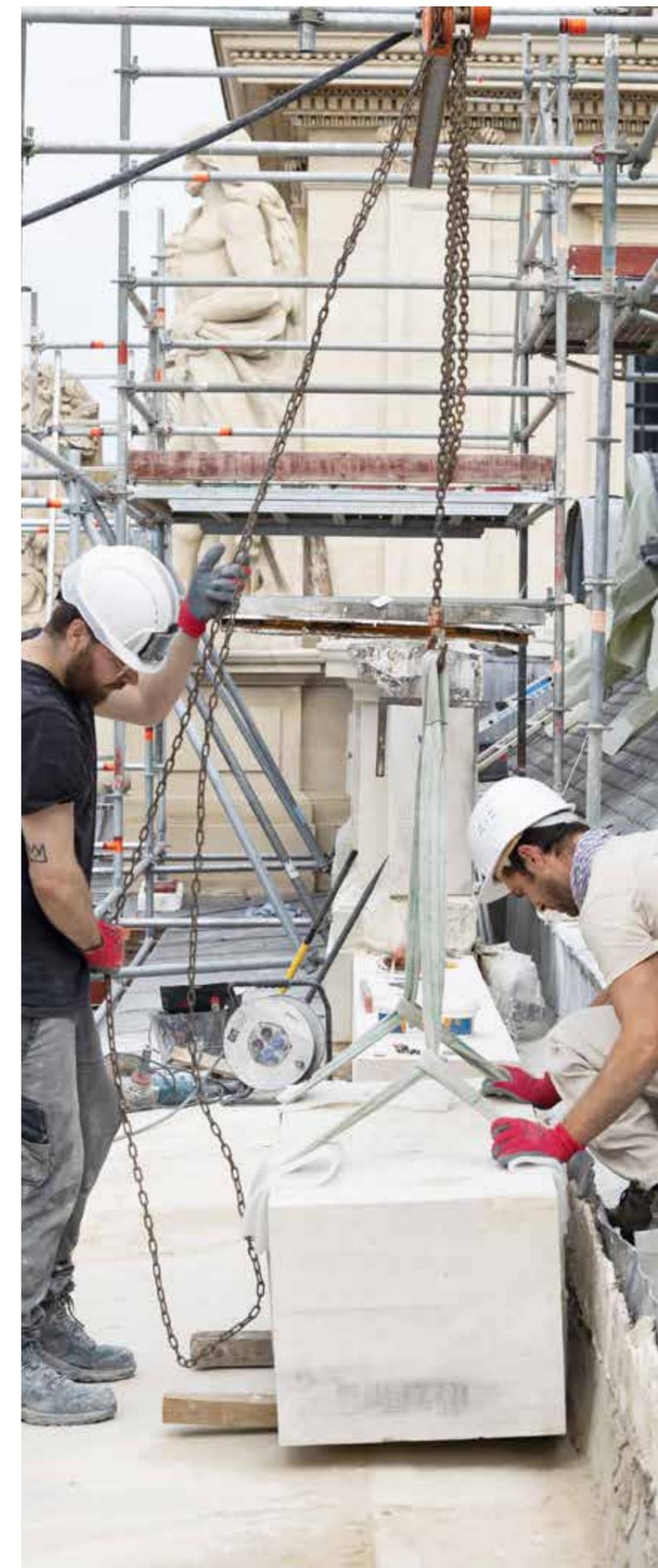
L'ensemble de ces documents à destination des utilisateurs a fait l'objet d'une diffusion générale aux agents de l'Oppic et a été mis à disposition de tous sur l'intranet.

La clôture des contentieux

L'année 2023 a été marquée par le règlement amiable de certains litiges permettant d'éviter de potentiels contentieux au fonds qui auraient pu être longs et risqués pour l'Oppic et ses maîtres d'ouvrage.

À ce titre, 11 protocoles transactionnels ont été signés. Ils portaient sur la rénovation de la Bibliothèque nationale de France (site Richelieu) et celle du musée national de la Marine, la construction de l'École nationale de la photographie à Arles et celle de l'extension de l'Institut national de l'audiovisuel, la phase 2 du schéma directeur du château de Versailles, le schéma directeur phase 1 du château de Fontainebleau ainsi que la refonte et la mise en accessibilité du musée de Cluny.

Par ailleurs, le contentieux portant sur l'opération de travaux de construction de la nouvelle École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg a été clos sans préjudice pour les intérêts de l'Oppic.





3

OPÉRATIONS

L'activité en cours	38
Les opérations en chiffres	40
Présentation des opérations par typologie	44
Musées	47
Châteaux, domaines et manufactures	57
Réserves de collections et archives	71
Lieux de spectacles, d'événements et d'expositions	81
Enseignement supérieur	89
Institutions	101
Bureaux et laboratoires	109

L'ACTIVITÉ EN COURS

MUSÉES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), Paris		■	
Cité des sciences et de l'industrie de La Villette (CSI), Paris	■		
Musée de l'Armée, Paris		■	■
Musée-mémorial du terrorisme, Suresnes	■	■	
Musée national du Moyen Âge - Thermes et hôtel de Cluny, Paris	■		
Musée national de la Marine (MnM), Paris			■
Palais de la Porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Paris	■	■	
Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux			■

CHÂTEAUX, DOMAINES ET MANUFACTURES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Château de Compiègne	■	■	■
Château d'Écouen, musée national de la Renaissance	■		■
Château de Fontainebleau	■	■	■
Château de Versailles		■	
Château de Vincennes		■	■
Châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Rueil-Malmaison			■
Cité de la céramique, Sèvres	■		
Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale	■	■	■
Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris	■	■	
Palais de Chaillot, Paris			■

RÉSERVES DE COLLECTIONS ET ARCHIVES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Archives nationales, site de Paris		■	■
Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine		■	■
Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence		■	
BnF, Amiens	■		
Centre de conservation et d'étude, Besançon		■	
Centre national des arts plastiques (CNAP), Pantin		■	
Centre national du microfilm et de la numérisation, Espeyran	■		■
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux		■	

LIEUX DE SPECTACLES, D'ÉVÉNEMENTS ET D'EXPOSITIONS	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Centre national de la danse, Pantin		■	
Opéra Garnier, Paris		■	■
Maison du dessin de presse	■		
Opéra Bastille, Paris	■		
Palais de Tokyo, Paris	■		■

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
École militaire, Paris	■		■
École nationale supérieure d'art de Limoges			■
École nationale supérieure des arts décoratifs, Paris		■	
École nationale supérieure d'architecture de Versailles			■
École nationale supérieure de paysage, site du potager du Roi, Versailles	■		
Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT)			■
Site Malaquais (École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris - ENSB-a/École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais), Paris		■	■

INSTITUTIONS	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Hôtel national des Invalides, Paris	■		■
Palais Conti, Paris	■		
Résidences présidentielles	■	■	■
Val-de-Grâce, Paris		■	
Fondation des artistes, Nogent-sur-Marne	■		■
Hôtel de Massa, Société des gens de lettres, Paris		■	

BUREAUX ET LABORATOIRES	ÉTUDES PRÉALABLES	ÉTUDES	TRAVAUX
Bâtiment Niemeyer, Saint-Denis			■
C2RMF, Versailles			■
Pavillon jardins de La Villette (EPPGHV), Paris			■
Maison Chapp, Guadeloupe			■
Oppic, avenue du Maine, Paris		■	
Projet Camus : Archives nationales, Paris			■
Projet Camus : ministère de la Culture, Bons-Enfants, Paris			■
Projet Camus : ministère de la Culture, Valois, Paris			■

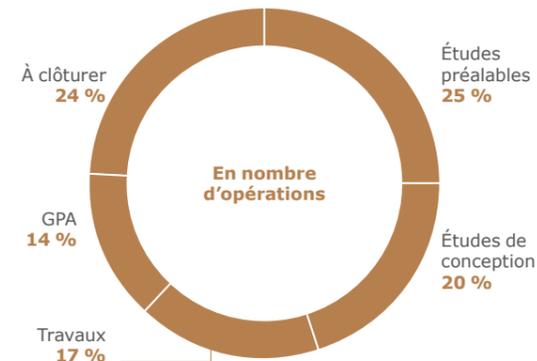
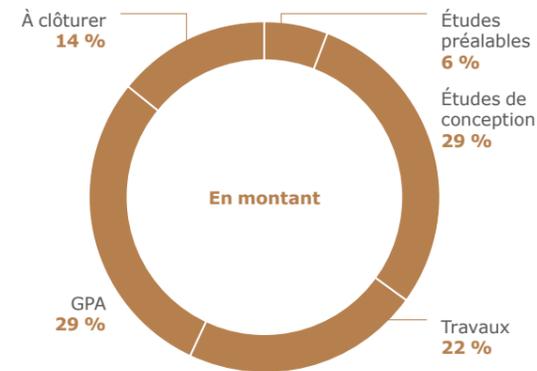
LES OPÉRATIONS EN CHIFFRES

Le portefeuille d'opérations s'élève à 941,5 M€

L'encours représente le montant cumulé de l'ensemble des opérations dont l'Oppic a la responsabilité, tout mode d'intervention confondu : soit en tant que maître d'ouvrage délégué, dans le cadre de conventions de mandat individuelles soit en tant que maître d'ouvrage de plein exercice en utilisant les instruments des conventions-cadres, plus adaptés pour les opérations de moindre importance financière. **Le niveau de l'encours de l'Oppic en compte de tiers, à fin 2023, s'élevait à 941,5 M€,** en augmentation de 42 M€ par rapport à 2022, compte tenu du total des mandatements (+148 M€) et du solde net des sorties (-105 M€). 66 % de cet encours concernent des conventions de mandat et 34 % la convention-cadre ; cette répartition se stabilise depuis 2015.



Opérations réparties par stade d'avancement



Les engagements

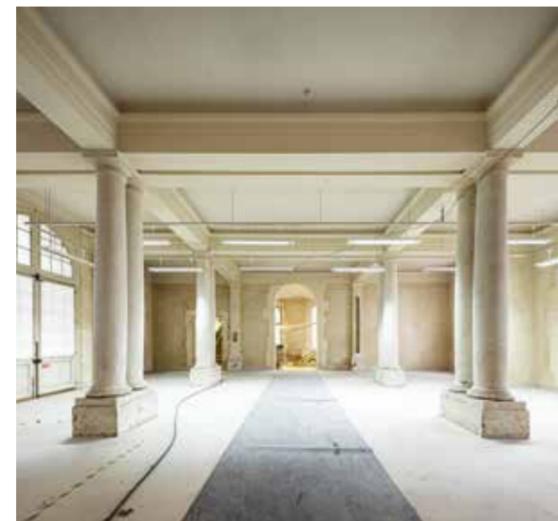
Les engagements de l'exercice 2023 s'élèvent à 188 M€, soit une augmentation de 84 M€ (+81 %) par rapport à l'exercice 2022, année atypique. Ce montant était le plus faible depuis 2010.

Les 188 M€ engagés se répartissent à hauteur de 66 % pour les conventions de mandat et de 34 % pour les conventions-cadres. Il s'agit de la plus forte année d'engagement depuis 2012 et de la meilleure année pour les engagements de la convention-cadre depuis 2010.

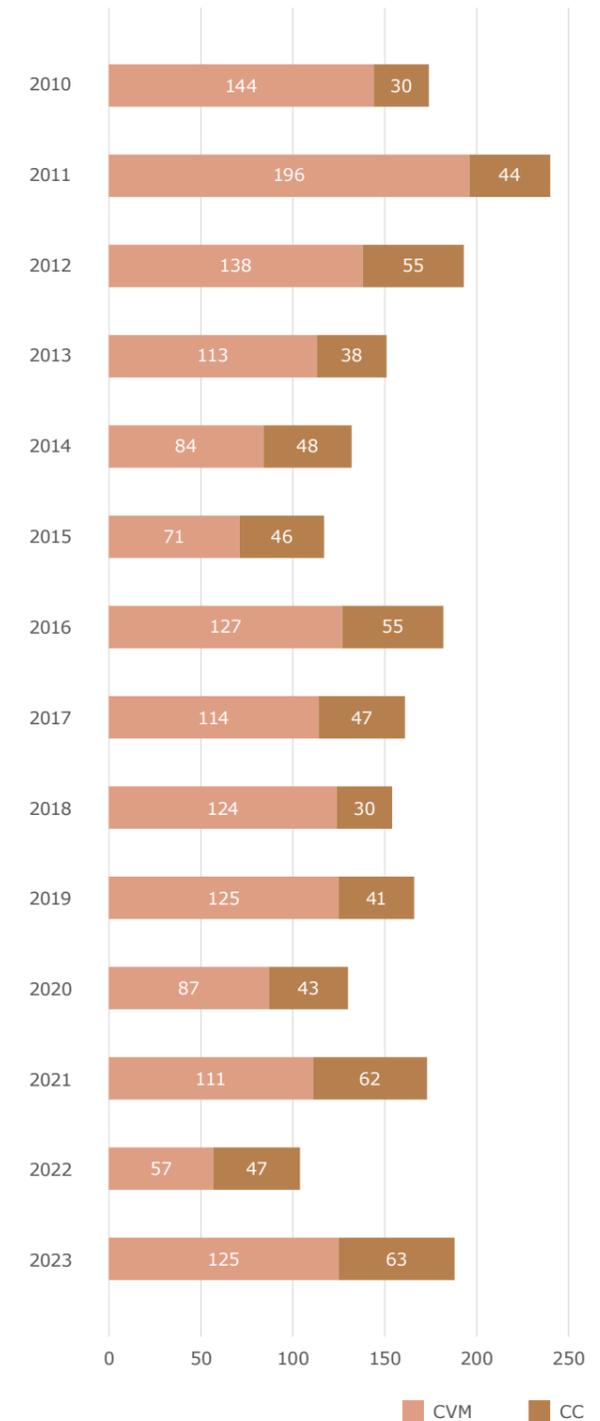
En convention de mandat, l'année 2023 a été marquée par les engagements des marchés de travaux de l'opération de relocalisation du Centre national des arts plastiques à Pantin (60 M€ soit quasiment la moitié des engagements totaux en convention de mandat sur l'année 2023). La phase 2 du schéma directeur du château de Fontainebleau (11 M€ d'engagement), les travaux du site du quadrilatère des Archives (8,9 M€) et ceux relatifs à la modernisation du musée de l'Armée (7,7 M€) ont également permis ce fort niveau d'engagement.

Le montant des engagements sur la convention-cadre se porte, avec 63 M€, à son meilleur niveau depuis 2010.

L'opération de restauration des ateliers du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) à Versailles a donné lieu à un engagement des marchés de travaux pour un montant de 16,4 M€ (ce qui représente plus du quart du montant total des engagements de la convention-cadre au 31 décembre 2023). Au-delà de l'opération précitée, les engagements sont portés par la notification des marchés de travaux pour la façade de la cour intérieure du musée d'Écouen, la construction du Centre de conservation et d'études de Besançon et la poursuite des travaux de réaménagement des espaces tertiaires de l'immeuble des Bons-Enfants phase 2.



Évolution des engagements (CVM et CC en M€)



Les mandatements

Le montant des mandatements diminue de 28 M€ en 2023 pour s'établir à 148 M€, contre 176 M€ en 2022.

Les mandatements s'élèvent à 96 M€ au titre des conventions de mandat (65 %) et à 52 M€ au titre des conventions-cadres (35 %), soit la même répartition que celle de l'année 2022. Le montant mandaté sur la convention-cadre est supérieur à la moyenne des années antérieures.

Les opérations livrées en 2023 ont réalisé une part importante du montant total mandaté en convention de mandat :

- Musée national de la Marine : 16,3 M€ ;
- IMVT : 15,1 M€ ;
- EPPGHV : 7,3 M€.

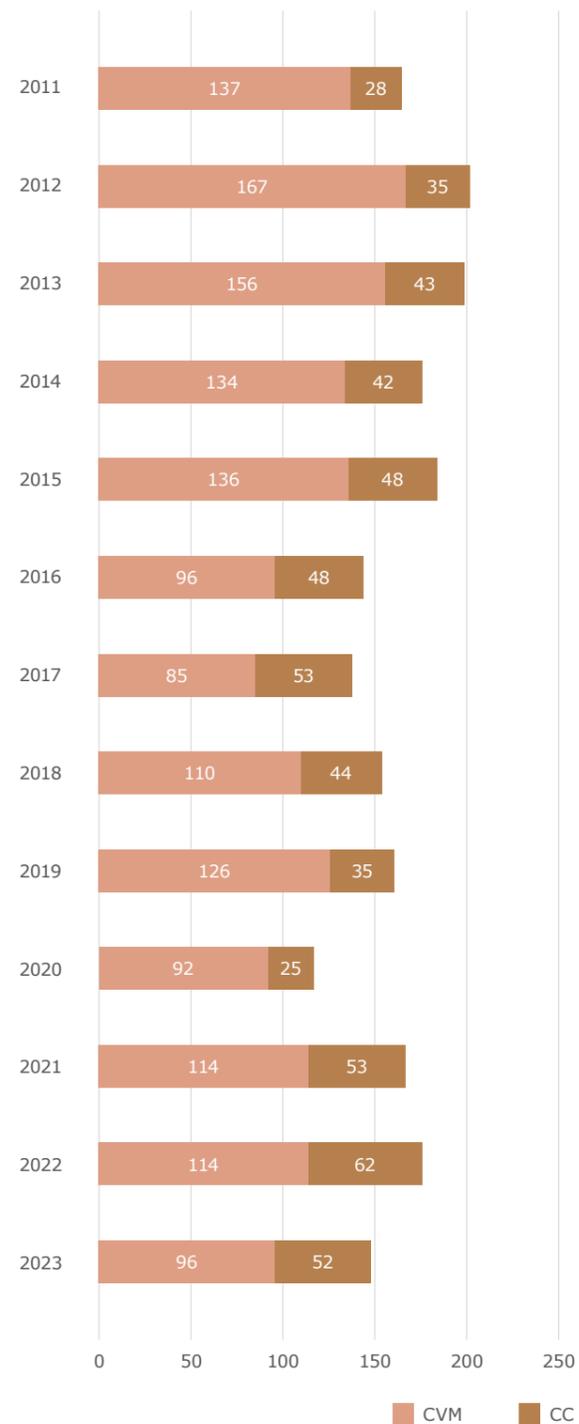
Les travaux d'implantation d'une partie des services du ministère de la Culture sur le site du quadrilatère des Archives ont également généré des dépenses importantes : 13,3 M€.

Le bon maintien du niveau des mandatements pour les opérations sous convention-cadre en 2023 s'explique en partie par les opérations du plan de relance, comme la livraison de l'ENSA de Versailles (8,7 M€) et les travaux du projet Camus (sur les sites du Palais Royal et de l'immeuble des Bons-Enfants).

La poursuite d'un certain nombre d'opérations concourt également à maintenir un haut niveau de mandatement (protocole Culture-Défense, les travaux des résidences présidentielles) : avec notamment 5,5 M€ pour les travaux de restauration de la façade nord de l'hôtel national des Invalides et 7,2 M€ pour les cuisines de l'hôtel d'Évreux.



Montant des mandatements (en M€)



Les nouvelles opérations en 2023 :

24 nouvelles opérations ont été confiées à l'Oppic en 2023

Convention d'études préalables

- Construction du pôle de conservation de la BnF à Amiens ;
- Établissement du schéma directeur du Palais Conti pour l'Institut de France ;
- Rénovation des sites du musée Guimet ;
- Création d'un mémorial national des victimes de l'esclavage ;
- Restructuration du site dit « de la belle Gabrielle » du Collège de France.

Convention d'études de conception

- Construction du « nouveau magot » pour la cité de la céramique de Sèvres.

Convention de mandats études et travaux

- Construction du pôle de conservation de la BnF à Amiens ;
- Mise en sûreté, sécurité et traitement climatique du « corps central nord » du château de Versailles.

Conventions-cadres

- Résidences présidentielles :
 - Hôtel d'Évreux, sanitaires du vestibule
 - Brégançon, restauration des lambris de la Chapelle
- Études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du clos et couvert du « magot historique » à la manufacture de Sèvres (bâtiments 12 et 13) ;
- Études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du berceau de l'Impératrice au château de Compiègne ;
- Études de maîtrise d'œuvre pour la restauration du clos-couvert du château neuf sur le site de Port-Royal des Champs ;
- Travaux de menuiseries sur cour et remise en état de l'escalier extérieur de la cour de la Maison Chapp ;
- Études de maîtrise d'œuvre sur le site du Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN) à Espeyran ;
- Études de diagnostic de la façade et terrasse sud du château de Compiègne ;
- Études de diagnostic de portance du parvis du palais de Chaillot ;
- Actualisation du schéma directeur architectural, technique et patrimonial sur le site de Malaquais ;
- Études pour la restauration de la cour d'Austerlitz de l'hôtel national des Invalides ;
- Études pour la reprise de l'étanchéité de la toiture de l'église du Dôme de l'hôtel national des Invalides ;
- Études pour la restauration du baldaquin de l'église au Val-de-Grâce ;
- Études du bâtiment 001 pour la cage d'escalier et les salons d'honneur du CEMA à l'École militaire ;
- Études des bâtiments 002, 003, 009 de l'École militaire ;
- Études de mises en sécurité électrique et incendie au château de Saint-Germain-en-Laye.



PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS PAR TYPOLOGIE

MUSÉES 47

Musée de l'Armée Hôtel national des Invalides PARIS	48
Musée national de la Marine (MnM) PARIS	49
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) PARIS	50
Cité des sciences et de l'industrie (CSI) PARIS	51
Palais de la Porte Dorée PARIS	52
Musée-mémorial du terrorisme (MMT) Ancienne École de Plein Air SURESNES	53
Musée national des arts asiatiques Guimet PARIS	54
Musée de Cluny PARIS	55
Port-Royal des Champs MAGNY-LES-HAMEAUX	55

CHÂTEAUX, DOMAINES ET MANUFACTURES 57

Château de Fontainebleau	58
Château de Versailles	60
Château d'Écouen, musée national de la Renaissance	62
Château de Vincennes	63
Châteaux de Malmaison et de Bois-Préau RUEIL-MALMAISON	64
Musée d'Archéologie nationale Domaine national de Saint-Germain-en-Laye	65
Château de Compiègne	66
Cité de la céramique SÈVRES	67
Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national PARIS	67
Palais de Chaillot PARIS	68

RÉSERVES DE COLLECTIONS ET ARCHIVES 71

Bibliothèque nationale de France (BnF) Pôle de conservation AMIENS	72
Archives nationales PARIS	73
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine Fort de Saint-Cyr MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	74
Centre de conservation et d'étude BESANÇON	75
Centre national des arts plastiques (CNAP) PANTIN	76
Archives nationales d'outre-mer AIX-EN-PROVENCE	77
Centre national du microfilm et de la numérisation ESPEYRAN	77
Archives nationales PIERREFITTE-SUR-SEINE	78

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 89

Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) MARSEILLE	90
École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) VERSAILLES	92
École militaire PARIS	94
École nationale supérieure des arts décoratifs PARIS	95
École nationale supérieure d'art LIMOGES	96
École nationale supérieure de paysage (ENSP) Site du potager du Roi VERSAILLES	97
Site Malaquais Les Beaux-Arts de Paris et l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais PARIS	98

BUREAUX ET LABORATOIRES 109

Bâtiment d'Oscar Niemeyer PARIS	110
Pavillon jardins, parc de La Villette PARIS	112
Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) VERSAILLES	114
Projet Camus Quadrilatère des Archives PARIS	115
Projet Camus Bons-Enfants PARIS	116
Projet Camus Immeuble « rue de Valois » PARIS	117
L'Oppic, avenue du Maine PARIS	118
Maison Chapp Basse-Terre GUADELOUPE	119

LIEUX DE SPECTACLES, D'ÉVÉNEMENTS ET D'EXPOSITIONS 81

Palais Garnier PARIS	82
Opéra Bastille PARIS	83
Le Centre national de la danse PANTIN	84
Maison du dessin de presse PARIS	85
Palais de Tokyo PARIS	86

INSTITUTIONS 101

Fondation des artistes NOGENT-SUR-MARNE	102
Hôtel de Massa PARIS	103
Hôtel national des Invalides PARIS	104
Résidences présidentielles PARIS, BRÉGANÇON	105
Palais Conti, Institut de France PARIS	106
Val-de-Grâce PARIS	107





MUSEE
DE LA
MARINE

MUSÉES



Situé au sein de l'Hôtel national des Invalides, le musée de l'Armée, placé sous tutelle du ministère des Armées, a été créé en 1905. Il est le résultat de la fusion du musée d'Artillerie, installé dans l'aile Occident de la cour d'honneur, et du musée historique de l'Armée, installé dans l'aile Orient. Il conserve l'une des collections d'histoire militaire les plus riches au monde avec près de 500 000 pièces, de l'âge du bronze au XXI^e siècle.

Après avoir modernisé son parcours permanent entre 1994 et 2009, au titre du plan Athéna, l'établissement souhaite désormais conforter sa place de musée d'histoire mondiale de la France, d'une part en étendant son propos à la période de la décolonisation et de l'activité contemporaine sur les théâtres extérieurs, et d'autre part en intégrant la présentation de l'Hôtel national des Invalides dans le parcours de visite offert aux visiteurs : c'est l'objet du projet « Minerve ».

Maître d'ouvrage

Établissement public du musée de l'Armée

Maîtrises d'œuvre

- Monument historique : Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques
- Rénovation : Antoine Dufour Architectes (architecte mandataire) / Helft & Pinta (muséographie) / Cécile Barani (designer) / Équilibre (BET structure) / Maya (BET CVC, CFO, CFA exploitation maintenance) / Ingelux (éclairage) / République studio (signalétique) / COSEBA (coordonnateur SSI)

Montant total

14,89 M€ TTC TDC

L'opération en 2023

Le projet d'extension et de transformation du musée de l'Armée, dénommé « Minerve », s'articule en deux phases. La première, dont l'essentiel doit être livré pour l'ouverture des Jeux olympiques en 2024, consiste à revoir les conditions d'accueil et de cheminement du public et améliorer la visibilité du musée au sein du site des Invalides, ainsi qu'à offrir un nouveau parcours de visite permanent dans le réfectoire Vauban et les espaces du corridor de Valenciennes.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Antoine Dufour Architectes en décembre 2021 pour les corps d'état architecturaux et la scénographie. En parallèle, l'architecte en chef des monuments historiques s'est vu confier la maîtrise d'œuvre des travaux portant sur les ouvrages classés.

Les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises, sous forme de 12 lots séparés, en juin 2023 et les travaux proprement dits ont démarré en septembre. Les travaux de gros œuvre ainsi que ceux tous corps d'état sont en cours, dans une cadence conforme aux objectifs de livraison du nouveau parcours muséal avant les Jeux olympiques.

En parallèle, le musée de l'Armée et l'Oppic ont repris la mission de programmation de la phase 2 de l'opération Minerve, en tenant compte des modifications de périmètre d'espaces disponibles au sein de l'Hôtel national des Invalides.

Le maître d'œuvre a ainsi pu démarrer les études de diagnostic et d'avant-projet sommaire pour le premier parcours identifié de Minerve 2 : actualité des engagements militaires de la France.

L'implantation parisienne du musée national de la Marine est située depuis 1939 dans une partie de l'aile de Passy du palais de Chaillot, sur environ 9 500 m² de plancher. Cette emprise n'a jamais fait l'objet d'une rénovation d'ensemble et le musée était confronté depuis de nombreuses années au vieillissement de sa muséographie, à d'importants dysfonctionnements et problèmes de conformité, et à des manques au regard des services et du confort désormais attendus par les visiteurs.

Au printemps 2017, le musée a fermé ses portes au public pour engager une rénovation qui a vocation à faire de lui le musée maritime français de référence.

Ses espaces ont depuis été remis aux normes et restructurés pour une meilleure organisation des surfaces dédiées aux différentes fonctions, muséales et annexes. Les premiers travaux (curage-désamiantage-déplombage) ont été réalisés d'octobre 2019 à juillet 2020 et les travaux de rénovation ont été engagés en janvier 2020 pour une livraison en octobre 2023.



Maître d'ouvrage

Établissement public du musée national de la Marine

Maîtrises d'œuvre

- Rénovation architecturale : h2o architectes (architecte mandataire), Snøhetta (architecte associé) / Unanime (BET structure) / Igrac (BET fluides) / VPEAS (économiste) / Agence On (éclairage) / Impédance (acoustique)
- Travaux monuments historiques induits : Pierre Bortolussi
- Scénographie du parcours semi-permanent : Casson Mann (scénographe mandataire) / Adéquat ingénierie (économiste, OPC) / Praline (graphiste) / 8'18 (concepteur lumière) / Think acoustique (acousticien) / Polymorphe Design (accessibilité) / RC Audiovisuel (équipement audiovisuel) / GMGB (ingénieur structure) / ANA ingénierie (ingénieur CFO/Cfa/CVC) / Igrac Ingénierie (consultant maintenance)
- Signalétique générale et spécifique bâtiment : Contours Soft Design (signaléticien mandataire) / Approche Audiovisuel (BET audiovisuel) / Tactile studio (Design 3D et conception maquette tactile)

Montant total

75,34 M€ TTC TDC

L'opération en 2023

Cette année a vu l'aboutissement de l'ensemble des travaux et l'ouverture au public de ce musée.

Le 9 janvier, les bureaux et locaux techniques, destinés au personnel du musée national de la Marine, ont été réceptionnés et les agents ont pu s'y installer en février, après la mise en place des équipements immobiliers.

La réception de l'ensemble des travaux de rénovation, de signalétique et de muséographie s'est étalée au cours de l'année.

Les travaux de rénovation architecturale et patrimoniale des espaces ouverts au public ont été réceptionnés fin juillet et les espaces du parcours de scénographie se sont finalisés à la mi-octobre.

Les travaux de soilage et de production multimédia, ainsi que la signalétique bâtiminaire, ont été réceptionnés en novembre. La totalité des collections du parcours semi-permanent a ainsi été totalement intégrée en novembre.

Les espaces réservés aux concessionnaires du musée (librairie-boutique et restaurant) ont été mis à disposition fin mars pour permettre les aménagements spécifiques par les concessionnaires.

Le musée national de la Marine a ouvert au public le 17 novembre 2023 et il a été inauguré par le Président de la République le 27 novembre.

L'aménagement, par le musée, de la première exposition temporaire en galerie Carlu, a débuté mi-octobre et la première exposition a été inaugurée le 12 décembre.

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU (CNAC-GP)

PARIS

Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), ouvert au public en 1977, dispose de l'une des deux plus grandes collections au monde d'art moderne et d'art contemporain. Dans les bâtiments du Centre se trouvent également la Bibliothèque publique d'information (BPI), ainsi que l'Institut de recherche et de coordination acoustique musicale (IRCAM), situé à proximité du bâtiment principal.

Malgré des opérations de maintenance préventive et curative et des opérations de maintenance lourde, les installations du Centre ont vieilli. Certaines sont devenues obsolètes et des dysfonctionnements ont été identifiés. Cette situation justifie que des travaux soient prochainement entrepris afin de garantir son exploitation pérenne.

Un schéma directeur complet, de mise en sécurité, mise en accessibilité, fiabilisation des installations techniques et optimisation énergétique a été élaboré fin 2015. Il porte sur le bâtiment principal du Centre Pompidou, y compris la BPI donc, ainsi que les espaces extérieurs (piazza et abords), le pavillon Brancusi et les bureaux situés au 25 rue du Renard.

Cet important chantier nécessite la fermeture totale du bâtiment. Le CNAC-GP souhaite profiter de cette opportunité pour repenser également son projet culturel, en renouvelant et réagencant une partie de ses espaces.

Le schéma directeur culturel qui se déroulera en parallèle du schéma directeur technique, a pour principaux objectifs de réorganiser les différentes fonctions de manière plus rationnelle et plus lisible au sein du bâtiment et repenser la maîtrise des usages du lieu en fonction des besoins exprimés tant par les équipes du centre que par les visiteurs et le public.

En amont, la chenille, équipement emblématique du Centre Pompidou et qui constitue la principale circulation verticale, a été remplacée ainsi que son enveloppe vitrée pour en améliorer le confort d'usage et le confort thermique.



Les opérations en 2023

L'opération dite de la « chenille » est désormais totalement achevée, avec la mise en place des nacelles permettant le nettoyage des vitres côté piazza. Ces ouvrages ont été réceptionnés en juillet.

Le CNAC-GP a confié à l'Oppic en mai le soin de réaliser les études et le suivi du schéma directeur culturel, de la passation du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'aux études d'avant-projet définitif (APD).

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé le 15 mai, avec l'objectif d'une désignation d'un lauréat au printemps 2024.

Le schéma directeur technique, après la validation de l'APD en fin d'année 2022, a été mis en attente le temps de la désignation de la maîtrise d'œuvre du schéma directeur culturel.



Maître d'ouvrage

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Maîtrise d'œuvre chenille

- Renzo Piano Building Workshop (architecte)
- Egis (maître d'œuvre d'exécution)

Maîtrise d'œuvre schéma directeur technique

AIA Ingénierie / AIA Architectes / Peutz & Associés / Cosil Peutz Lighting design / Locomotion / Cabinet CDB

Maîtrise d'œuvre schéma directeur culturel

En cours de désignation (concours d'architecture)

Montant total

49,4 M€ TTC TDC

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE (CSI)

PARIS



La Cité des sciences et de l'industrie, conçue par l'architecte Adrien Fainsilber, a ouvert ses portes le 13 mars 1986.

Au-delà de sa maintenance régulière et de la remise à niveau d'un équipement désormais vieillissant, la CSI doit aujourd'hui adapter son parc immobilier aux enjeux énergétiques et environnementaux tout en proposant des évolutions fonctionnelles et de développement du site.

En vue d'établir un schéma directeur d'aménagement du site répondant à ces ambitions, Universcience a confié à l'Oppic une mission d'études préalables.

L'opération en 2023

Sur la base de divers audits et diagnostics menés depuis 2010 et concluant à une obsolescence généralisée de l'ensemble du site, un bureau d'études techniques a été missionné en 2019 pour formaliser plusieurs scénarios d'intervention selon différents périmètres travaux (remise en état, rénovation ou réhabilitation) et diverses modalités d'intervention. Ces scénarios ont été présentés en commission ministérielle des projets immobiliers (CMPI) en avril 2022.

Ainsi, depuis cette date, un comité stratégique de suivi d'opération a été créé, réunissant Universcience, l'Oppic, les ministères de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et de l'Économie et des Finances.

En 2023, des études complémentaires ont été apportées au dossier :

- un parangonnage d'opérations de taille et de nature de travaux similaires, afin de capitaliser les retours d'expérience, en vue, notamment, de la définition ultérieure du montage opérationnel du projet ;
- une étude de performance énergétique au regard des obligations du décret tertiaire (résultats de l'étude attendus début 2024).

Des échanges avec le prestataire missionné pour établir une maquette BIM du site, ont eu lieu en 2023 avec l'Oppic et Universcience, avec l'objectif de finaliser cette maquette au premier semestre 2024.



Maître d'ouvrage

Universcience

Montant total

3,025 M€ TDC



L'établissement public du palais de la Porte Dorée (EPPPD) est chargé de développer les projets scientifiques et culturels de l'aquarium et du musée national de l'histoire de l'immigration, et de mettre en valeur l'ensemble patrimonial du palais de la Porte Dorée.

Les opérations en 2023

En 2021, l'architecte en chef des monuments historiques, Pierre-Jean Trabon, présentait les résultats de l'audit patrimonial du monument. Cette étude a permis de valider, en mai 2022, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour l'ensemble du bâtiment, qui recueille l'accord de l'EPPPD dont la légitimité a été approuvée par ses différentes tutelles.

Une première convention d'études entre l'Oppic et l'EPPPD, mise en œuvre fin 2022, a permis de lancer les trois premières opérations en 2023.

La mise à niveau technique des espaces de l'aquarium tropical

Une mission de programmation a été lancée cette année pour établir le programme architectural, fonctionnel et technique du projet de réaménagement des installations et espaces techniques de l'aquarium tropical et des réserves situées au sous-sol et en rez-de-jardin du bâtiment de l'établissement.

L'opération consiste en la réorganisation et la modernisation des espaces techniques de l'aquarium, afin d'améliorer le traitement climatique des espaces et d'optimiser le fonctionnement, l'utilisation et la répartition des installations techniques.

La restauration des couvertures

Cette opération de clos et couvert concerne des travaux de maçonnerie en toiture du palais ainsi qu'au niveau du péristyle sud et de ses deux retours est et ouest, la réfection des couvertures et des étanchéités sur la toiture et les terrasses, ainsi que la consolidation des pyramides est et centrale. Les études de conception de ce projet, réalisées par l'architecte en chef des monuments historiques, ont été lancées en juin.

La mise en sécurité de l'escalier nord

L'escalier qui occupe la façade nord du palais de la Porte Dorée a été ajouté en 2007 pour répondre aux normes de sécurité et permettre l'évacuation du public du palais. Plusieurs diagnostics ont conclu que l'escalier présentait de nombreux désordres structurels et ne répondait plus à l'ensemble des besoins de l'utilisateur. En août, les études de conception, menées par l'architecte en chef des monuments historiques, ont été initiées. Elles portent sur la déconstruction de l'escalier actuel, le ravalement de la façade nord et la création d'un nouvel escalier plus fonctionnel.

Maître d'ouvrage

Établissement public du palais de la Porte Dorée (EPPPD)

Maîtrises d'œuvre

Restauration des couvertures et mise en sécurité de l'escalier nord : Pierre-Jean Trabon, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

1,315 M€ TTC TDC



Le Musée-mémorial du terrorisme (MMT), lieu de mémoire et de recueillement, a pour vocation de rendre hommage aux victimes du terrorisme, que ce soit en France ou dans le monde. C'est aussi un musée d'histoire et de société, tourné vers la connaissance et la pédagogie.

Pour incarner ces ambitions universelles, le site de l'ancienne École de Plein Air de Suresnes a été choisi. Ce patrimoine, identifié comme un véritable chef-d'œuvre de l'architecture fonctionnaliste internationale, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, sur la liste de 1965, du vivant de ses deux concepteurs Eugène Beaudoin et Marcel Lods, puis classé monument historique en 2002.

Emblématique, il se caractérise par l'esthétique de son architecture et le dialogue harmonieux des fonctions, formes et matériaux avec le parc qui l'environne.

Le projet du MMT est financé par quatre ministères et la maîtrise d'ouvrage a été confiée au ministère de la Culture en juillet 2022.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture / Direction générale des patrimoines et de l'architecture / Service des musées de France

Maîtrises d'œuvre

- Travaux préalables de curage, dépollution amiante et premières installations de chantier : François Jeanneau, architecte en chef de monuments historiques
- Restauration et aménagement du bâti et du parc de l'ancienne École de Plein Air : Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef de monuments historiques
- Scénographie et signalétique : Projectiles
- Mémorial (1 % artistique) : consultation en cours

Montant total

95 M€ TTC TDC

L'opération en 2023

L'année a vu se terminer les études préalables avec, en avril, la remise des relevés topographiques du site, puis en juin les remises du programme de restauration et d'aménagement et du programme scénographie et signalétique du futur musée. En juillet enfin, l'étude documentaire de François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques, a été complétée et a permis de confirmer que certaines parties d'ouvrages avaient été rajoutées aux parties d'origine durant des années 1960.

Cette année a été également marquée par la signature en janvier d'une première convention de mandat portant, d'une part, sur les études et travaux préparatoires, et d'autre part, sur les études jusqu'à l'avant-projet définitif pour la restauration et l'aménagement du site ainsi que la scénographie et la signalétique.

Les études et travaux préparatoires (curage-dépollution) à la restauration, sous la maîtrise d'œuvre de François Jeanneau, ont été lancés en avril. L'autorisation de travaux a été obtenue le 25 septembre. Les consultations pour les marchés de travaux ont été quant à elles engagées à l'automne.

Les études de conception relatives à la restauration et au réaménagement du site ont démarré au second semestre, sous la maîtrise d'œuvre de Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques. La validation des études d'avant-projet définitif est prévue au 1^{er} trimestre 2024.

Le concours de maîtrise d'œuvre de scénographie et signalétique a été engagé début juin. La première réunion du jury a eu lieu le 7 juillet, à l'issue de laquelle quatre équipes ont été retenues. Après analyse des projets proposés par le jury, réuni une seconde fois le 20 octobre, le maître d'ouvrage a désigné l'agence Projectiles lauréate du concours. Le démarrage des études de maîtrise d'œuvre est prévu début 2024.

Une commande artistique pour le mémorial fait l'objet d'une consultation dans le cadre de la procédure relative au 1 % artistique, qui sera lancée au premier trimestre 2024 sur la base d'un cahier des charges établi par la mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme (GIP) et la société des nouveaux commanditaires.

Le Musée-mémorial doit être inauguré au premier trimestre 2027.



MUSÉE NATIONAL DES ARTS ASIATIQUES GUIMET

PARIS



L'Établissement public du musée national des arts asiatiques Guimet (MNAAG), qui comprend le musée national des arts asiatiques d'Iéna, le musée national d'Ennery et l'hôtel Heidelberg, souhaite se doter d'une stratégie d'investissement immobilière pluriannuelle. Peu de travaux d'importance ont été entrepris depuis la rénovation du musée national Guimet au début des années 2000. Seuls quelques travaux spécifiques comme l'aménagement de bureaux dans l'hôtel Heidelberg et la restauration des salles du musée national d'Ennery ont été réalisés en dehors des travaux de maintenance courante.

L'objectif est, d'une part, d'opérer un travail de mise aux normes des installations et d'amélioration de la performance environnementale, et d'autre part, de repenser les usages et le fonctionnement des espaces.

Le MNAAG prévoit ainsi, en parallèle de la réalisation d'un audit technique, architectural et environnemental, d'engager au 3^e trimestre 2023 une réflexion sur son projet scientifique et culturel. Ce projet renouvelé servira de base à l'élaboration d'une nouvelle programmation sur son patrimoine bâti, indispensable au développement de son attractivité et de son rayonnement culturel et scientifique. Cette programmation vise une évolution des espaces muséographiques et une réorganisation du fonctionnement global de l'établissement sur ses trois sites. Le 4^e site du musée, bâtiment locatif de réserve situé à Morangis, sera intégré après une étude spécifique relative aux réserves en préalable aux études de programmation.

L'opération en 2023

Pour accompagner le MNAAG dans ce projet de réaménagement fonctionnel comprenant également une remise à niveau des performances techniques et environnementales du patrimoine bâti de l'établissement, une convention d'études préalables a été élaborée et signée entre le MNAAG et l'Oppic en octobre. Ainsi, les études suivantes ont été engagées le mois suivant sur les trois sites :

- l'actualisation de l'audit réalisé en 2018 portant sur l'état architectural et technique des bâtiments et de leurs installations techniques, afin de déterminer et de prioriser les travaux nécessaires ;
- l'actualisation des audits énergétiques ;
- un diagnostic environnemental qui servira de base à l'élaboration ultérieure d'un programme environnemental couvrant la globalité des travaux à conduire ;
- l'initiation des études de faisabilité et de pré-programmation.

Maître d'ouvrage

Musée national des arts asiatiques Guimet

Montant total

0,2 M€ TTC TDC

MUSÉE DE CLUNY

PARIS

Le musée national du Moyen Âge est installé dans l'ancien hôtel des abbés de Cluny et les thermes du nord de Lutèce reliés par des constructions du XIX^e siècle. Ce musée a fait l'objet d'une réhabilitation d'ampleur entre 2015 et 2022, qui a vu la création d'un nouvel accueil et la réfection de la scénographie, entièrement repensée pour une présentation des collections offrant une nouvelle expérience aux visiteurs.

Ces travaux ont été accompagnés de restauration, comme notamment celles des ruines antiques visibles depuis le boulevard Saint-Michel, de l'intérieur de la salle romane, de l'ensemble des plafonds en bois de l'hôtel médiéval, découlant des conclusions du schéma directeur établi par l'architecte en chef des monuments historiques Paul Barnoud en 2011.

L'opération en 2023

En début d'année, une mise à jour du **schéma directeur patrimonial de l'ensemble du clos et couvert du site** a été commandée par le musée de Cluny à la nouvelle architecte en chef des monuments historiques, Charlotte Hubert, qui a pris la suite de Paul Barnoud.

Ce travail a permis de mettre en évidence un certain nombre de priorités d'intervention qui font l'objet actuellement d'approfondissements techniques, opérationnels et méthodologiques, afin que les principales priorités identifiées puissent être lancées à court terme. Ce travail d'approfondissement est attendu pour le premier trimestre 2024. Une mission de diagnostic portant sur le périmètre de la toiture du frigidarium et de ses enduits intérieurs, ainsi que des toitures des salles romane et gothique, a d'ores et déjà été confiée à Charlotte Hubert en fin d'année 2023.



Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Charlotte Hubert, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

0,3 M€ TTC TDC

PORT-ROYAL DES CHAMPS

MAGNY-LES-
HAMEAUX

L'abbaye cistercienne de Port-Royal est devenue au XVII^e siècle le lieu de la pensée janséniste.

Aujourd'hui, seules subsistent des ruines (site bas) et la ferme des Granges (site haut), installée sur le plateau, formant désormais un ensemble cohérent. Un schéma global d'aménagement a été acté par le ministère de la Culture fin 2011, proposant différentes tranches de travaux pour les deux sites. Le site bas a notamment été largement réhabilité.

Afin de redéfinir le musée de Port-Royal des Champs, un programme d'études et de travaux a été élaboré en 2014. Ce programme porte sur l'aménagement et la réhabilitation du logis nord, du logis des solitaires et des petites écoles du site haut et il associe les compétences de l'architecte en chef des monuments historiques et d'un scénographe.

Cette opération a été décomposée en deux phases. La première phase a été réceptionnée en 2018.

La seconde phase qui porte sur le logis nord, sur le logis des solitaires et sur les petites écoles (réserves, futures salles de musée au rez-de-chaussée et aux étages) se décompose en deux phases successives :

- le réaménagement de l'ancien accueil à l'entrée du site en réserves afin d'accueillir les œuvres pendant la durée des travaux du musée et rester par la suite une réserve « tampon » ;
- le réaménagement des petites écoles avec la création d'un ascenseur PMR dans le château neuf, l'aménagement de l'ancienne chapelle en salle d'exposition temporaire et l'aménagement muséographique du logis nord, du logis des solitaires et des petites écoles.

L'opération en 2023

À la suite d'une première consultation infructueuse en lots séparés, portant sur le réaménagement de l'accueil, une seconde consultation en entreprise générale a été lancée en octobre 2022. Après une phase de négociation, le marché travaux a été notifié en juillet pour une durée d'environ deux ans. Les travaux de réaménagement de l'ancien accueil ont démarré en septembre et devraient s'achever au premier trimestre 2024, en vue du démarrage de la deuxième phase des travaux au sein du musée.



Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

- Travaux monuments historiques : Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques
- Travaux muséographiques : Designers Unit (scénographe)

Montant total

4,80 M€ TDC



CHÂTEAUX,
DOMAINES ET
MANUFACTURES

CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

L'Établissement public du château de Fontainebleau (EPCF) délègue à l'Oppic la maîtrise d'ouvrage d'une part importante de ses opérations, en particulier pour piloter les principaux travaux de restauration et de rénovation de son schéma directeur. Lancée en 2015, la réalisation complète de ses trois phases devrait nécessiter environ dix-huit ans.

Le schéma directeur porte sur l'ensemble des composantes du domaine de Fontainebleau : le château et ses dépendances, les collections mais aussi le parc, les jardins et leurs ouvrages hydrauliques. Grâce à une approche globale, le schéma directeur vise à assurer le développement culturel, touristique et économique du domaine, en répondant à deux priorités : d'une part préserver, conserver et mettre en valeur un patrimoine exceptionnel et d'autre part mieux faire connaître le château et faciliter l'accès de tous les publics à la culture.

La première phase du schéma, qui couvrait la période 2015-2020, s'est achevée mi-2021. La deuxième phase a été lancée en 2020 pour une durée de six ans, tandis que la troisième phase de ce schéma directeur est en cours de préparation dans le cadre d'une convention d'études préalables. Ainsi, les études de diagnostic et de programmation nécessaires au projet de redéploiement du musée Napoléon I^{er} et à la poursuite de la revitalisation du quartier Henri IV ont été lancées.

Les opérations en 2023

La deuxième phase du schéma directeur englobe neuf nouvelles opérations, toutes confiées à l'Oppic. Cette phase poursuit l'objectif de consolider la pérennité du patrimoine avec des travaux de clos-couvert et de mise en sécurité, mais ouvre également deux objectifs nouveaux, autour de la conservation et la mise en valeur des jardins d'une part et de la préservation des collections d'autre part.

La création d'un centre de conservation du site des Archives nationales de Fontainebleau marque, quant à elle, le démarrage du chantier des réserves pour la rationalisation de la gestion des collections du château.

S'agissant de la mise en sécurité, l'avis défavorable du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui pesait sur l'EPCF depuis de nombreuses années, a pu être levé mi-2023, grâce notamment au déploiement de l'alarme sonore dans le parcours de visite. Cette opération a été menée par l'Oppic depuis décembre 2021.

Les chantiers de **mise en sécurité des escaliers Noir, Louis XIV, Saint-Louis et François I^{er}**, ainsi que la **rénovation du Réseau d'incendie armé (RIA)**, ont démarré en juin 2022 pour trois ans et demi. L'escalier Noir a été réceptionné en décembre, et 2024 devrait permettre la mise en sécurité des escaliers Saint-Louis et François I^{er}.

L'opération de **restauration des digues et de l'exutoire du Grand Canal** a pour objectif de sécuriser la ressource en eau. Elle est subventionnée par le ministère de la Transition écologique à hauteur de 3,713 M€, au titre du plan de relance. Le chantier a démarré en septembre 2022. Fin 2022, la rupture du batardeau permettant la mise à sec d'une partie du canal a imposé une reprise des études opérationnelles, de façon à redémarrer ce chantier en toute sécurité. C'est ainsi que le 25 juillet 2023, une pêche de sauvegarde a été effectuée, pour permettre la réalisation des travaux de restauration. Afin d'assurer la protection et la préservation de la qualité des eaux, de la faune et de la flore aquatique, un suivi écologique régulier a été organisé.

En prévision des opérations à lancer sur le parc, des études ont été menées sur l'aqueduc François I^{er}, dont l'état sanitaire et le fonctionnement hydraulique sont pour l'instant mal connus. La campagne de jaugeage réalisée en 2023 a permis de mettre en avant une perte importante de débit depuis 2015.

Les travaux de **restauration de l'aqueduc François I^{er}** se concentreront sur sa partie aval, là où se concentrent les fuites les plus importantes. Ils seront menés en 2024.

Le chantier de **création du centre de conservation muséale du château de Fontainebleau** au sein du site des Archives nationales, sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Hugues Fontenas, a démarré à l'été 2023. Les travaux se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2024.

En vue de l'**aménagement d'un accueil relais au sein du vestibule Serlio**, des diagnostics techniques et les fouilles archéologiques prescrites par le Service régional de l'archéologie (SRA) ont été menées durant l'année 2023. Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent, avant la réalisation des travaux prévus en 2025.

La préparation de la phase 3 du schéma directeur
Sur la base du programme scientifique et culturel établi par l'EPCF en 2022, l'Oppic a mené les diagnostics techniques nécessaires à la bonne connaissance de l'aile Louis XV au sein de laquelle sera redéployé le musée Napoléon I^{er}. Des études de programmation et de faisabilité, démarrées cet été, devraient aboutir en 2024. Elles permettront de lancer la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre.

Maître d'ouvrage

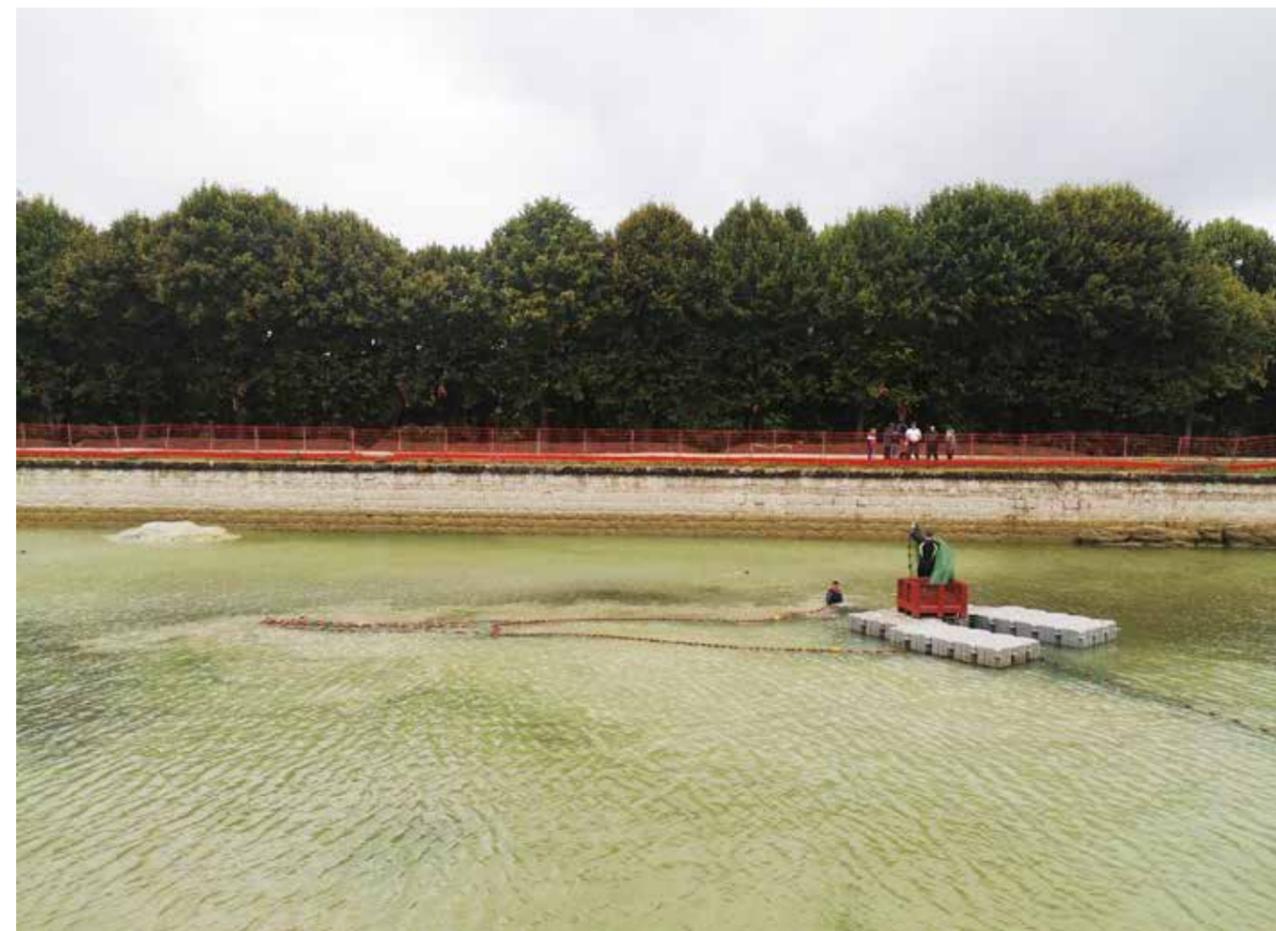
Établissement public du château de Fontainebleau

Maîtrises d'œuvre

- Monument historique : Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques
- Centre de conservation muséale du château de Fontainebleau : Hugues Fontenas Architecture

Montant total

89,60 M€ TDC



CHÂTEAU DE VERSAILLES



L'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV) a entrepris en 2003 le plus vaste programme de réaménagement et de modernisation du château et de ses dépendances depuis la Restauration. L'enjeu majeur de ce programme est de transmettre le patrimoine aux générations futures et garantir sa pérennité en améliorant la sécurité, tant des biens que des personnes, l'accueil du public et les conditions de travail des agents.

Pour mener à bien ce vaste schéma directeur, celui-ci a été décomposé en trois phases. La première s'est achevée en 2016, la deuxième est en cours et porte sur :

- la mise en sécurité et sûreté, le traitement climatique de la partie sud du corps central du château de Versailles, qui comprend notamment les appartements de la Reine et le salon de la Paix (réceptionné en 2019) ainsi que les appartements donnant sur la cour de Marbre (lancement des travaux après la période des Jeux olympiques 2024) ;
- l'installation de tours aéroréfrigérantes dans le château d'eau ainsi que sa restauration, notamment ses façades, et la restitution de la couverture façon Mansard (travaux réceptionnés en 2022) ;
- la mise en sécurité, sûreté et le traitement climatique de la moitié nord du corps central du château de Versailles, qui comprend les appartements du Roi, le salon de la Guerre et la galerie des Glaces (en études de conception).

Maître d'ouvrage

Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV)

Maîtrises d'œuvre (phase 2) :

- Cour de Marbre : Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques / Khephren et Alternet (BET)
- Corps central nord : Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques / Khephren, Alternet, Oasiis, Artelia, Expertignis, Risk & Co. (BET)

Montant total

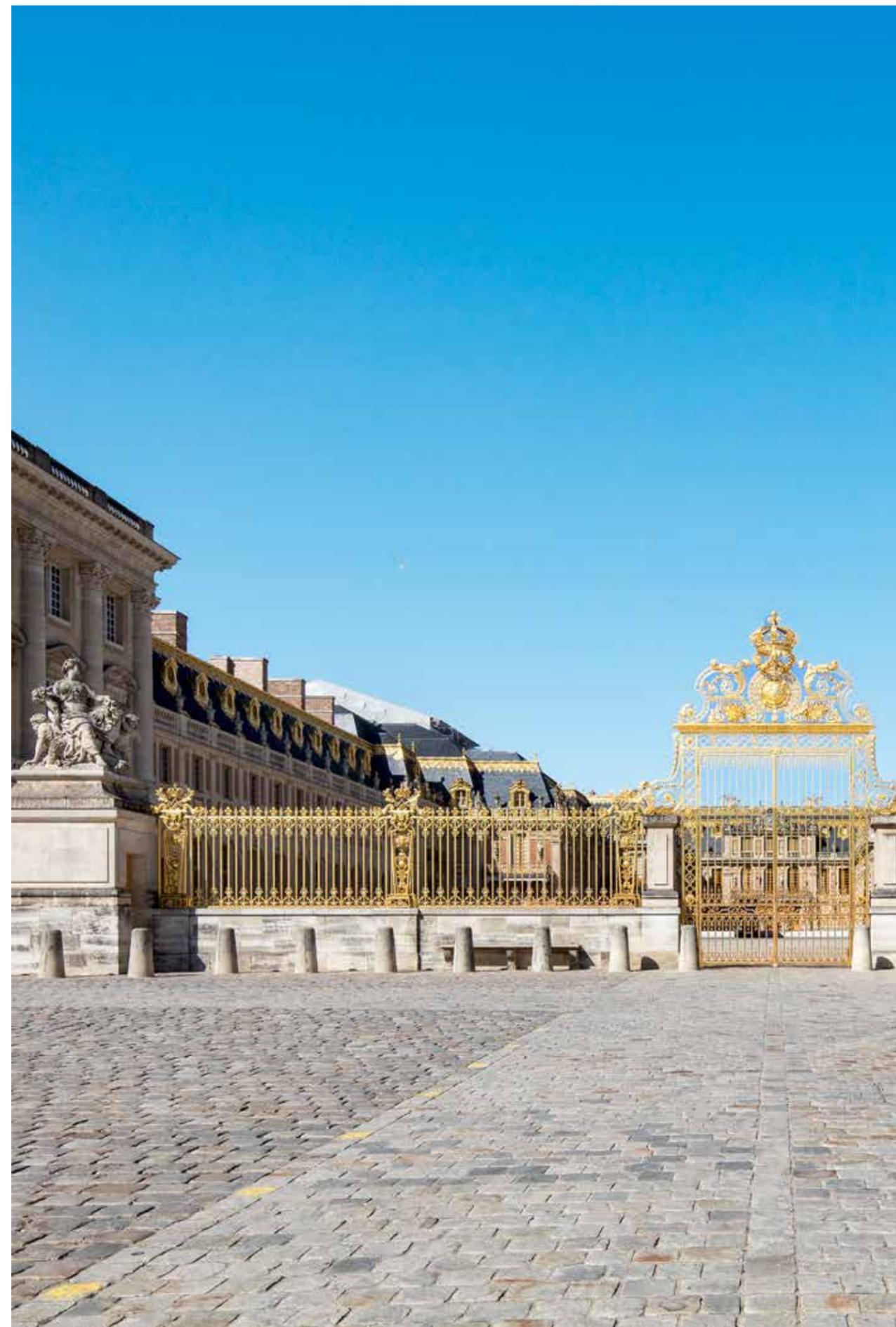
287,873 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

La phase 2 du schéma directeur s'est poursuivie cette année, avec notamment la levée des réserves de l'opération « Château d'eau » et la poursuite des diagnostics et des études de conception de l'opération « corps central nord ».

Concernant le **corps central nord**, la maîtrise d'œuvre qui associe les compétences techniques de bureaux d'études spécialisés aux compétences patrimoniales de Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques, a remis son avant-projet détaillé en mai et juin, qui a été validé lors de la Commission ministérielle des projets d'investissements (CMPI) du 21 septembre. Les demandes d'autorisation de travaux ont été déposées dans le courant de l'été. Le projet a également obtenu un avis favorable de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, organisée le 9 novembre. Le second semestre a permis la réalisation des études « projet » de maîtrise d'œuvre, en vue d'un lancement des consultations des entreprises début 2024.

En parallèle du démarrage des travaux de l'opération du corps central nord, des travaux de mise en sécurité seront menés, après la période des Jeux olympiques 2024, dans des locaux situés sur le côté sud de la **cour de Marbre** et reliés aux installations techniques existantes localisées sous la terrasse du midi. La complexité du site et les contraintes fonctionnelles et techniques imposées pour permettre la liaison entre les locaux ont imposé un important travail de mise au point et de coordination fin 2023 pour aboutir à un dossier de consultation des entreprises (DCE) totalement opérationnel. La consultation des entreprises sera lancée début 2024.



CHÂTEAU D'ÉCOUEN, MUSÉE NATIONAL DE LA RENAISSANCE



Le château d'Écouen a été édifié entre 1538 et 1555. Son plan forme un quadrilatère, composé de quatre ailes orientées selon les points cardinaux. Elles entourent une cour et sont cantonnées de quatre pavillons carrés. Depuis la création du musée national de la Renaissance en 1977, le château d'Écouen a fait l'objet d'importants travaux, notamment de clos et couvert. Avec son domaine attenant, il est classé monument historique en totalité depuis 2007. Aujourd'hui, l'Oppic intervient tant en phase d'études que de travaux sur le site.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

12,7 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

Les travaux de restauration du clos et couvert et du mur d'enceinte de la **maison du jardinier**, démarrés en mai 2022, ont été réceptionnés en mai 2023.

Afin de pérenniser le clos et couvert côté cour du château, comprenant aussi la restitution des lucarnes dans leur état d'origine, une **opération de restauration des façades sur cour** a été engagée par l'Oppic, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. La consultation des entreprises a été réalisée lors du premier semestre. Les travaux ont ensuite démarré début juillet. Ces derniers sont organisés en quatre phases (une phase par aile de bâtiment) et se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2026.

Le musée souhaite par ailleurs aménager la **maison forestière**, située à l'entrée du domaine. Les diagnostics et études préalables ont été menés par le département des études préalables de l'Oppic en 2023.

Afin de repérer les fuites d'eau sur le réseau enterré, qui entraînent des stagnations d'eau importantes à certains endroits dans le parc, l'Oppic est aussi chargé de réaliser une **étude de localisation des réseaux enterrés existants**. Un diagnostic des réseaux gravitaires, puis une étude d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales du parterre ouest et de l'allée du Luat ainsi que de la fontaine Hortense seront réalisés. Pour ce faire, l'Oppic désignera début 2024 un bureau d'études dans l'objectif d'une remise des éléments d'analyse d'ici l'été 2024.

CHÂTEAU DE VINCENNES



Bordé d'un côté par la ville et de l'autre par le bois, le château de Vincennes s'impose par sa taille et son élégance minérale.

Résidence royale du XII^e au XVII^e siècle, il s'agit de l'une des dernières forteresses médiévales européennes. Le château est le cœur de la monarchie française jusqu'en 1682, quand Louis XIV lui préfère Versailles. Le donjon sert de prison dès le XVI^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle : Fouquet, le marquis de Sade ou Mirabeau y sont détenus. Transformée en caserne et en arsenal par Napoléon I^{er}, la forteresse protège Paris lors des invasions du XIX^e siècle.

Restauré après les graves dommages subis au cours de la Seconde Guerre mondiale, le château de Vincennes abrite notamment le service historique de la Défense (SHD).

Si les opérations sur le donjon et la Sainte-Chapelle sont conduites par le Centre des monuments nationaux, l'Oppic intervient au titre du protocole Culture-Défense sur les bâtiments relevant du ministère des Armées.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

25,36 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

En 2021-22, dans le cadre du schéma directeur de mise en valeur des abords du château, l'Oppic a lancé la réalisation des travaux de restauration des murs de contrescarpes nord du château et, en parallèle, la conduite des études pour **l'aménagement des abords nord**.

L'Oppic a poursuivi cette année la conduite du projet en menant à bien les études qui ont ensuite été validées par l'ensemble des parties prenantes (Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France et Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) - Île-de-France).

Par ailleurs, la convention de financement des travaux entre la ville de Vincennes et le ministère des Armées a été signée en octobre.

Fin 2023, l'Oppic a accompagné la ville de Vincennes et le ministère des Armées dans le cadre des consultations publiques attachées à la mise en œuvre de ce projet.

Les travaux de restauration du clos et du couvert du pavillon de la Reine, conduits par l'architecte en chef des monuments historiques Christophe Batard, ont commencé au début de l'année. La livraison de la première tranche est prévue pour début 2024. Les travaux se font dans le respect des contraintes patrimoniales et avec l'objectif d'améliorer la performance thermique du bâtiment.

CHÂTEAUX DE MALMAISON ET DE BOIS-PRÉAU

RUEIL-MALMAISON



Acquis en 1799 par Joséphine Bonaparte, Malmaison fut la résidence du Premier consul et de son épouse ainsi que le siège du gouvernement de la France, avec les Tuileries, de 1800 à 1802. Les deux résidences, appelées massifs nord et sud, transformées en musée (la première en 1906, la seconde en 1958), sont consacrées à l'histoire napoléonienne.

Le château de Malmaison apparaît actuellement dans son état XIX^e/XX^e siècle. Ses façades sont couvertes d'un enduit en ciment gris avec dessins de faux joints, datant de 1936. Au-delà de son aspect, cet enduit constitue une barrière étanche emprisonnant l'humidité, et provoquant des remontées capillaires et des fragilités sur les maçonneries en pierre masquées ainsi que sur les décors intérieurs.

L'état 1802-1804, dit Joséphine, a été retenu comme référence pour cette restauration. À cette période, les façades étaient revêtues d'un enduit plâtre ocre, et traité avec des moulurations diverses selon les façades et les étages.

L'Oppic s'est vu confier l'opération de restauration du clos et couvert du château de Malmaison et notamment les façades avec leurs sculptures, les toitures et les menuiseries afin d'en assurer la pérennité et d'en améliorer les performances énergétiques.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

14 M€ TDC

L'opération en 2023

La première tranche de travaux de **restauration du clos et couvert du château de Malmaison** a démarré sur le massif nord par la purge des enduits en ciment. Cette étape a permis de proposer, sur la base d'une étude documentaire et iconographique, un traitement de la façade enduit plâtre.

L'aspect de ces enduits a fait l'objet d'un travail conjoint avec le musée de Malmaison, l'architecte en chef des monuments historiques et les membres du contrôle scientifique et technique, soit l'inspection générale des monuments historiques, la conservation régionale des monuments historiques et l'architecte des bâtiments de France des Hauts-de-Seine, afin de déterminer leur composition, leur aspect, leur mouluration et la forme des bossages.

Les travaux de restauration de charpente, de réfection de la couverture en ardoises et zinc, le renforcement de la cheminée et la restauration des menuiseries ont été réalisés cette année.

Début 2024, le public pourra redécouvrir le massif nord du château de Malmaison dans son aspect dit « Joséphine » et les travaux se concentreront alors sur le massif sud.



MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE DOMAINE NATIONAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Résidence royale depuis le XII^e siècle, Saint-Germain-en-Laye fut à la fois un séjour de plaisance et un lieu de pouvoir des rois de France. Le château abrite aujourd'hui le musée d'Archéologie nationale.

Le château se caractérise par l'expression monumentale de ses façades en briques et pierres, ordonnées selon de hautes travées régulières, animées par un jeu de terrasses et de corniches à balustres qui dominent les douves.

Dans la poursuite des travaux de restauration des façades (achevés en 2022) d'autres opérations ont pris le relais afin de maintenir l'effort de l'État dans la restauration et la modernisation de l'édifice.

Une première opération concernant l'amélioration du parcours du public est en étude et aboutira au réaménagement de l'escalier sud-ouest du château en 2024. Par ailleurs, des études de programmation et une consultation de maîtrise d'œuvre ont été lancées afin de mettre à niveau les installations électriques et la protection contre les risques d'incendie du château. Enfin, un partenariat étroit, entre la ville de Saint-Germain-en-Laye et l'État, a abouti à la restitution du grand bassin Le Nôtre dans la grande perspective du château.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

10,29 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

Sur le domaine, le jardin historique conçu par Le Nôtre incluait comme pièce maîtresse un bassin aux dimensions monumentales inscrit dans la perspective du château. Le département des Yvelines, la ville de Saint-Germain-en-Laye et la région Île-de-France ont accompagné l'effort d'investissement de l'État pour le domaine en engageant le financement d'une opération de construction de ce **grand bassin**.

Son dessin, conçu par l'architecte en chef des monuments historiques, s'inspire des gravures du XVII^e siècle. Après les fondations réalisées fin 2021, les travaux engagés en 2022 se sont poursuivis et achevés durant toute cette année. Les quatre entreprises de travaux se sont succédé pour poser la charpente métallique, couler la dalle de béton et installer les équipements de fontainerie. Le calage fin des altimétries d'un ouvrage de 50 mètres de diamètre a nécessité une précision centimétrique et quelques mois supplémentaires afin d'assurer un rendu à la hauteur du domaine dans lequel le bassin s'installe. Ce grand bassin a été inauguré le 4 juin en présence des financeurs du projet.

Quant à l'opération de **réaménagement de l'escalier sud-ouest**, l'année 2023 a été consacrée aux études de conception avant l'organisation de la consultation de travaux début 2024. Ce projet porte sur la modification de l'escalier et l'ascenseur sud-ouest, datant des années soixante, afin de rendre accessible à tous les publics les espaces de visite du château et du musée, et de créer un accès aux douves.

Un diagnostic tout corps d'état remis en 2021 alertait sur l'obsolescence d'une partie des installations du musée. Fort de ce constat, des priorités relatives à la **mise en sécurité de l'édifice** ont été définies avec le ministère de la Culture, le Service des musées de France et les utilisateurs afin d'aboutir à la rédaction d'un programme servant de base pour la consultation d'un maître d'œuvre, lancée au quatrième trimestre.

CHÂTEAU DE COMPIÈGNE



Le château de Compiègne, construit sous Louis XV puis Louis XVI, réaménagé sous Napoléon I^{er} puis Napoléon III, fut un haut lieu de la vie de cour et de l'exercice du pouvoir. Musée national depuis 1927, et classé au titre des monuments historiques depuis 1994, il représente une surface totale de 35 000 m², dont 10 000 m² environ sont visitables. Le château et son parc s'étendent sur un domaine de 40 hectares.

Au sein du château coexistent trois musées :

- les appartements historiques ;
- le musée du Second Empire et la collection Ferrand ;
- le musée national de la voiture et du tourisme.

Depuis 2011, l'Oppic est chargé :

- des opérations de travaux, au titre des monuments historiques, pour assurer la pérennité du bâtiment et du domaine ;
- des opérations d'aménagement, pour une remise en valeur progressive du palais ;
- d'une opération spécifique portant sur la rénovation du musée national de la voiture et du tourisme.



Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

8,5 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

Après la finalisation des travaux de restauration de l'allée du fleuriste en 2022, l'année 2023 a été marquée par le démarrage des travaux de restauration de la **bibliothèque de l'Empereur**, en octobre et pour une durée d'environ un an. Sont ainsi prévus le renforcement du plafond, la restauration des menuiseries, boiseries et décors peints et l'amélioration du traitement d'air de la bibliothèque.

Différents diagnostics et études ont été engagés ou poursuivis au cours de l'année par l'architecte en chef des monuments historiques afin de préparer une nouvelle campagne de travaux au sein du château et du parc. Il s'agit notamment des études pour la restauration des façades du **théâtre Louis Philippe**, qui présentent des désordres structurels importants. Ces travaux comprennent la reprise de l'étanchéité de la façade, côté jardin des roses, ainsi que la restauration des galeries extérieures et leurs menuiseries. Le diagnostic de **la façade et de la terrasse sud** du château, ainsi que les études pour la rénovation du **berceau de l'Impératrice**, grande tonnelle qui parcourt le parc, ont également débuté en fin d'année.

Parallèlement à ces opérations, les études d'avant-projet concernant la **rénovation du musée national de la voiture et du tourisme**, dans son emprise actuelle, ont été menées au cours de l'année par l'architecte en chef des monuments historiques. Cette opération d'ampleur consiste en la restauration complète du musée, tant du point de vue muséal que réglementaire, avec l'amélioration des circulations et de la présentation des espaces muséographiques. Elle comprend également la restauration des façades extérieures du musée et de la verrière de la cour des cuisines, afin de garantir de meilleures conditions de conservation des œuvres dans cet espace.

Un bureau d'études a été désigné en juillet afin de réaliser un schéma directeur de mise en sécurité contre les risques d'incendie, dont la remise est prévue au deuxième trimestre 2024. Ce schéma directeur, qui s'appuie sur un audit et une analyse des risques, devra définir une planification précise de travaux à réaliser sur six années.

CITÉ DE LA CÉRAMIQUE

SÈVRES



La manufacture nationale de céramique, fondée en 1740 à Vincennes puis déplacée à Sèvres en 1756, continue de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques manuelles perpétuées depuis le XVIII^e siècle. Le musée national de la céramique a été créé en 1824. Le site fut classé au titre des monuments historiques en 1942.

Une campagne de restauration immobilière des nombreux bâtiments du site a été menée depuis plusieurs années. Elle concerne essentiellement des travaux de clos et couvert, pour la pérennité des bâtiments, mais s'associe également à une réflexion sur les usages du site. La question de la conservation des moules est désormais centrale.

Les opérations en 2023

Afin de répondre à la question prégnante de conservation des moules qui composent la collection « du magot », actuellement stockée dans de mauvaises conditions dans des bâtiments patrimoniaux, des études de programmation pour **la construction d'un nouveau bâtiment de réserve** ont été finalisées cette année. Cette construction devra chercher à s'inscrire dans le site protégé l'entourant. Le dossier a été instruit par la Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France pour recevoir un avis sur projet monument historique. Il a reçu un avis favorable. Tenant compte de la nécessité de penser un projet qui prend en compte des enjeux de conservation et de performance environnementale, le projet s'inscrit dans une démarche « Bâtiments durables franciliens » (BDF) niveau bronze.

Le concours d'architecture, permettant de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre, sera lancé début 2024.

Les études de **restauration des deux bâtiments historiques dits « du magot »** seront lancées.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture

Montant total

1,35 M€ TTC TDC

MANUFACTURE NATIONALE DES GOBELINS, MOBILIER NATIONAL

PARIS

Réunis sur un même site depuis 1937, le Mobilier national et la Manufacture nationale des Gobelins ont au cours des siècles fourni mobiliers, objets d'arts et tapisseries aux institutions de l'État. Le patrimoine bâti de la Manufacture et du Mobilier national constitue un ensemble exceptionnel. Les façades et les toitures du bâtiment Perret ont été classées au titre des monuments historiques le 20 décembre 1965 et l'ensemble bénéficie également du label architecture remarquable.

Un schéma directeur immobilier, à l'échelle du site, est en cours de déploiement. Décomposé en trois phases de travaux, ce schéma directeur vise la préservation patrimoniale avec la mise aux normes sanitaires et techniques, la rationalisation fonctionnelle, la modernisation et le développement du site.

Les opérations en 2023

Les études de conception se sont poursuivies durant toute l'année pour la **restauration et le renforcement du mur de soutènement, situé sur une parcelle mitoyenne, dite de « la parcelle aux lapins »**, et l'avant-projet définitif a été rendu en octobre.

Des études de faisabilité, accompagnées de diagnostics techniques et de sondages, ont été menées en 2022 et 2023 pour affiner les principes techniques et fonctionnels, et fiabiliser le budget ainsi que le calendrier de la première phase du **schéma directeur immobilier**. L'objectif est de présenter l'ensemble des trois phases et le lancement de la première d'entre elles en commission ministérielle des projets immobiliers.



Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Riccardo Giordano, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

1,69 M€ TTC TDC



Le palais de Chaillot a été réalisé pour l'Exposition universelle de 1937, par les architectes Carlu, Boileau et Azéma, sur les structures conservées du palais du Trocadéro, lui-même construit pour l'Exposition universelle de 1878 par l'architecte Davioud. Les espaces du palais de Chaillot sont partagés entre différents occupants : le musée de l'Homme, le musée national de la Marine, le théâtre national de la danse Chaillot et la Cité de l'architecture et du patrimoine. L'Oppic assure la maîtrise d'ouvrage de différents projets en restauration du clos et couvert sur le site du palais de Chaillot.

Les opérations en 2023

Les éléments de **corniches en couronnement des façades du palais de Chaillot** en béton moulé, maintenues par des agrafes en fer, présentaient des problèmes de stabilité.

Une campagne de remise en état (stabilisation structurelle et mise en place de couvertines en plomb) a été menée depuis 2018 sur l'ensemble du palais. La dernière tranche de travaux portant sur la remise en état des corniches du pavillon d'About de l'aile Passy, débutée en février, a été livrée en septembre.

Un diagnostic complémentaire, mené en 2021, a révélé que certaines altérations des bétons en corniches des pavillons de tête et des bas-reliefs des deux ailes du palais devaient être traitées. Après avoir identifié les interventions les plus urgentes, l'Oppic pilote une opération de **mise en sécurité des corniches des pavillons de tête et des bas-reliefs des deux ailes du palais de Chaillot**. Les études de conception de ces réparations ont été lancées à l'été 2022 après la finalisation du diagnostic. Le chantier a démarré en juin et s'achèvera en mars 2024.

Maître d'ouvrage

Oppic

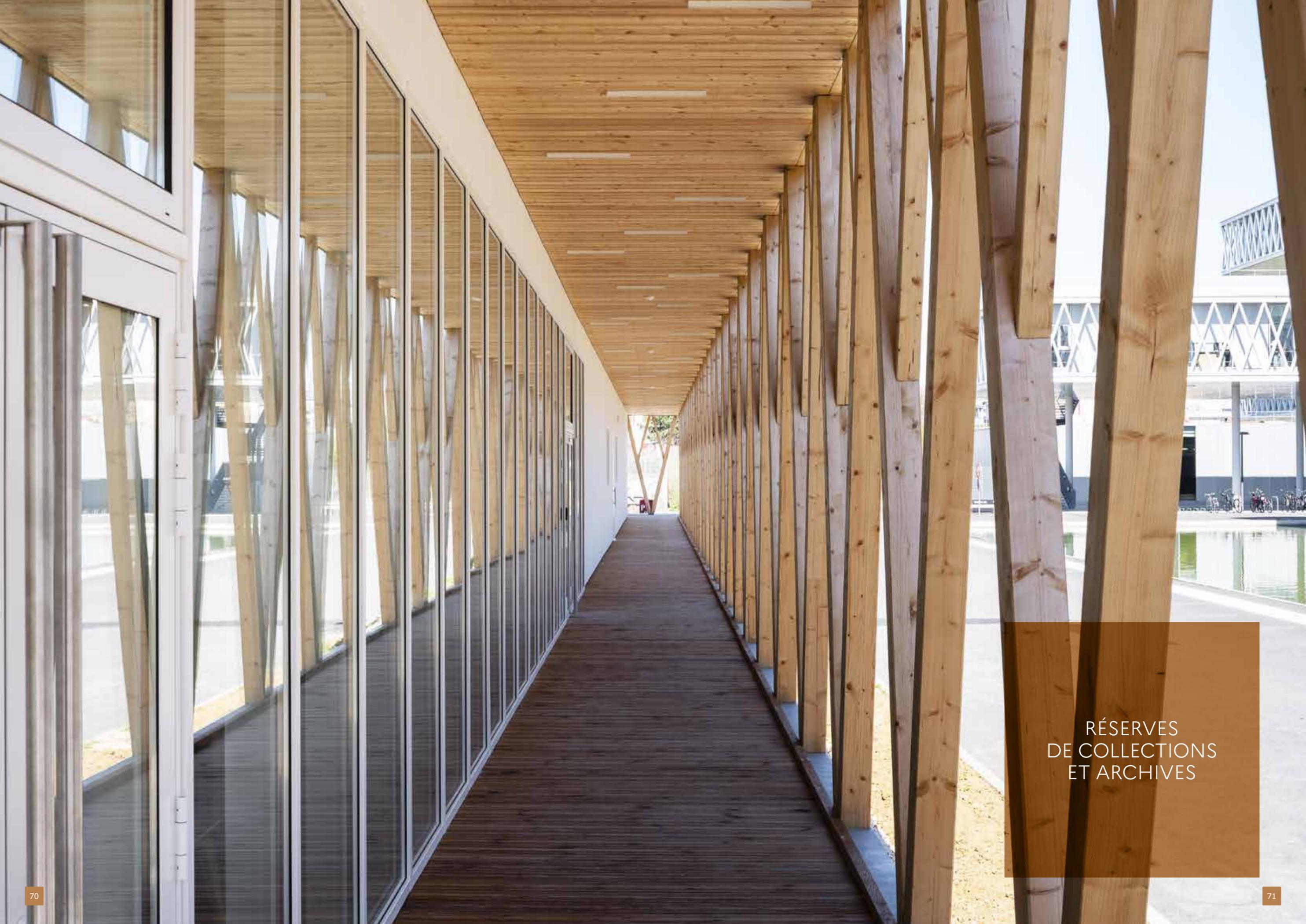
Maîtrise d'œuvre

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

6,9 M€ TTC TDC





RÉSERVES
DE COLLECTIONS
ET ARCHIVES



Dans le cadre de son schéma directeur immobilier, la BnF a décidé de construire un pôle de conservation afin d'assurer sa capacité d'accroissement pour 30 ans, dans un premier temps, avec la possibilité d'une extension sur la réserve foncière, ménageant ainsi une capacité d'accroissement de très long terme, et de réorganiser ses activités de conservation. En effet, chaque année la volumétrie des collections conservées par la BnF augmente notamment par le dépôt légal, à hauteur de 4,2 km linéaire. En termes de solution de stockage, la BnF a fait le choix de magasins de grande hauteur avec systèmes robotisés et sous atmosphère à oxygène raréfié.

Le choix de l'implantation de ce futur pôle de conservation a été fait en novembre 2021 au terme d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en juin 2020 : il s'agit d'un terrain situé à Amiens, sur le site de l'ancien Centre hospitalier universitaire Nord (CHU Nord), d'une superficie de 3,5 hectares. Une réserve foncière attenante d'une superficie de 2,8 hectares est également réservée pour les extensions futures de la BnF.

Après avoir mené des études de programmation validées fin 2022, la BnF a souhaité s'adjoindre les compétences de l'Oppic pour l'accompagner dans la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre.

Maître d'ouvrage

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Montant total

0,882 M€ TTC TDC

L'opération en 2023

Le nouveau bâtiment permettra d'implanter une partie des collections et des activités de conservation de la BnF, dont des ateliers de restauration et de numérisation.

La surface totale programmée est d'environ 11 000 m², pour une capacité maximale de 143 postes de travail.

Les études préalables menées par la BnF se sont achevées en janvier avec le passage en commission ministérielle des projets immobiliers (CMPI) et la validation du programme de l'opération, ouvrant la voie à la sélection de la maîtrise d'œuvre sous forme de concours d'architecture piloté par l'Oppic.

L'avis d'appel public à candidatures a été lancé en février 2023. Un premier jury réuni en avril a sélectionné quatre candidats dont les mandataires sont :

- O.M.A. ;
- Philippe Prost ;
- RSHP France ;
- TVK.

La désignation du maître d'œuvre du projet devrait intervenir début 2024.



Le ministère de la Culture a décidé de mener un schéma directeur immobilier global sur le site du quadrilatère des Archives nationales de Paris. Son premier volet comprend des travaux prioritaires, notamment de clos et couvert et de mise en accessibilité des espaces extérieurs, concomitants à l'engagement des travaux nécessaires à l'installation des services du ministère au sein du quadrilatère, dans le cadre du projet dénommé Camus.

La deuxième phase du schéma directeur du site concerne quant à elle la réhabilitation de deux ensembles de bâtiments, abritant des magasins pour les Archives nationales.

L'opération en 2023

S'agissant de la phase 0, les travaux de clos et couvert de la majorité des hôtels particuliers du sud et de l'est du site ont été livrés en juin 2021. La suite du programme concerne la mise aux normes des cheminements extérieurs du site (accessibilité PMR, voies pompiers, éclairage, étanchéité). Ils sont confiés à François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques. La consultation travaux a été lancée en mai, permettant ainsi le démarrage du chantier en septembre, ainsi que la finalisation sur le même site des travaux relatifs à l'opération Camus.

La phase suivante des travaux du schéma directeur des Archives nationales (phase 1) est portée par deux maîtres d'œuvre différents :

- le groupement mené par l'architecte Hugues Fontenas pour la restructuration intérieure de bâtiment destiné à recevoir des espaces d'archives et la réouverture de la ruelle de la Roche qui traverse le site, en créant un porche au 87 rue Vieille du Temple, afin d'ouvrir davantage le site du quadrilatère sur le quartier ;
- l'architecte en chef des monuments historiques, François Jeanneau, pour la restauration des façades et toitures classées du périmètre concerné.

Les études de conception menées par Hugues Fontenas depuis fin 2022 se sont poursuivies au cours de l'année après plusieurs échanges avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France sur la création du porche s'ouvrant sur la rue Vieille du Temple et le traitement d'une des façades inscrites du projet donnant sur cette ruelle. Les études de conception se sont achevées dans la perspective d'un lancement de la consultation travaux au premier trimestre 2024.

Parallèlement, les études portant sur le clos-couvert classé monument historique des bâtiments « Guerre » et « Affaires étrangères » à l'est du site se sont terminées, la consultation a été lancée et les marchés travaux ont été notifiés fin 2023. La consultation relative au curage intérieur des bâtiments a également été anticipée et publiée dès le mois d'octobre. La réalisation des travaux de clos-couvert et de curage est prévue pour le premier semestre 2024.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture

Maîtrises d'œuvre

- Clos et couvert monuments historiques et accessibilité - Phase 0 : François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques
- Schéma directeur - Phase 1 - Aménagements : Hugues Fontenas (architecte)
- Schéma directeur - Phase 1 - Monuments historiques : François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

37,4 M€ TTC TDC



Le fort de Saint-Cyr construit en 1875 est un des ouvrages les plus importants et les mieux conservés du système défensif proposé par le général-ingénieur Séré de Rivières pour la protection de Paris. Cet ouvrage est protégé aux titres des monuments historiques depuis le 31 mars 1992.

Affecté au ministère de la Culture depuis 1982, le fort sert essentiellement de lieu de stockage pour l'image fixe et animée : les archives de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, le Centre national de la cinématographie (CNC) et la Cinémathèque française. Afin de préserver les collections et le bâtiment, le ministère a engagé une campagne de sécurisation du clos et couvert du bâtiment abritant les archives photographiques de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Ces travaux sont menés en plusieurs phases : tout d'abord des travaux d'urgence ponctuels de mise hors d'eau - Phase 1 (portant sur les puits de lumière, les murs ouest et est, et la route au-dessus du bâtiment), livrés à ce jour, et enfin ceux en cours d'études liés à la restauration complète du clos et couvert du bâtiment principal - Phase 2 (façades principales, toitures-terrasses, menuiseries, etc.).

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Maël de Quelen, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

0,2 M€ TTC TDC

L'opération en 2023

Afin de conduire l'opération de la Phase 2, liée à la restauration du clos et couvert du bâtiment principal abritant les archives de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine, une mission d'études de diagnostic patrimonial a été confiée en avril à Maël de Quelen, architecte en chef des monuments historiques. Cette étude constitue une mise à jour et un complément du précédent diagnostic mené en 2017.

Cette année, deux campagnes ont été lancées : la première portant sur des relevés complémentaires (scan 3D de la zone et des ouvrages ainsi que la réalisation d'un relevé photographique aérien), la seconde concernant la réalisation de sondages stratigraphiques visant à identifier les différentes teintes et compositions picturales présentes sur les menuiseries extérieures, les ornements et les équipements métalliques de façade du bâtiment.

Ces diagnostics viendront guider le futur projet de restauration.



Le projet de construction d'un Centre de conservation et d'étude (CCE) à Besançon permettra aux biens archéologiques de l'État, et à la documentation associée, provenant du territoire oriental de Bourgogne-Franche-Comté (Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort, une partie du Jura et de l'est de la Côte-d'Or), d'être conservés, étudiés et valorisés. Grâce à une gestion adéquate et une conservation pérenne des fonds, ces ressources doivent demeurer exploitables à long terme et pouvoir faire l'objet de valorisation et de diffusion. L'ensemble des résultats des fouilles de la région – céramiques, verres, pierres sculptées, etc. – sera stocké dans des réserves.

Le groupement mené par Nunc Architectes, désigné lauréat du concours le 15 décembre 2020, propose un projet qui, en s'insérant dans le terrain, reste discret et profite de l'inertie thermique du sol. Le projet architectural, qui s'implantera dans une zone d'activité située en limite du Grand Besançon, se compose de deux parties :

- un espace de stockage, nommé « le cairn », recouvert de pierres du site et se fondant dans le paysage ;
- des espaces d'accueil de visiteurs et de travail des chercheurs, regroupés dans la « maison de l'archéologie », plus visibles avec une structure bois et une façade composée de vestiges archéologiques.

L'opération en 2023

Après la découverte en 2022 d'une doline sur le site du futur CCE, les études de projet ont été reprises et finalement validées en juin. Développées en modélisation des informations du bâtiment (BIM), elles ont confirmé les ambitions environnementales du projet et le respect de l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux.

La consultation de travaux, allotie en 16 lots, a été lancée en juillet et les marchés ont été notifiés en novembre, lançant la période de préparation du chantier. Les travaux dureront 18 mois, pour une livraison prévue en juillet 2025.

En parallèle, une procédure de 1 % artistique a été engagée avec une première réunion du comité artistique en septembre 2023. Il est attendu une œuvre illustrant la conservation préventive, l'étude des matériaux, le temps qui passe, mais aussi la sobriété, la pérennité et le développement durable.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture

Maîtrise d'œuvre

Nunc Architectes (architecte mandataire et BIM manager) / SIB Études (BET structure) / Solares Bauen (BET fluides, thermique, HQE) / Gécobat (économie de la construction) / Gabriel Milochau (paysagiste)

Montant total

10,3 M€ TTC TDC



Le Centre national des arts plastiques (CNAP) a pour mission d'enrichir les collections de l'État par des acquisitions d'art contemporain dont il assure la conservation, mais aussi d'animer une politique de soutien à la création des artistes d'aujourd'hui.

Ses besoins immobiliers concernent tant des espaces de réserves que des espaces de travail pour ses équipes et le fonctionnement des commissions.

Le CNAP a choisi de relocaliser ses missions sur un seul site de 30 000 m², dont 24 000 m² sont dédiés aux espaces de conservation, au cœur de la ZAC « Écoquartier Gare de Pantin-Quatre Chemins » à Pantin.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été conclu, à l'issue d'un dialogue compétitif, avec le groupement Bruther/Data Architectes fin 2018.

L'opération en 2023

Après un premier appel d'offres infructueux en 2022, un nouvel appel d'offres a été organisé en 2023 sur la base d'un projet techniquement optimisé.

Fin juillet, le ministère de la Culture, maître d'ouvrage, a retenu le scénario de poursuite du projet.

La notification de l'ordre de service de démarrage des travaux (préparation de l'installation de chantier) a été faite le 6 octobre. Les travaux sont prévus pour une durée de 27 mois.

L'installation définitive des utilisateurs est envisagée au deuxième trimestre 2027.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture

Maîtrise d'œuvre

Bruther (architecte mandataire) / Data (architecte associé) / Batiserf (structure) / Gamba (acoustique) / INEX (fluides) / BMF (économie)

Montant total

94,4 M€ TTC TDC

Les Archives nationales d'outre-mer sont installées depuis 1966 à Aix-en-Provence afin de regrouper l'ensemble des archives relatives à la présence coloniale française en outre-mer. Deux extensions, construites en 1986 et 1996, ont permis d'augmenter la capacité de stockage à 42 km linéaires et le réaménagement de la zone réservée au public et des bureaux.

Le ministère de la Culture a souhaité engager un projet global de mise aux normes du site, il porte sur :

- la rénovation thermique ;
- le renouvellement des ascenseurs et du monte-charge ;
- la mise en accessibilité pour tous de la zone d'accueil du public, des sanitaires et de l'entrée du personnel.

Les opérations en 2023

Concernant la **rénovation thermique**, un état des lieux de 2018 a mis en évidence différentes problématiques : réseaux corrodés ou non utilisés, menuiseries non étanches, conditions climatiques dégradées dans les magasins aux derniers étages. Un programme a donc été établi pour répondre aux besoins du bâtiment en effectuant des travaux en site occupé. La maîtrise d'œuvre a commencé ses études en septembre 2023, en vue d'une consultation des entreprises fin 2024.

Les études pour le **remplacement des trois ascenseurs et du monte-charge** ont commencé à la fin de l'année. Ils seront changés progressivement entre 2024 et 2025.

Enfin, **les travaux relatifs à la mise en accessibilité** ne seront engagés qu'à partir de janvier 2024 pour une durée d'environ cinq mois.



Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrises d'œuvre

- Mise en accessibilité : Kardham
- Rénovation thermique : SARL 118 - Atelier d'Architectes, Ascaudit énergie & fluides, Cabinet LM Conseils
- Renouvellement des ascenseurs : Ascaudit ascenseurs

Montant total

5,5 M€ TDC



Le projet consiste à réhabiliter, moderniser et étendre les capacités de conservation du bâtiment construit pour le Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN) à Espeyran en 1973.

Ce bâtiment a été construit pour héberger les activités archivistiques du CNMN, centrées sur la sécurité et la préservation des microfilms et des données numériques, dont le Service interministériel des archives de France a la responsabilité. Pour partie enterrée, il est composé d'espaces d'ateliers, de bureaux et de locaux de conservation qui doivent être modernisés et réorganisés.

L'opération en 2023

Cette année aura été consacrée à la fin du chantier et à la première partie de la garantie de parfait achèvement (GPA). Ainsi, l'ensemble des travaux a été réceptionné début mai. Les équipes du CNMN ont pris possession des lieux début juin et ainsi profité des nouveaux espaces d'accueil du public en recevant un groupe scolaire dès les premiers jours. Les ateliers, locaux d'archives, bureaux et laboratoires aménagés durant les travaux offrent aux agents un confort quotidien à la fois fonctionnel et thermique.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture

Maîtrise d'œuvre

Nicolas André

Montant total

1,6 M€ TTC TDC



Le bâtiment des Archives nationales (AN) de Pierrefitte-sur-Seine présente une capacité totale de 380 km linéaires, soit 220 magasins de 200 m². Le programme prévoyait la saturation de l'ensemble du bâtiment 30 ans après sa mise en service en 2012. L'arrivée à Pierrefitte-sur-Seine des archives du site de Fontainebleau, contraint à la fermeture, va précipiter l'arrivée des collections et saturer le site à l'horizon 2027. Dans ce contexte, il a été décidé d'accélérer la création de l'extension du site de Pierrefitte-sur-Seine, afin d'y accueillir les nouveaux fonds.

Par ailleurs, pour améliorer les conditions de travail et le confort des chercheurs, un restaurant administratif a été créé sur le site.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture

Maîtrise d'œuvre

- Restaurant administratif : Nomade architectes (architecte mandataire) / CAIRN Ingénierie (BET économiste, environnement) / BEGC (cuisiniste) / AKOUSTIC Ingénierie et conseils (BET acoustique)
- Extension : L'AUC (architecte mandataire) / Franck Bouté (BET DD) / Arcadis ESG (BET fluide, VRD) / BMF (BET économique) / Studio Mathieu Lucas (BET paysagiste) / EVP Ingénierie (BET structure) / Casso & Associés (BET SSI, PMR) / Atelier Juno, (BET BIM)

Montant total

99,5 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

Le projet d'extension de l'AUC consiste en deux volumes verticaux accolés :

- un bâtiment signal à l'échelle urbaine, d'une hauteur d'environ 73 m. Il comprend 57 magasins d'archives, pour 100 km de stockage ;
- un volume s'alignant sur l'IGH actuel, d'une hauteur d'environ 38,5 m. Il accueille des espaces de traitement des archives permettant de recevoir des prestataires, ainsi que des ateliers.

Le bâtiment se démarque dans le paysage urbain par ses façades singulières, présentant chacune une spécificité de matériaux : verre, pierre et métal.

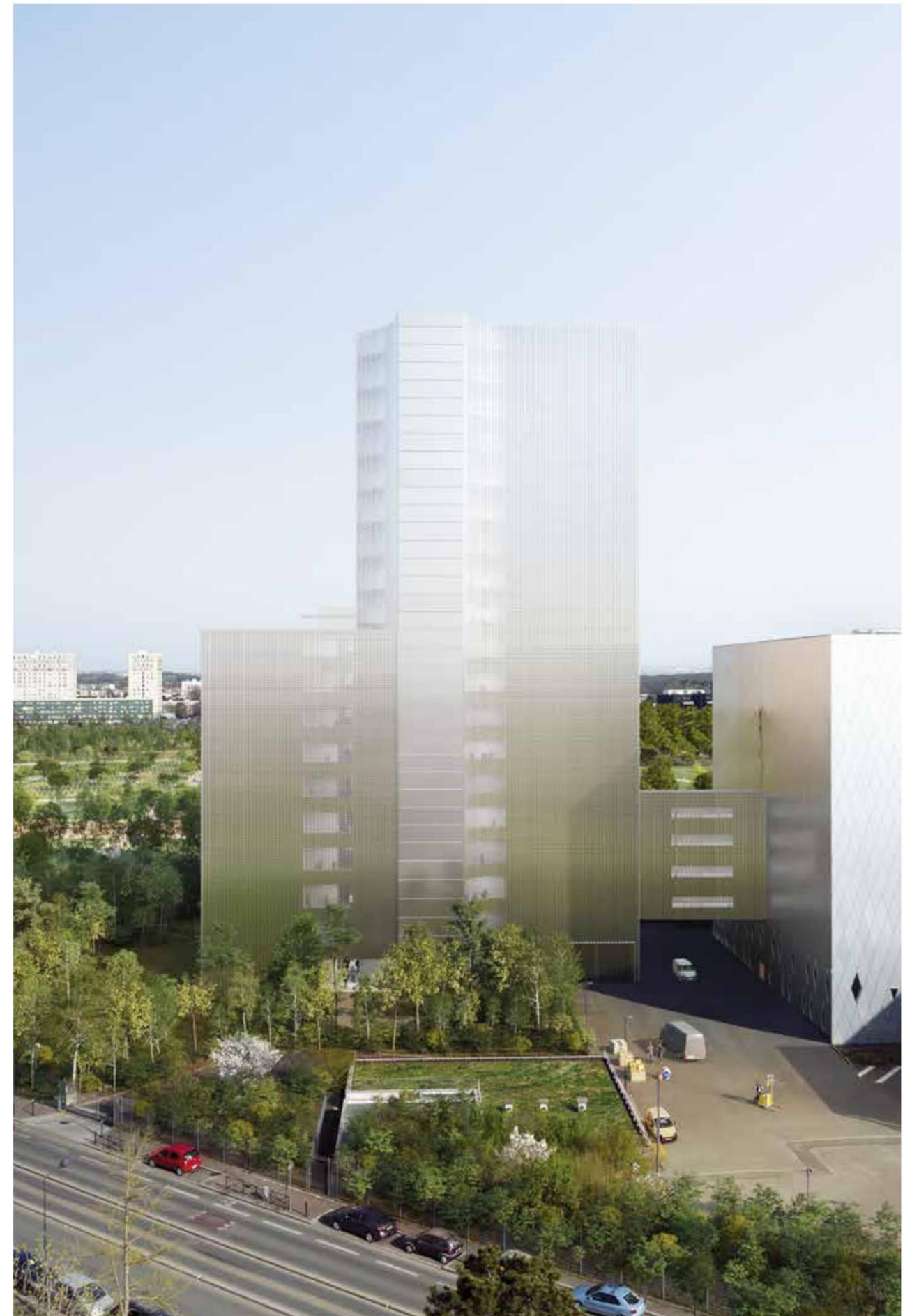
À la suite de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'année a été consacrée à l'ensemble des études de conception. À l'issue de la validation de l'avant-projet définitif (APD), le permis de construire a été déposé en novembre. Les travaux pourront débuter au troisième trimestre 2024.

Par ailleurs, les procédures administratives nécessaires au projet ont suivi leur cours.

Ainsi en fin d'année, l'Oppic a porté à connaissance l'extension catégorisée ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

D'autre part, la construction de l'extension a nécessité une procédure de mise en compatibilité (MEC) du PLU, anticipée dès le début de l'année 2022 et achevée en fin d'année.

Après un démarrage des travaux en début d'année 2022, le restaurant administratif a été réceptionné au deuxième trimestre 2023. Le projet de 1 % artistique, constitué d'un banc et de quatre chaises, créé par le collectif de designers Hall.Haus, a été réceptionné en mai.





LIEUX DE
SPECTACLES,
D'ÉVÉNEMENTS
ET D'EXPOSITIONS



À la fois salle de spectacle et bâtiment emblématique de la ville de Paris, le palais Garnier résulte de la volonté de disposer d'un nouvel écrin pour l'opéra, actée par le décret impérial de Napoléon III, en 1860. Sa construction dura quatorze ans et s'acheva en 1875.

Dans le cadre du schéma directeur de rénovation du clos et couvert, élaboré par l'architecte en chef des monuments historiques et dans la continuité des précédentes opérations de restauration ayant permis de restituer l'état d'origine des façades sud (2008), ouest (2014) et nord (2018), l'Opéra national de Paris a décidé de lancer différentes opérations : la restauration de la couverture de la cage de scène et des chéneaux attenants, la restauration de la façade principale sud et la restauration des abords nord du palais.



Maître d'ouvrage

Opéra national de Paris

Maîtrise d'œuvre

Pascal Prunet, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

13,865 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

L'opération de **restauration de la couverture de la cage de scène et des chéneaux**, démarrée en avril 2021 par l'installation d'un échafaudage équipé d'un parapluie de très grande envergure permettant de réaliser ces travaux à l'abri des intempéries, s'est poursuivie en 2023 avec l'achèvement de la réfection des versants en cuivre étamé et plomb. En complément, les emmarchements métalliques, permettant de cheminer d'un versant à l'autre, ont été entièrement refaits de neuf en utilisant la matière du dispositif d'origine. La restauration des larges chéneaux, permettant de circuler à pied en périphérie des couvertures, ainsi que celle des verrières de la « zone publique », en surplomb de la fosse d'orchestre, se sont également achevées en fin d'année.

Le démontage des échafaudages a débuté en octobre par la dépose du parapluie sommital, suivi par la dépose des bâches d'habillage décoratif et publicitaire. Le repli complet des installations de chantier est prévu pour le 1^{er} trimestre 2024.

Concernant la restauration de la façade principale sud, l'année a permis de débuter les travaux, à la suite de l'installation de l'échafaudage, en commençant par la décontamination complète des parements puis le nettoyage. Cette première étape a permis d'affiner l'état de conservation des différents matériaux et sculptures qui ornent richement l'édifice. L'état sanitaire va être réalisé afin de statuer sur l'état des matériaux qui nécessitent un remplacement, en raison de leur état dégradé. Les marbres des colonnades et des parements ont été nettoyés et polis avant de recevoir un traitement de surface de finition redonnant toute l'intensité des couleurs d'origine. Les bustes dorés des compositeurs classiques, en partie haute de la loggia, de même que les chapiteaux corinthiens des colonnes les soutenant, ont également été minutieusement nettoyés.



L'Opéra Bastille, conçu par l'architecte Carlos Ott, a été livré en 1989. L'âge du bâtiment en exploitation et l'évolution de la réglementation impliquent la mise en œuvre de travaux d'adaptation et de remise à niveau technique et environnementale.

Dans le but de préciser l'ensemble des actions nécessaires au maintien et à l'évolution de son site de Bastille, l'Opéra national de Paris a fait établir un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) en 2021. Sur la base de ces données, l'Opéra national de Paris a souhaité s'adjoindre le concours de l'Oppic pour la poursuite des opérations, afin d'assurer la cohérence des travaux à long terme et d'intégrer les données environnementales, tout en permettant un démarrage rapide des premiers travaux.

L'opération en 2023

Une convention d'études préalables, signée le 29 mars 2022, prévoit l'organisation et le suivi des missions suivantes :

- réalisation d'un programme technique détaillé général qui permettra en particulier d'harmoniser les contraintes fonctionnelles et techniques du site ;
- réalisation d'une étude environnementale qui fixera le cadre réglementaire et les ambitions environnementales dans lesquelles les travaux devront être conduits ;
- réalisation des programmes techniques détaillés pour les travaux pouvant être lancés rapidement, comme la remise à niveau de l'étanchéité des toitures et de la façade vitrée principale. La rénovation de la façade vitrée principale est prévue en anticipation de phase.

La programmation technique détaillée générale portant sur l'ensemble du site, ainsi que l'étude environnementale globale du site, ont été lancées en fin d'année 2022 dans le cadre de cette convention d'études préalables. Le **programme technique détaillé** est en cours de validation par l'Opéra national de Paris et l'étude environnementale est en cours.

Concernant **la rénovation des toitures-terrasses**, les études préalables se sont conclues par une validation du programme technique détaillé en décembre 2022. Une convention de mandat études et travaux a été signée et a pour objet la réfection des 15 000 m² des 130 terrasses distinctes qui composent la toiture de l'Opéra Bastille. Le programme a été étendu à la rénovation et à l'amélioration thermique de la verrière qui se situe dans l'atelier de peinture, comportant une toiture en sheds concernée par l'opération de rénovation des toitures. Cela marque le lancement opérationnel du PPI tel que défini en 2021.

La maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation des toitures a été désignée début avril 2023. Les études d'avant-projet sont en cours. Le démarrage effectif des travaux est envisagé fin 2024, début 2025.

Maître d'ouvrage

Opéra national de Paris

Maîtrise d'œuvre

Rénovation des toitures : groupement Clé-Millet (architecte) / SECC (BET)

Montant total

22,76 M€ TTC TDC



Le bâtiment abritant aujourd'hui le Centre national de la danse à Pantin (CNDP) a été commandé en 1965 à l'architecte Jacques Kalisz comme hôtel administratif municipal et inauguré début 1973. Il a été réaménagé pour son usage actuel par les architectes Antoinette Robain et Claire Guieysse en 2004 (récompensé par l'équerre d'argent), puis en 2013 pour les niveaux supérieurs.

La dégradation des bétons en façade, d'abord sur les parements puis sur des ouvrages structuraux, avait été constatée dès la première opération de 2004 mais les tentatives de réparations ponctuelles n'ont pas tenu et beaucoup de nouvelles zones dégradées sont apparues.

Dans ce cadre, un nouveau diagnostic a été réalisé entre 2016 et 2018 et a démontré la nécessité d'étendre le périmètre des travaux à l'ensemble des parements et structures extérieures. Toutes les façades sont aujourd'hui protégées par des filets pour empêcher les chutes de morceaux de béton.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique

Maîtrise d'œuvre

Artene (architecte mandataire) / 2BDM (patrimoine) / Écallard (économiste) / Résilience et maintenance du béton (BET spécialisé béton) / Novam Ingénierie (BET TCE) / LASA (acoustique) / ALTERDOME (OPC)

Budget

22,6 M€ TTC TDC

Dans le prolongement d'une idée chère à Georges Wolinski, le Président de la République a annoncé, le 11 janvier 2020, sa volonté de créer une Maison européenne du dessin de presse. Depuis lors, le ministère de la Culture assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération en définissant le projet, sa localisation et son organisation. Une équipe de préfiguration a été créée par le ministère pour concevoir le projet dans toutes ses composantes, le projet immobilier étant confié par convention de mandat à l'Oppic. Le Président de la République a confirmé lors de ses vœux à la presse en janvier 2022 le choix d'un site parisien pour ce projet.

Déroulement de l'opération en 2023

Début 2023, un pré-programme a été établi par l'Oppic afin d'esquisser une faisabilité architecturale et technique, une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ainsi qu'un planning de réalisation. À l'issue de la validation de ces premières études mi-février, un programme technique et architectural détaillé présentant plusieurs scénarios climatiques a été réalisé au 1^{er} trimestre 2023 et validé par le maître d'ouvrage début mai. Le programme, sur la base du scénario choisi, a été livré fin mai et validé début juin.

En avril, une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure avec négociation a été engagée et 4 équipes ont été sélectionnées à l'issue du jury du 26 mai. Les 4 candidats ont remis leurs offres initiales le 4 août, ont été auditionnés le 13 septembre et, après négociations, ont remis leurs offres finales le 25 septembre. La notification du contrat de maîtrise d'œuvre est intervenue en début de l'année 2024.

Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture / DGMIC

Maître d'ouvrage mandataire

Oppic

Budget

15,60 M€ TTC TDC





Construit à l'occasion de l'Exposition internationale de 1937, le bâtiment dénommé « Palais de Tokyo » tient son nom du « quai de Tokio » (l'actuelle avenue de New York). Il est d'emblée conçu pour abriter deux musées bien distincts : le musée d'Art moderne de la Ville de Paris d'une part et le musée national d'Art moderne d'autre part. Si le musée d'Art moderne de la Ville de Paris occupe bien l'aile est du bâtiment depuis cette époque, l'aile ouest a connu plusieurs destins au rythme de ses différentes affectations, toutes liées aux arts visuels.

En 2002, le Palais de Tokyo, site de création contemporaine, ouvre ses portes dans une partie des espaces intérieurs de l'aile ouest, réhabilités par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal.

En avril 2012, de nouveaux travaux sont conduits par ces mêmes architectes.

Le Palais de Tokyo investit désormais l'intégralité de l'aile ouest du bâtiment de 1937, soit 22 000 m², qui en font le plus grand centre d'art contemporain d'Europe.

Après vingt ans d'exploitation, l'Oppic accompagne le Palais de Tokyo dans la structuration de sa stratégie immobilière et dans des travaux d'urgence.

Maître d'ouvrage

Oppic

Groupement titulaire du marché global de conception-réalisation : parvis haut

Lefevre (entreprise générale) / h2o architectes / AIA (bureau d'études techniques)

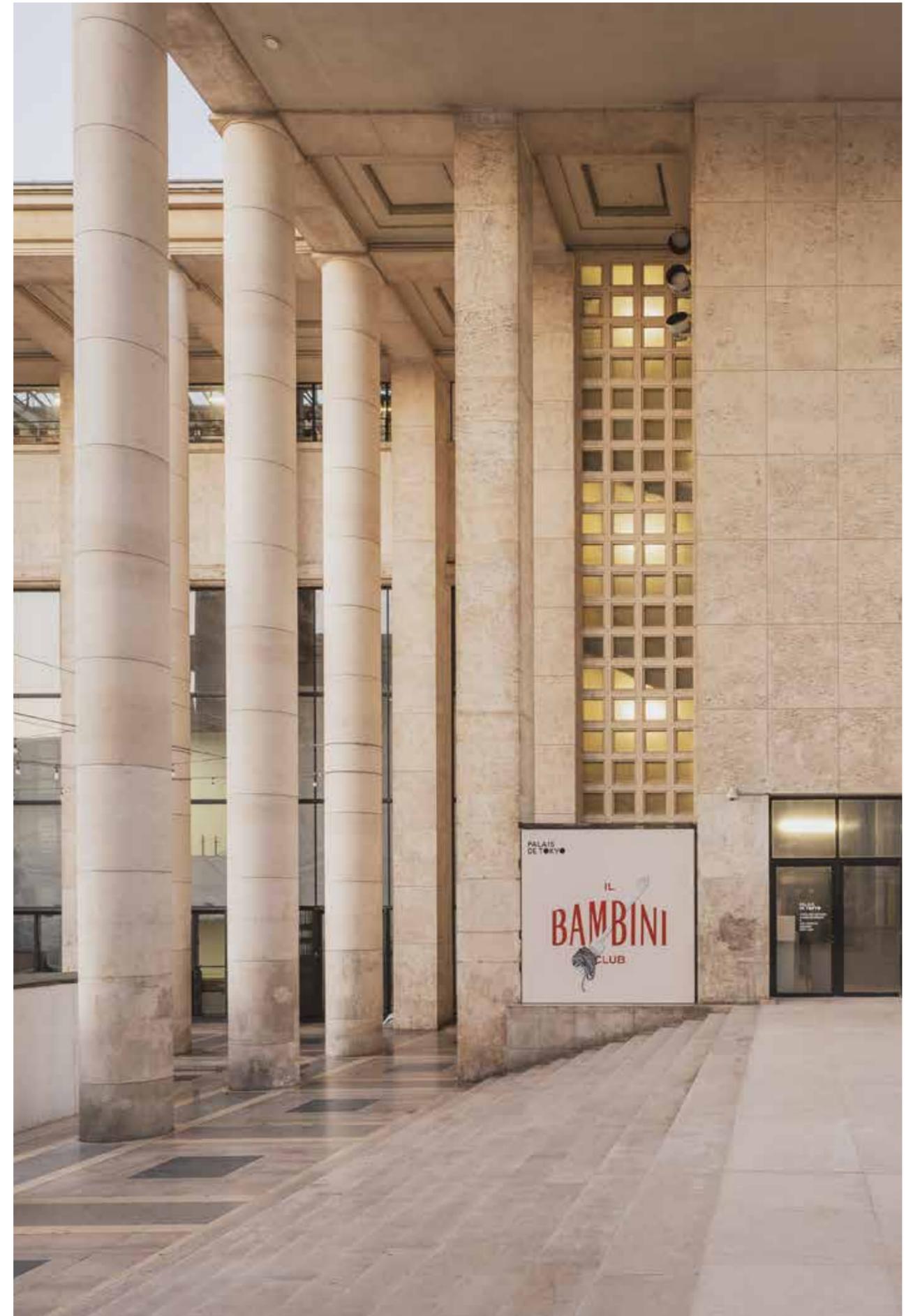
Montant total

2,08 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

Le parvis haut du Palais de Tokyo présente divers désordres constatés depuis 2012, qui ont fait l'objet de diagnostics techniques et d'interventions de sécurisation par le palais au cours des dernières années. Compte tenu de l'accentuation des désordres, l'Oppic a été mobilisé pour piloter la reprise structurelle du parvis haut. Ces travaux ont débuté en début d'année. D'une durée initiale de six mois, ces travaux se sont prolongés jusqu'à la fin d'année pour permettre la réalisation de travaux de sécurisation des pierres de parement des colonnes du péristyle du parvis, travaux initialement non prévus dans le périmètre de l'opération.

Par ailleurs et sur les bases du plan pluriannuel d'investissement relatif aux installations techniques réalisé par l'Oppic et remis en avril 2022, le Palais de Tokyo a demandé à l'établissement de mettre en place **un programme technique détaillé** visant à réaliser une opération de **mise à niveau technique du site**. Cette opération, prévue en site fermé, porte sur la rénovation des toitures, des menuiseries, des installations électriques, du système de sécurité incendie ainsi que des travaux de dépose des descentes d'eaux pluviales amiantées. La validation de ce programme, prévue pour le début d'année 2024, permettra de démarrer une procédure de sélection d'une maîtrise d'œuvre. En parallèle, une étude structurelle des capacités portantes des planchers du site est en cours pour définir les éventuels travaux d'adaptation de la structure nécessaires pour répondre aux besoins futurs d'exploitation.





ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES (IMVT)

MARSEILLE

L'Institut méditerranéen de la ville et des territoires procède du rapprochement physique de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA-M), de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles Marseille (ENSP-VM) et de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-Marseille Université (IUAR-AMU). Ce projet, financé pour l'État par le ministère de la Culture, bénéficie d'un partenariat et d'un financement des collectivités locales (Ville, Département, Région, Métropole Aix-Marseille). Après 32 mois de travaux, l'IMVT s'est installé dans le bâtiment conçu par l'agence NP2F (architectes mandataires) et Marion Bernard (architecte associée), sur l'îlot Aix-Bas de la ZAC Saint-Charles, porte d'Aix, à proximité immédiate du campus Saint-Charles et de la gare Saint-Charles.

L'opération en 2023

Les travaux lancés en mars 2021 ont été réceptionnés le 31 août après un avis favorable de la commission de sécurité.

La rentrée prévue le 4 septembre a ainsi pu se dérouler dans des conditions favorables et dans les nouveaux espaces.

La levée des réserves et une campagne de travaux de parachèvement sont en cours.

Le 12 octobre, la ministre de la Culture Rima Abdul-Malak, à la veille des Journées nationales de l'architecture, a inauguré le nouveau bâtiment.



Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture, Direction générale du patrimoine et de l'architecture

Maîtrise d'œuvre

NP2F Architectes (architecte mandataire) / Marion Bernard, Point Suprême, Odile Seyler & Jacques Lucan (architectes associés) / VPEAS (économiste) / DVVD (BET structure) / Peutz et associés (acousticien) / ALTO ingénierie (BET fluides) / Atelier Roberta (paysagiste) / 8'18" (éclairagiste) / AVR (BET VRD)

Montant total

49 M€ TTC TDC





L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) est installée depuis sa création en 1969 dans la Petite écurie du château de Versailles. Cet ensemble monumental a été construit au XVII^e siècle par Jules-Hardouin Mansart. Il est classé depuis 1862 au titre des monuments historiques.

Le site est composé de plusieurs bâtiments : la Forge, la Maréchalerie et le bâtiment principal de la Petite écurie, séparés par la cour de la Maréchalerie.

Il accueille différents établissements comprenant le Louvre, le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), les ateliers de l'Établissement public du domaine et du château de Versailles (EPV), et l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) qui occupe la majeure partie des espaces.

En 2015, un diagnostic exhaustif réalisé par l'architecte en chef des monuments historiques, portant sur la restauration générale du clos et couvert des espaces occupés par l'ENSA-V, a montré son caractère vétuste.

Dans le cadre du plan de relance porté par le ministère de la Culture et la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), une importante opération de rénovation énergétique de l'école et de restauration du clos-couvert a été lancée fin 2020.

L'opération en 2023

Dans la continuité des travaux démarrés début 2022 dans le corps central de l'école (Maréchalerie), une deuxième et dernière phase de travaux a été engagée et achevée dans le courant de l'année au sein des autres corps de bâtiments. Dans cette zone, les travaux ont consisté à remplacer l'intégralité des menuiseries et verrières de l'école, à isoler les combles et à restaurer une grande partie des toitures existantes.

Au-delà de la restauration patrimoniale du monument, les travaux réceptionnés en fin d'année permettront ainsi une amélioration importante des performances du bâtiment, avec un gain énergétique attendu de l'ordre de 50 %.

Maitre d'ouvrage

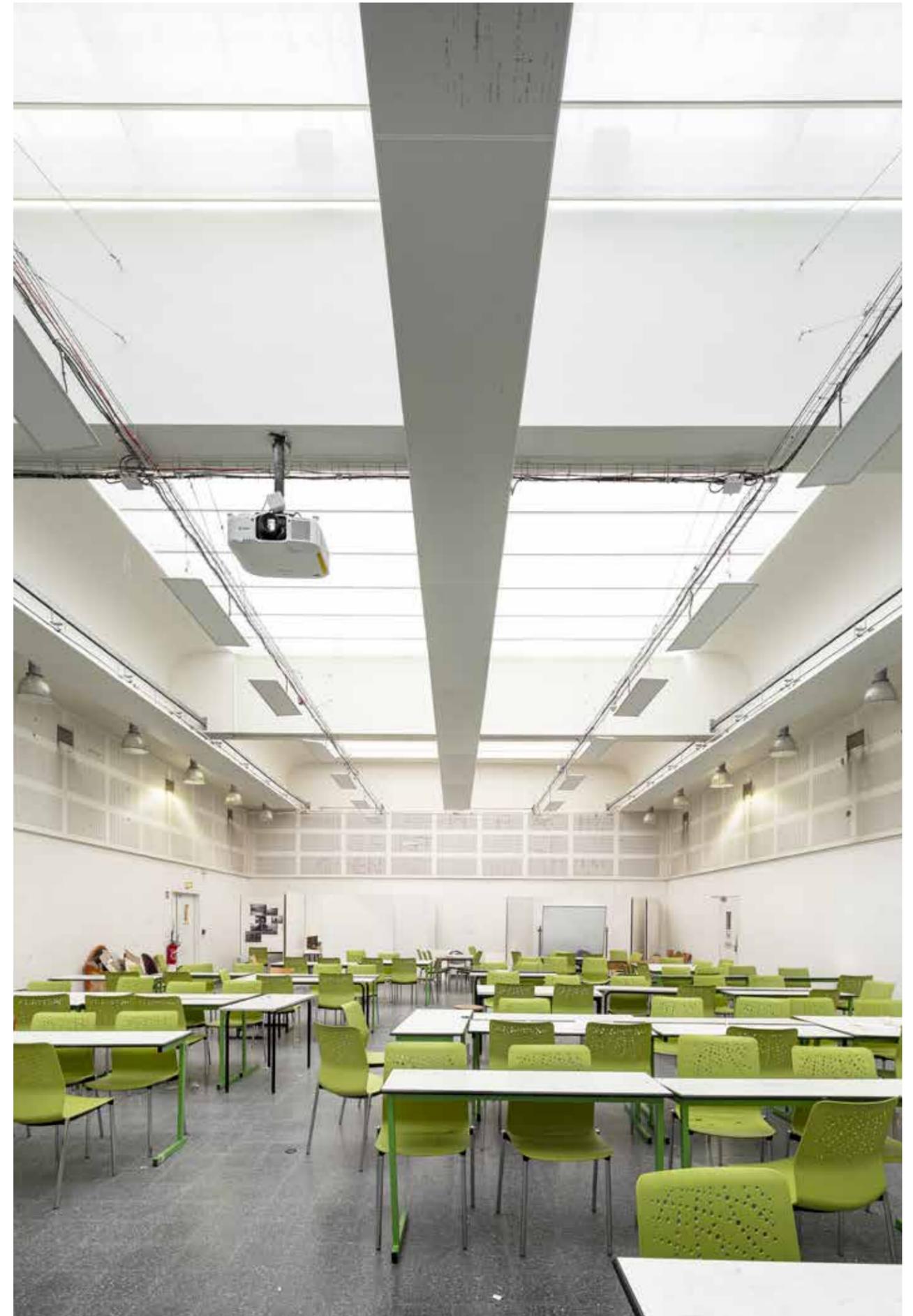
Oppic

Maitrise d'œuvre

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

22,5 M€ TTC TDC, dont 7,96 M€ financés par la DIE





L'École militaire, construite sous Louis XV par l'architecte Ange-Jacques Gabriel, est constituée d'un ensemble de bâtiments qui ferme la perspective sud-est du Champ-de-Mars.

Cet établissement regroupe aujourd'hui des organismes de l'enseignement militaire supérieur, des installations sportives et des logements. Depuis 1990, l'École militaire a été classée au titre des monuments historiques ; c'est donc au titre du protocole Culture-Défense que l'Oppic intervient sur ces bâtiments relevant du ministère des Armées.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Martin Bacot, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

15,9 M€ TDC

L'opération en 2023

Les travaux de restauration du clos et du couvert du **bâtiment principal** (001) de l'École militaire, édifié en 1773, se sont poursuivis sur l'aile ouest, côté Champ-de-Mars, après déménagement temporaire du chef d'état-major des armées et de son administration.

L'installation de l'échafaudage s'est achevée fin mai, et les travaux de dépollution ont permis de préciser l'état sanitaire des pierres de taille et sculptures, puis de déterminer les éléments nécessitant d'être remplacés. En parallèle, un diagnostic de réemploi des matériaux (pierres, bois, ardoises) a été réalisé, dans le but de valoriser au maximum les matériaux anciens déposés. Le remplacement des blocs de pierre de taille, la révision de la couverture, la restauration et le remplacement de menuiseries ont débuté au mois d'août.

La découverte du mauvais état général de la charpente du lanternon couronnant la toiture nécessite de remplacer des poutres de sections importantes pour assurer sa pérennité.

L'ensemble de la restauration de la façade du bâtiment 001, côté Champ-de-Mars, est prévu d'être achevé au printemps 2024.

Il subsistera les travaux de l'aile ouest, côté Cour d'honneur, pour achever la restauration complète du clos et du couvert du bâtiment 001.



L'École nationale supérieure des arts décoratifs est installée depuis 1928 au 31 rue d'Ulm dans le V^e arrondissement de Paris, dans des bâtiments appartenant à l'État.

Elle a fait l'objet d'une restructuration lourde achevée en 2004, par l'architecte Luc-Arsène Henry, le designer Philippe Starck et le paysagiste Pascal Cribier.

Cette opération intégrait la réhabilitation du bâtiment Ulm, la construction de sous-sols et de parkings, la remise en état de la cour intérieure avec le renouvellement de la totalité des arbres, et la création d'un nouveau bâtiment, nommé Vissol.

Aujourd'hui, l'accroissement du nombre d'étudiants a conduit le ministère de la Culture à engager des travaux d'extension de l'école pour augmenter sa capacité d'accueil.

L'enjeu du projet étant de proposer de nouveaux espaces pédagogiques (un atelier d'assemblage, une galerie d'essai sur le principe de la boîte noire / boîte blanche, un plateau pédagogique destiné aux grands projets intersectoriels), et de tirer au maximum parti des espaces extérieurs, tout en conservant les fonctions logistiques indispensables à l'école.

Le projet d'extension conçu par l'agence LA Architectures prévoit ainsi de déposer puis réemployer le bâtiment Vissol et d'insérer les trois espaces pédagogiques sous une grande terrasse formant un deck-panoramique, ouvert sur le jardin.

L'opération en 2023

Le projet du maître d'œuvre s'inscrit en fond d'îlot, avec une hauteur modérée permettant de respecter le cœur non bâti. Le réemploi de matériaux, tels que le marbre des façades notamment du bâtiment Vissol démolli, est une des composantes fortes du projet qui cherche à atteindre le niveau E3/C1- en matière environnementale.

Les études de conception auront permis de résoudre un certain nombre de problématiques relatives au projet (archéologie préventive, anciennes carrières, mitoyenneté du bâtiment avec l'École nationale supérieure de la rue d'Ulm). Les appels d'offres travaux devraient être lancés tout début 2024. Le permis de construire a été accordé en décembre 2023.

Maîtrise d'ouvrage

École nationale supérieure des arts décoratifs

Maîtrise d'œuvre

LA Architectures (architecte mandataire) / Synapse Construction / EODD (ingénieurs-conseils)

Montant total

9,26 M€ TDC



L'École nationale supérieure d'art de Limoges a été édifiée sous la maîtrise d'œuvre de Nicolas Michelin et Finn Geipel durant la première moitié des années 1990. Le bâtiment est organisé à partir d'une immense halle construite en longueur, dont les éléments porteurs résident dans une structure métallique. À cet espace unitaire dédié aux activités communes succèdent quatre ateliers dits « pools », disposés en enfilade. Les espaces dévolus au travail, à l'exploration et à l'expérimentation disposent d'un éclairage zénithal grâce à une couverture, presque plane, constituée de modules-cassettes soit opaques soit transparents avec présence de brise-soleil.

Cette toiture innovante, couvrant environ 5 000 m², permet un éclairage différencié et modulable.

Cependant, des infiltrations d'eau ont été constatées depuis plusieurs années, conduisant l'Oppic à faire réaliser un diagnostic général de l'état de la couverture. Au vu des résultats, des travaux de réfection du clos et couvert et de gestion des eaux pluviales se sont révélés nécessaires.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Agence Nicolas Michelin et Associés

Montant total

5,15 M€ TTC TDC

L'opération en 2023

À la suite des difficultés techniques rencontrées en 2020 sur ce projet de rénovation, des solutions ont été apportées par la maîtrise d'œuvre et l'entreprise afin de poursuivre les travaux engagés dès 2019. Grâce au soutien du plan de relance gouvernemental, une deuxième phase de travaux a débuté en mars 2022. Le périmètre du projet a ainsi été élargi à l'ensemble du réseau de joints drainants de la toiture.

Les travaux ont consisté à l'intégration d'un système de désenfumage, à la reprise d'éléments de structure corrodés et de modification des chéneaux de rives, à la restauration de quelque 5 000 panneaux pleins métalliques et au remplacement des 775 panneaux vitrés par des éléments neufs intégrant un système de brise-soleil. Cette restauration a permis de restituer une couverture plus performante en matière d'étanchéité et au niveau thermique. Un système de ligne de vie continue a été installé en périphérie de la toiture. Cette phase de travaux s'est achevée en 2023.



Le potager du Roi constitue un site patrimonial exceptionnel, par sa taille, sa composition paysagère et architecturale, son histoire et ses activités. L'École nationale supérieure de paysage, en tant que gestionnaire du bien, en assure la conservation, l'exploitation et la valorisation.

L'état actuel des bâtiments, des éléments bâtis du jardin (murs, voûtes, réseaux) est vétuste et le jardin n'est pas pleinement exploité. Diverses actions et études ont déjà été menées par l'école, notamment la réalisation d'un diagnostic patrimonial (2015-2017) par Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques, l'engagement de certains travaux de restauration ainsi que la rédaction d'une première version de schéma directeur en 2021.

L'ENSP a aujourd'hui engagé les réflexions nécessaires pour établir son prochain projet d'établissement et a missionné l'Oppic pour compléter le diagnostic du site, consolider son schéma directeur suivant le nouveau projet d'établissement et établir le programme de restauration du site du potager du Roi.

Maître d'ouvrage

École nationale supérieure de paysage

Montant total

0,5 M€ TTC TDC

L'opération en 2023

Une convention d'études préalables entre l'ENSP et l'Oppic a été signée fin 2022.

Pour la première phase de son accompagnement, l'Oppic a lancé en avril 2023 une étude de diagnostic patrimonial auprès de l'architecte en chef des monuments historiques, Pierre Bortolussi, ainsi qu'un diagnostic technique, tous deux nécessaires aux études et réflexions du schéma directeur. Un diagnostic environnemental sera également lancé début 2024.

La seconde phase, qui pourra débuter en 2024, portera sur la réalisation d'une étude de faisabilité et de pré-programmation permettant d'établir, sur la base du scénario qui sera retenu, un schéma directeur comprenant les volets architectural, fonctionnel, technique et environnemental puis une première phase de programmation.



SITE MALAQUAIS LES BEAUX-ARTS DE PARIS ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-MALAQUAIS

PARIS



Le site de Paris-Malaquais regroupe deux institutions du ministère de la Culture : les Beaux-Arts de Paris et l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.

Situé au cœur du quartier de Saint-Germain-des-Prés, il forme un vaste ensemble immobilier, dont les bâtiments datent des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, et même pour certaines parties, du XX^e siècle. Classé au titre des monuments historiques en 1972, le site se répartit en cinq ensembles bâtis : les bâtiments du Mûrier et la chapelle des Petits-Augustins, le Palais des études, le bâtiment des Loges, le bâtiment Perret et enfin les hôtels de Chimay. Ainsi, l'Oppic conduit pour le compte du ministère de la Culture un certain nombre d'opérations de restauration, réhabilitation, réaménagement et de mise en conformité.

Les opérations en 2023

La restauration des arcades de Torpanne, chef-d'œuvre du XVI^e siècle implanté dans le jardin Lenoir, s'est poursuivie cette année.

À la suite de la dépose de l'ensemble des éléments et de la restauration des arcades en 2022 en atelier, le remontage des éléments sur site a démarré dès le mois de janvier. La réalisation des fondations s'est déroulée au cours du premier trimestre, pour procéder, au deuxième trimestre, à la repose des arcades et de ses décors sculptés. L'installation d'une casquette en pierre et d'une couverture en plomb, destinées à assurer la préservation pérenne de l'ouvrage, parachève l'opération qui a été réceptionnée en novembre. Un engazonnement du jardin Lenoir permet de faciliter l'accessibilité de l'espace aux étudiants et au personnel.

Un **aménagement du futur jardin Lenoir**, afin d'offrir aux étudiants un espace vert de repos mais aussi pédagogique avec la possibilité d'exposer ou de travailler sur des maquettes à grande échelle, tout en intégrant les demandes patrimoniales formulées par la DRAC Île-de-France, a été travaillé tout le long de l'année avec les différents acteurs : écoles, ACMH, DRAC, Oppic.

Quant au **réaménagement partiellement structurel du bâtiment Perret**, il s'est poursuivi avec la réception de la phase 2, incluant notamment les salles de cours des étages et l'espace polyvalent (mezzanines et alcôves) au rez-de-chaussée. L'école a fait l'objet d'une décision favorable lors de la commission périodique de sécurité qui s'est tenue courant octobre. Un complément du système de désenfumage déjà mis en place au rez-de-chaussée est prévu en 2024.

Une mise à jour complète du **schéma directeur patrimonial, technique (comprenant le volet développement durable) et paysager du site Malaquais** a été commandée en novembre 2023 à l'agence François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent.

Des compléments de sondages structurels sur le **Palais des études**, qui a connu en début d'année 2023 des désordres impliquant la fermeture de certaines salles et la mise en place de confortations provisoires, seront programmés en début d'année 2024 afin de compléter le diagnostic engagé par l'école des Beaux-Arts.

Maitre d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

12,13 M€ TTC TDC





INSTITUTIONS



Légué par la famille Smith à l'État français en 1944, le domaine de la Fondation des artistes de Nogent-sur-Marne est constitué de plusieurs édifices datés entre le XVII^e et le XX^e siècle.

Le domaine abrite un EHPAD (Maison nationale des artistes – MNA), un centre d'exposition d'art contemporain (Maison Bernard Anthonioz – MABA) ainsi qu'une bibliothèque dans le bâtiment principal. Par ailleurs, sept ateliers d'artiste sont implantés dans le parc.

En 2017, la Fondation des artistes, qui occupe ces lieux affectés à la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, a fait réaliser un diagnostic du clos et couvert de l'ensemble des bâtiments. Celui-ci a révélé de nombreuses pathologies, les plus importantes étant les fissurations des bâtiments dues aux mouvements des sols et la dégradation des toitures.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

A&M Patrimoine,
architecte du patrimoine

Montant total

1,45 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

Parallèlement à la fin des travaux d'urgence menés sur la couverture du pavillon central de l'EHPAD et dont la réception a été prononcée fin 2022, les démarches de sélection d'un groupement de maîtrise d'œuvre, composé d'un architecte en réhabilitation et d'un bureau d'études techniques structures, ont été engagées pour mettre en œuvre un programme général de **restauration et de réfection du clos couvert des bâtiments du domaine**. La consultation a abouti en juin à la sélection d'un groupement dont A&M Patrimoine est le mandataire. Les diagnostics complémentaires sur le bâtiment et l'avant-projet sommaire remis au dernier trimestre permettront de définir les priorités d'intervention avant la poursuite des études et la consultation des entreprises de travaux en 2024.



Cet exceptionnel hôtel particulier du XVIII^e siècle, de style néoclassique, s'élevait à l'origine sur l'avenue des Champs-Élysées, alors en pleine campagne.

L'hôtel de Massa est classé monument historique en 1928. Sur intervention d'Édouard Herriot, ministre de l'Éducation nationale et écrivain, il est donné à l'État avec pour mission d'y loger la Société des gens de lettres (SGDL). Son déplacement, pierre par pierre, rue du Faubourg Saint-Jacques, dans une partie du jardin de l'Observatoire de Paris, est l'un des grands chantiers de l'entre-deux-guerres.

La Société des gens de lettres s'y installe en 1929. Depuis, seuls des travaux d'urgence et de petit entretien ont été réalisés sur le bâtiment. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Oppic le 22 juillet 2021 par la SGDL, dans le but d'assurer la mission d'études et de travaux nécessaires à la restauration du clos et du couvert de l'hôtel de Massa, sous le contrôle scientifique et technique de la DRAC Île-de-France.

L'opération en 2023

Durant les derniers mois de l'année 2022, les demandes d'autorisation de travaux au titre des monuments historiques et des établissements recevant du public ont reçu un avis favorable respectivement de la DRAC Île-de-France et de la préfecture de police de Paris. En parallèle, la publication de l'avis public à la concurrence pour les travaux s'est faite fin décembre.

L'année 2023 a principalement été consacrée à l'analyse des offres menant à la notification de l'ensemble des marchés de travaux en octobre.

La fin de l'année verra se dérouler la préparation de chantier, la mise en place des installations de chantier et notamment le montage du parapluie destiné particulièrement à une protection contre les intempéries. La durée des travaux est estimée à 14 mois.

Maître d'ouvrage

Société des gens de lettres (SGDL)

Maîtrise d'œuvre

Stéphane Thouin, architecte en chef
des monuments historiques

Montant total

2,467 M€ TTC TDC



En 1670, Louis XIV décidait de la création de l'hôtel des Invalides pour accueillir les vétérans de ses guerres. À la fois hospice, caserne, couvent, hôpital et manufacture, l'hôtel était une véritable cité réglementée. À la fin du XVII^e siècle, le lieu abritait jusqu'à 4 000 pensionnaires.

De nos jours, l'hôtel national des Invalides est avant tout un haut lieu de la mémoire nationale. Près de cinquante organismes y ont leur activité. Parmi eux, l'institution nationale des Invalides, hôpital militaire installé au sud du site, poursuit la vocation première de la fondation. Dans la partie nord, les collections du musée de l'Armée ont remplacé les vétérans du Roi.

L'Oppic intervient sur la restauration du clos et couvert dans le cadre du protocole Culture-Défense.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre restauration monument historique

- Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques
- Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

23 M€ TTC TDC

Les opérations en 2023

Les travaux de restauration de la façade nord se sont poursuivis sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, Christophe Batard, avec notamment la restauration des extrémités de la façade intégrant les pavillons est et ouest ainsi que les porches de la cour d'Angoulême et la cour d'Austerlitz.

Les travaux consistent en un nettoyage des pierres et des sculptures, un remplacement des pierres abîmées et leur harmonisation, un travail fin de restauration des sculptures et la reprise de l'étanchéité de la toiture avec le changement des ardoises et l'ajout d'un chéneau collectant les eaux pluviales.

Les pierres de couronnement, permettant de finaliser la restauration des cheminées, ont été posées début décembre.

L'avancement des travaux est conforme à l'objectif de livraison de l'ouvrage avant les Jeux olympiques.

L'Oppic intervient pour le compte du ministère de la Culture sur le patrimoine bâti et les jardins des sept résidences présidentielles, réparties sur quatre sites protégés au titre des monuments historiques : les palais de l'Élysée et de l'Alma, le pavillon de la lanterne à Versailles et le fort de Brégançon. En lien avec la Direction des ressources de la modernisation (DRM) de la présidence de la République, il conduit également des opérations de restauration, des études et des travaux d'entretien.

Le montant annuel de la dotation en crédits d'investissement s'élève à 5,12 M€ et celui des crédits d'entretien à 1 M€.

Au-delà des urgences sanitaires liées au clos et couvert, les opérations programmées s'inscrivent dans un schéma directeur immobilier des résidences présidentielles (SDIRP).

Les opérations en 2023

À l'hôtel d'Évreux, les cuisines du palais de l'Élysée étant vétustes et inadaptées, une opération de réhabilitation des grandes cuisines et de leur cour a été programmée. Le chantier vise à offrir un espace de travail adapté et fonctionnel, aux normes sanitaires, et à retrouver la lecture d'une des façades du salon Napoléon III.

Le chantier a débuté au mois de juin 2022 et sera livré début 2024. Situé au cœur de l'Élysée, il nécessite la mise en œuvre de procédés exigeants afin de limiter de manière drastique toute nuisance pour le palais. La volonté que ce chantier soit performant, en particulier par les moyens mis en œuvre en matière d'ergonomie de transport et de levage de matériels, et d'évacuation de déchets, alors que l'espace est à la fois très contraint en dimension et encaissé dans le sous-sol du palais, a nécessité de recourir à des méthodes et démarches opérationnelles créatives et exigeantes, respectées par l'ensemble des parties prenantes du chantier.



La réalisation d'un prototype de restauration sur le salon Paulin s'est déroulée durant trois semaines en été. Un module complet, fait de coques en polyester, a pu être totalement nettoyé sans recourir à l'application de nouveau produit de recouvrement. Par ailleurs, la reconnaissance des systèmes d'éclairage de ce salon, qui est en fait un lustre géant, a permis d'appréhender la conception originale de Pierre Paulin.

À l'hôtel de Marigny, les travaux de restauration de la verrière de la cour d'Honneur ont démarré à l'automne et seront livrés à l'automne prochain, en 2024. La verrière est intégralement démontée pour être restaurée en atelier et les verres de sa couverture verront leur sécurisation renforcée.

Au 2 rue de l'Élysée, la première phase de **restauration du vestibule d'Honneur** a été livrée en novembre, ce qui a permis de rendre toute sa noblesse à cet espace d'accueil. Dans le cadre de cette opération, une nouvelle banque d'accueil, intégrant la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, est en cours de conception et sera mise en place en 2024.

Au fort de Brégançon, les travaux sur le bastion d'entrée ont permis de restaurer l'échauguette qui menaçait de s'effondrer, de mettre fin au lessivage des joints par les embruns maritimes et de remplacer les pierres de tailles érodées.

Les lambris de l'ancienne chapelle (XVIII^e siècle) replacés dans le salon circulaire ont été restaurés avec identification des éléments de bois authentiques.

Cette année a permis également de mener ou de poursuivre des études sur les travaux à venir :

- l'étude de la restauration des réseaux enterrés de la **cour d'Honneur du palais de l'Alma** qui engendrent des désordres structurels s'est poursuivie, de façon à démarrer sa restauration fin 2024-début 2025 ;
- le lancement des études, afin de pouvoir projeter une restauration complète du **salon Paulin au palais de l'Élysée**.

Par ailleurs, comme chaque année, divers travaux d'entretien ont été menés sur l'ensemble des sites, permettant ainsi de préserver les bâtiments et d'assurer la prolongation des décors intérieurs, repoussant d'autant de futures restaurations de grande ampleur.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

- Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques pour les sites de Paris et de Brégançon
- Jean-François Delhay, architecte-urbaniste de l'État, chef de département à l'Oppic pour les travaux d'entretien et de réparation

Montant total

17,3 M€ TTC TDC



Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission d'offrir aux cinq Académies un cadre harmonieux pour travailler sans but lucratif au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts. Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions. Placé sous la protection du Président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, composé de demeures et collections, qui lui ont été légués depuis la fin du XIX^e siècle.

Ce patrimoine comprend, entre autres, le Palais Conti, siège de l'institution depuis 1805, situé en plein cœur de Paris. Le Palais Conti est installé dans l'ancien Collège des Quatre Nations, fondé sur l'ordre du cardinal de Mazarin en 1661 et construit entre 1662 et 1688 sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Louis Le Vau puis de l'architecte François d'Orbay. Le Palais de l'Institut est classé monument historique sur la liste de 1862.

Au cours des dernières décennies, le Palais de l'Institut a connu des phases de travaux et d'études menées sous différentes maîtrises d'œuvre. Un travail de restauration en profondeur reste à accomplir dès lors qu'aucun programme d'envergure n'y a été déployé depuis 1969. Pour autant, les équipes de l'Institut ont initié en 2022 la restauration des façades et toitures des parties du palais situées aussi bien sur la rue de Seine que sur la rue Mazarine.

L'Institut de France souhaite travailler à la construction d'un schéma directeur pour le Palais Conti. Au-delà de la mise à niveau technique des installations, l'élaboration de ce schéma directeur est aussi l'occasion de repenser l'organisation fonctionnelle du Palais Conti pour un rayonnement scientifique et culturel renouvelé et réaffirmé de l'Institut et des Académies.

Les opérations en 2023

Pour accompagner l'Institut dans ce projet de rénovation avec remise à niveau des performances techniques et environnementales du Palais Conti, comprenant également un travail sur l'organisation fonctionnelle des espaces, une convention d'études préalables a été élaborée et signée entre l'Institut et l'Oppic en juin 2023. Ainsi, les études suivantes ont été engagées à partir de juillet :

- l'étude d'évaluation patrimoniale du site, portée par l'architecte en chef des monuments historiques, Charlotte Hubert : cette étude donnera un aperçu général de l'état du site et comprendra notamment l'identification architecturale et historique du monument, son bilan sanitaire, et sera accompagnée d'une proposition pluriannuelle de travaux ainsi que d'un recueil des études documentaires scientifiques, techniques et historiques dont il a fait l'objet ;
- l'audit technique et énergétique du site, portant sur l'identification des non-conformités réglementaires et sur l'état des installations techniques, afin de déterminer et de prioriser les travaux nécessaires ;
- un diagnostic environnemental qui servira de base à l'élaboration ultérieure d'un programme environnemental couvrant la globalité des travaux à conduire.

Ces études sont prévues finalisées au 1^{er} trimestre 2024.

Maître d'ouvrage

Institut de France

Montant total

0,25 M€ TDC

La reconstruction de l'abbaye du Val-de-Grâce et de son église fut confiée par Anne d'Autriche à François Mansart en 1644 et achevée en 1662 sous la direction de Pierre Le Muet et Gabriel Le Duc. Les travaux de décors sculptés et de second œuvre, quant à eux, s'achevèrent avec la réalisation de la grande porte en 1666. En 1790, l'abbaye fut fermée et conservée comme « monument d'architecture ». Ce site est aujourd'hui affecté au ministère des Armées.

C'est donc au titre du protocole Culture-Défense que l'Oppic intervient sur la restauration de l'église depuis le début des années 1990.

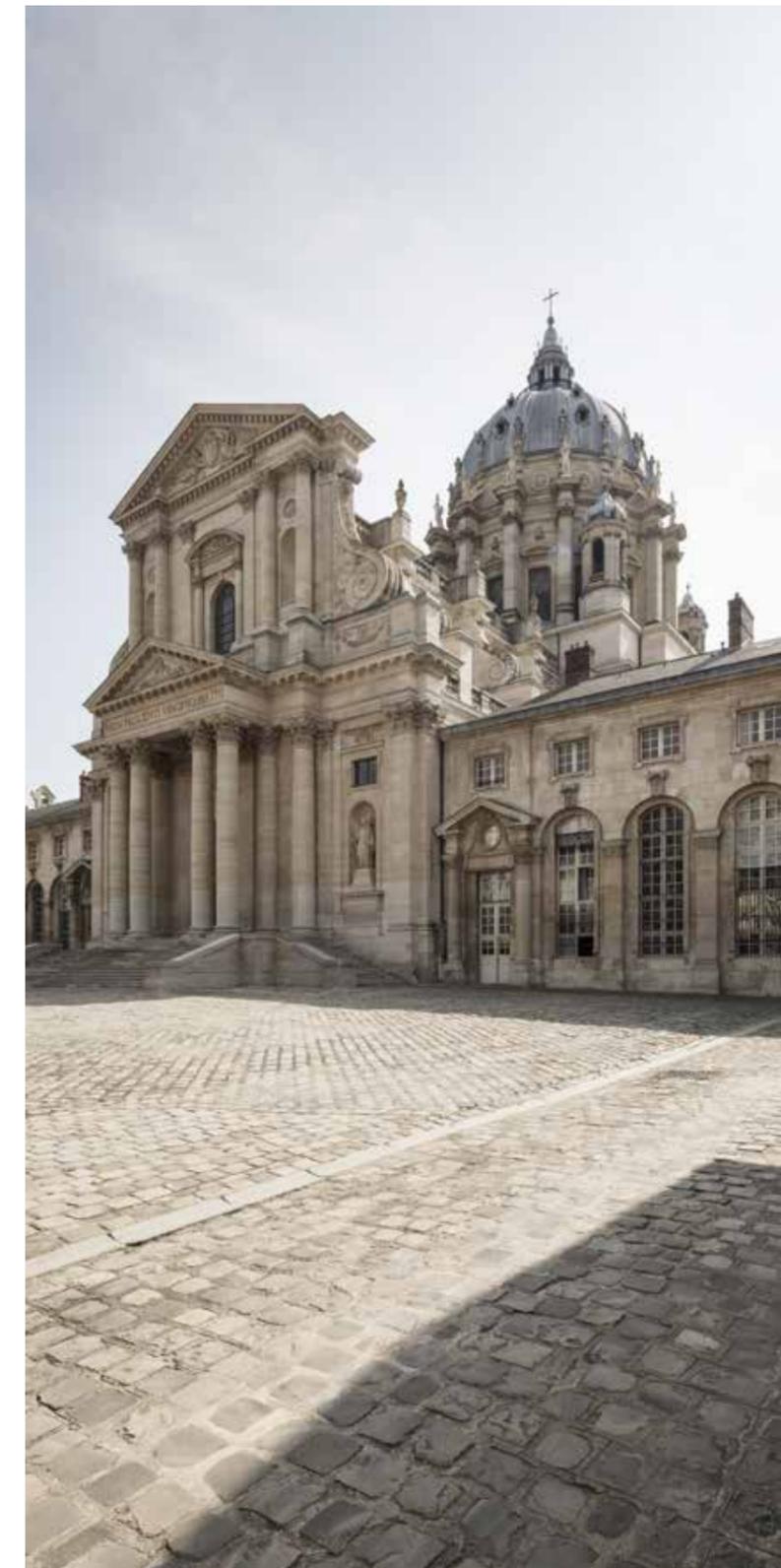
L'opération en 2023

En 2022, Martin Bacot, nouvel architecte en chef des monuments historiques, a été missionné pour procéder au diagnostic lié à la restauration de la façade nord de l'église. Il s'est également vu confier l'étude de la stabilité d'ouvrages avoisinants : pavillon et mur mitoyen. Il a rendu son diagnostic au début de l'année.

Le 21 juin, une explosion a affecté le pavillon nord de la cour d'honneur, engendrant des déformations et des dégradations sur l'ensemble du site (notamment les vitraux soufflés).

L'architecte en chef des monuments historiques est désormais également en charge des études complémentaires pour la reprise des vitraux.

En parallèle, il lui a été confié une mission de diagnostic pour la restauration du baldaquin de l'église, qui présente des désordres importants (chutes de fragments sculptés en bois de la couronne supérieure).



Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre, façade nord de l'église du Val-de-Grâce

Martin Bacot, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

0,508 M€ TTC TDC



BUREAUX ET
LABORATOIRES

En 1985, Oscar Niemeyer a été invité par le quotidien l'Humanité à concevoir un bâtiment sur une parcelle de la ZAC de la basilique de Saint-Denis. Pour répondre aux contraintes urbaines fortes du site, l'architecte a proposé un bâtiment formant un Y original dans son plan-masse. Tout en courbes, celui-ci se plie au gabarit et à la modénature des façades, imposés sur la place Pierre de Montreuil, en vis-à-vis de la basilique de Saint-Denis. La forme du bâtiment ménage ainsi des vues sur la rosace de la basilique depuis la rue Jean Jaurès. Le bâtiment, construit entre 1987 et 1989, constitue la dernière œuvre d'Oscar Niemeyer en France. À la suite du départ du journal en 2007, il a été acquis par l'État. Malgré de multiples démarches engagées, il est demeuré vacant depuis cette date et s'est fortement dégradé. Sa qualité architecturale a conduit à l'inscription de ses façades et de sa toiture au titre des monuments historiques en 2007.

La préfecture de la région Île-de-France a confié à l'Oppic, en 2020, le pilotage de la réhabilitation de l'immeuble, dans le respect de sa valeur patrimoniale et avec une ambition forte sur le volet énergétique, afin d'accueillir des espaces de travail pour la DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Le projet a été désigné lauréat de la démarche d'appel à projets immobiliers « France Relance » pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics, lancée par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Un marché public global de performance (MPGP) a été notifié fin 2021 au groupement d'entreprises dont le mandataire principal est Eiffage Construction. Celui-ci s'est vu confier la conception et la réalisation de la rénovation du bâtiment ainsi que son exploitation-maintenance pour une durée de cinq ans. L'architecte de l'opération est le cabinet B. Architecture, dont le projet vise à préserver les grandes qualités de l'œuvre d'Oscar Niemeyer, tout en adaptant ses fonctionnalités afin de répondre aux besoins des futurs utilisateurs.

Le projet prévoit donc :

- la rénovation complète du bâtiment, dans le respect du dessin d'origine d'Oscar Niemeyer, aussi bien au niveau de ses façades que dans l'aménagement et la distribution des espaces intérieurs ;
- sa mise aux normes au regard de la réglementation en vigueur (accessibilité aux personnes à mobilité réduite et sécurité incendie notamment) ;
- l'amélioration de ses performances énergétiques et thermiques, tout en garantissant un niveau de confort optimal pour ses futurs utilisateurs ;
- une flexibilité des espaces en phase avec la politique immobilière de l'État.

L'opération en 2023

Après la réalisation des études et l'autorisation administrative délivrée au cours de l'année 2022, les travaux de curage du bâtiment et la dépose de la façade se sont déroulés au cours de l'année. La pose des nouvelles façades à performance énergétique renforcée conforme au dessin original a débuté en décembre. Les travaux s'achèveront en décembre 2024.



Maître d'ouvrage

Préfecture d'Île-de-France, DRIEETS

Maître d'ouvrage mandataire

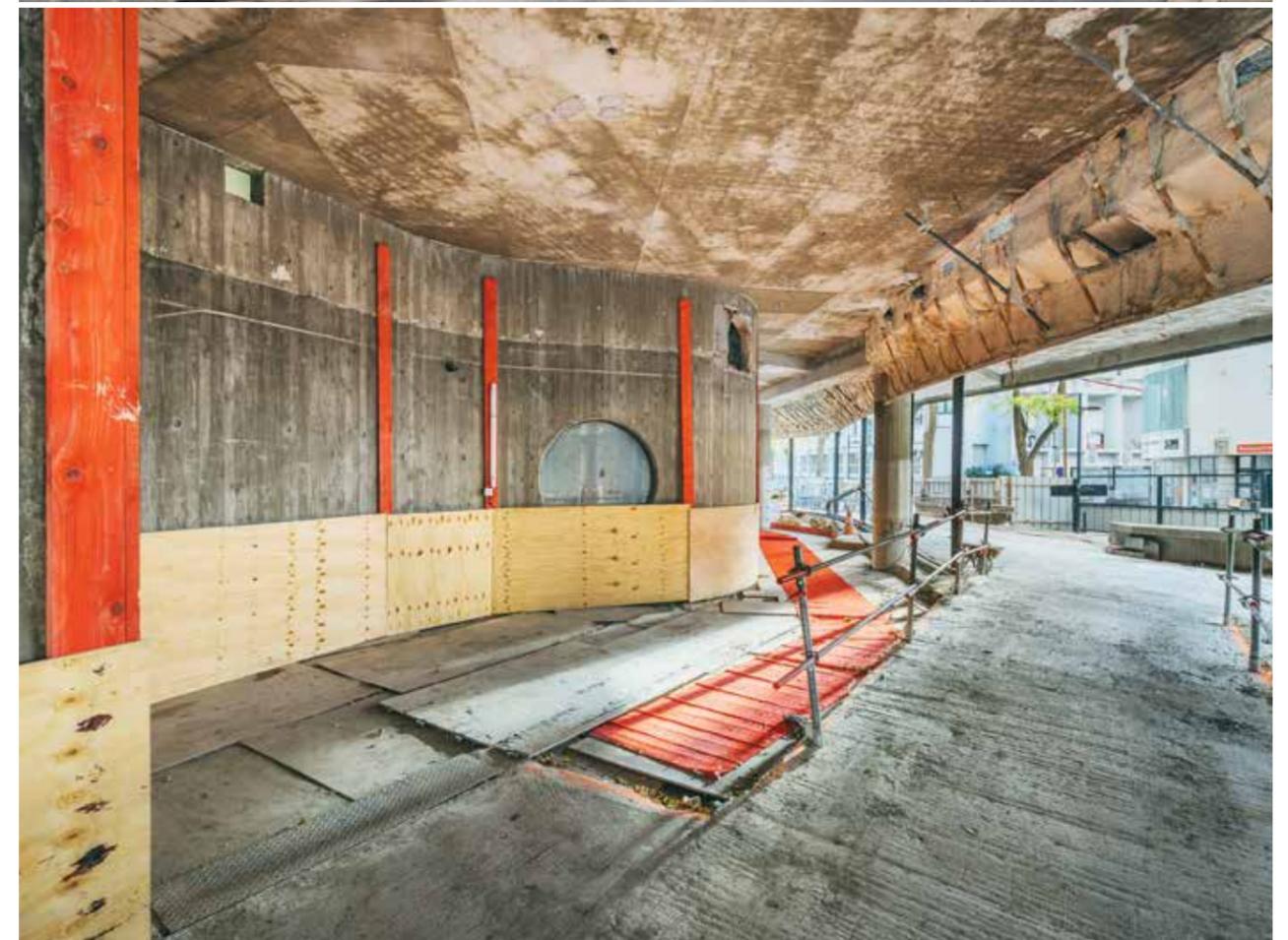
Oppic

Groupement titulaire du MGP

Eiffage Construction Équipements (entreprise générale - mandataire) / B. Architecture (architecte) / Berim (BET tout corps d'état) / Arcora (BET façade) / Eiffage Service (exploitation-maintenance)

Montant total

41,2 M€ TTC TDC



PAVILLON JARDINS, PARC DE LA VILLETTE

PARIS



L'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette (EPPGHV) a mandaté l'Oppic pour la construction d'un bâtiment d'exploitation, en remplacement des bâtiments vétustes de la Cité-Jardin, situés à l'angle sud-ouest du parc.

Ce nouveau lieu de travail, d'une surface de plancher de 3 000 m², fonctionne comme une sorte de « camp de base » pour 155 personnes, chargées d'animer et d'exploiter le domaine. Ce projet, symbole d'un urbanisme écologique, permettra d'agrandir la surface de jardin au bénéfice du public avec au moins 5 100 m² qui lui seront rendus.

Maître d'ouvrage

Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette (EPPGHV)

Maîtrise d'œuvre

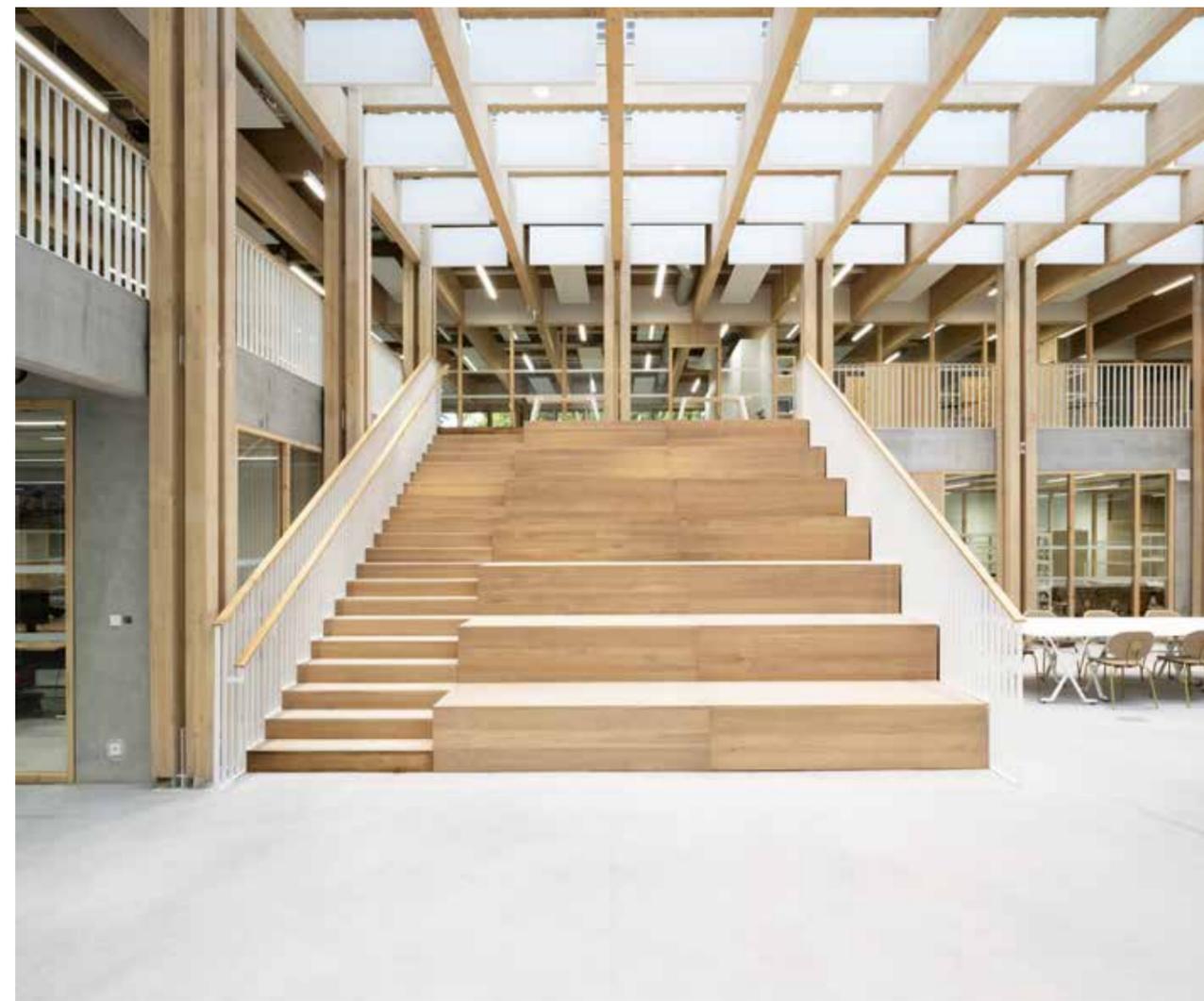
Atelier du Pont (architecte mandataire) / EVP ingénierie (BET structure) / Delta fluides (BET fluides et thermique) / Plan 02 (BET ingénierie environnementale) / Axio (économie de la construction) / Atelier d'écologie urbaine (écologue) / Ginger Deleo (désamiantage, dépollution, démolition) / VP & Green (BET façade) / Acoustique Vivie & Associés (BET acoustique)

Montant total

15,1 M€ TDC

L'opération en 2023

Cette deuxième année de travaux fut riche en événements. En parallèle des travaux des corps d'état techniques, une chape de finition en béton « quartzé » a été coulée. La verrière éclairant le grand atrium a été posée et l'ensemble des aménagements intérieurs a donné au bâtiment son apparence finale, l'ouvrage mêlant cloisons vitrées à ossature bois et béton brut. En concertation avec l'EPPGHV, les architectes ont également sélectionné le mobilier des espaces de travail et de convivialité, donnant à l'ensemble une ambiance intérieure lumineuse et harmonieuse. Les équipes ont emménagé en octobre, prenant pleinement possession des lieux, inaugurés le 9 novembre. La seconde phase de déconstruction des six bâtiments restants a débuté le 6 novembre, avec la première étape de curage avant désamiantage puis la déconstruction. Cette dernière phase verra également, à partir de janvier 2024, la réalisation de la deuxième partie de la noue paysagère encerclant le nouveau bâtiment. L'ensemble de ces derniers travaux devrait s'achever début avril 2024.





Le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) est l'opérateur de l'État dans le domaine de la recherche et de la restauration des collections muséales. Composé de quatre départements, le C2RMF est implanté sur deux sites : le palais du Louvre à Paris et les petites Écuries du Roi à Versailles (construites sous la direction de l'architecte Jules Hardouin-Mansart au XVII^e siècle). Depuis 1985, le Centre occupe dans cette dernière implantation l'intégralité de l'aile de Sceaux et une partie de l'aile de Paris, partagée avec l'Établissement public du château de Versailles. Les locaux du C2RMF à Versailles font à présent l'objet d'une vaste campagne de modernisation et de mise aux normes.

L'opération vise un triple objectif : restaurer le clos et couvert classé du bâtiment, améliorer sa performance énergétique en travaillant principalement sur l'isolation intérieure des locaux et des combles, et réaménager en profondeur l'intérieur des locaux afin d'adapter le bâtiment aux nouvelles normes et techniques de restauration des œuvres selon leurs spécificités. L'opération vise ainsi à améliorer les conditions de travail des restaurateurs.

D'un point de vue énergétique, l'intervention a pour ambition d'obtenir le label Effinergie patrimoine – qui permettra une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 40 % d'énergie primaire pour les postes suivants : chauffage, refroidissement, éclairage et auxiliaires.

L'opération en 2023

Après un important travail mené conjointement par la maîtrise d'œuvre, l'Oppic et les utilisateurs en phase de conception afin de trouver le meilleur équilibre entre enjeux patrimoniaux et techniques (exigences hygrométriques, thermiques et sanitaires de restauration des œuvres), la consultation des entreprises de travaux a été lancée en mars 2023. Le chantier a démarré en août par une première phase de curage du bâtiment, dans l'objectif d'une réception des travaux au 1^{er} trimestre 2026.



Maitre d'ouvrage

Oppic

Maitrise d'œuvre monuments historiques

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

Montant total

21,7 M€ TDC



Le ministère de la Culture a engagé un projet de regroupement de ses implantations immobilières logeant l'administration centrale, dit projet Camus. En lieu et place de sept implantations actuelles, les services seront regroupés sur le site historique du 4 rue de Valois, l'immeuble des Bons-Enfants et le quadrilatère des Archives, modernisé pour l'occasion. Ce dernier site accueillera plus de 300 postes de travail.

En complément de cette opération de réaménagement intérieur, le ministère de la Culture a aussi engagé un vaste programme de restauration des façades et des toitures de la majorité des hôtels particuliers classés du site, de manière à faire de Camus une opération exemplaire de valorisation patrimoniale.

L'opération en 2023

Après une année 2022 marquée par la découverte de plomb, et ses conséquences notamment sur l'allongement du délai des travaux, d'autres aléas sont venus perturber l'ordonnement du chantier au cours de l'année (renforcement de charpentes dans plusieurs hôtels particuliers, reprises de gaines d'ascenseurs existantes, interventions sur les réseaux existants du site des Archives nationales, etc.), conduisant à recaler à plusieurs reprises le calendrier d'exécution.

La réception des travaux des dix bâtiments répartis sur l'ensemble du site est prévue au deuxième trimestre 2024, en vue d'un emménagement des agents du ministère de la Culture à l'automne.



Maitre d'ouvrage

Ministère de la Culture

Maitrise d'œuvre

Atelier Novembre (architecte mandataire) / Cut Architectures (design intérieur) / ARTELIA Bâtiment & industrie (TCE, exploitation-maintenance, OPC, HQE) / VPEAS (économie en coût global) / Jean-Paul Lamoureux (acoustique)

Montant total

54,4 M€ TDC



L'immeuble des Bons-Enfants est implanté en partie dans le bâtiment d'origine de Georges Vaudoyer, qui a fait l'objet d'une extension-restructuration d'ampleur en 2005 par les architectes Francis Soler et Frédéric Druot.

Le projet de réaménagement vise à prendre en compte l'impact de la nouvelle organisation immobilière du ministère de la Culture sur trois sites : la rue de Valois, le quadrilatère des Archives et ce bâtiment.

Il permet également de considérer les enjeux liés aux nouveaux modes de travail, individuels et collectifs, avec la création d'espaces modulables.



Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture

Maîtrise d'œuvre

R-Architecture (architecte mandataire) /
Alternative (BET Acoustique) /
BMF (économiste du bâtiment)

Montant total

19 M€ TTC TDC



Vers 1636 est édifié le palais Richelieu, ou palais Cardinal, par l'architecte Jacques Le Mercier. Les bâtiments entourant le Palais-Royal sont construits par Victor Louis de 1781 à 1784. En 1994, le Palais-Royal, ouvrage du XVIII^e siècle, est classé dans son intégralité au titre des monuments historiques. Le ministère de la Culture en occupe une partie dans son bâtiment dit « rue de Valois ».

L'Oppic y conduit, depuis plusieurs années, les travaux nécessaires à sa pérennité et à sa mise en sécurité.

Par ailleurs, le projet de redéploiement des espaces tertiaires de l'administration centrale, appelé projet Camus, permet au ministère de la Culture de se regrouper au cœur de Paris, sur trois sites principaux :

- le site historique de la rue de Valois ;
- l'immeuble contemporain des Bons-Enfants ;
- le quadrilatère des Archives nationales.

Il implique des aménagements intérieurs dans le bâtiment de la rue de Valois pour moderniser et permettre de proposer les mêmes aménités à l'ensemble des agents.

L'opération en 2023

La présente opération achève la mise en conformité des installations électriques et de chauffage du site de la rue de Valois et finalise la mise en œuvre de son schéma directeur de sécurité incendie, conduit depuis plusieurs années. Ces travaux permettent également de réaménager les espaces collectifs de travail, conformément aux orientations du projet Camus.

La première phase de travaux, qui avait nécessité le déménagement d'une partie des agents, a été livrée à l'été 2022.

La deuxième phase s'est achevée à la fin de l'année. Elle s'est effectuée en site plus largement occupé et comprenait la mise à niveau du système de sécurité incendie, différents travaux de sécurisation et le réaménagement des espaces de travail collectifs.



Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Christophe Bottineau, architecte
en chef des monuments historiques

Montant total

13,6 M€ TTC TDC



Depuis de nombreuses années, l'Oppic cherche à se reloger dans des locaux appartenant à l'État. À la suite d'une proposition de la Direction de l'immobilier (DIE), ce relogement est désormais possible sur une partie d'un site occupé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, situé avenue du Maine à Paris.

Sur cette parcelle, l'Oppic s'implantera dans deux bâtiments : l'Hôtel dit de « la Duchesse », élevé en 1830, qui fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques pour son clos et couvert ainsi que pour un salon, et une construction neuve après déconstruction d'un bâtiment en mauvais état datant des années 1970.

Il partagera le site avec les services de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, qui s'installeront quant à eux dans les autres bâtiments.

Cette opération immobilière incarnera les missions et valeurs de l'Oppic : création architecturale, gestion de projet complexe en site urbain dense, valorisation patrimoniale, développement durable et exemplarité environnementale.

L'opération en 2023

Dans la continuité de l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre aboutissant fin 2022 à la notification du marché au groupement mené par l'Atelier du Pont, l'année a été consacrée à la réalisation des études de conception. L'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif ont respectivement été validés fin février et fin juillet. Le dossier de demande de permis de construire a été déposé en août et les études de projet ont été remises par la maîtrise d'œuvre mi-novembre, permettant ainsi le lancement de la consultation des entreprises début 2024.

Un chantier préalable de déconstruction doit commencer dès le début de l'année 2024, sa consultation ayant été lancée début septembre.

Par ailleurs, la commission du label « Bâtiments durables franciliens » a validé la phase de conception.

Maître d'ouvrage

Oppic

Maîtrise d'œuvre

Atelier du Pont (architecte mandataire) / Lympia (architecte patrimoine) / Oteis (BET TCE) / Plan 02 (environnement) / VPEAS (économiste) / Agna (acoustique) / Atelier NDF (paysage) / Ginger Deleo (démolition)

Montant total

13 M€ TTC

Localisée au cœur de l'espace urbain de Basse-Terre, à proximité de la mairie, la maison Chapp a été inscrite au titre des monuments historiques en 1987. Cet édifice, inhabité depuis plus de 25 ans, se dégradait rapidement. La Direction des affaires culturelles (DAC) de Guadeloupe y a fait réaliser en urgence, fin 2008, des travaux de confortement et de sécurisation.

Dans le cadre de ses réflexions sur la recherche d'une relocalisation de son administration, la DAC a étudié la faisabilité d'une installation de ses services dans la maison Chapp, dont l'État a fait l'acquisition.

Le programme de cette opération impliquait ainsi la nécessaire réhabilitation du bâti existant, sa mise aux normes antisismiques et l'aménagement des espaces intérieurs, entre bureaux et zones d'accueil du public.

À la suite de la découverte, en cours de chantier, d'un état des fondations du bâtiment plus dégradé qu'initialement envisagé, associé à un sol soumis à un risque de liquéfaction, il a été acté en 2020 que, faute de scénario alternatif permettant le respect du budget opérationnel, la relocalisation des services de la DAC se ferait dans la future cité administrative, portée par la préfecture de Guadeloupe.

L'opération en 2023

Les travaux structurels, tels que décrits dans le périmètre redéfini en 2020, se sont achevés en début d'année. Le confortement pérenne du bâti a ainsi été restitué et renforcé par la mise en œuvre de planchers assurant le contreventement de l'ouvrage, la reprise des fondations et sols en rez-de-chaussée, et des interventions complémentaires en charpente et toiture.

Le chantier s'est poursuivi, d'une part, par la restauration complète des façades extérieures historiques et, d'autre part, par l'ajout de travaux de parachèvement sur la cour intérieure afin de valoriser les éléments d'origine de la Maison, restaurés ou construits en atelier. L'ensemble a permis la reprise des pierres de taille, la repose des menuiseries et ferronneries et la restitution d'un escalier de pierre.

La réception de l'ensemble de ces prestations a été actée au mois de mai. La maison Chapp est, depuis juin, de nouveau confiée à son exploitant, la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe. Dans la continuité de son mandat, l'Oppic assure le suivi de la période de garantie de parfait achèvement.



Maître d'ouvrage

Ministère de la Culture

Maîtrise d'œuvre

Explorations Architecture (architecte mandataire) / AGPO (architecte du patrimoine) / Couleur & Patrimoine (architecte d'opération) / BIEB (BET)

Montant total

4,7 M€ TTC



4

DONNÉES

Chiffres clés	122
La gouvernance	123
Les maîtres d'œuvre en 2023	124

CHIFFRES CLÉS

Les opérations

151 opérations vivantes au 1^{er} janvier 2024 (52 en convention de mandat / 98 en convention-cadre)

24 nouvelles opérations

10 opérations clôturées

17 architectes en chef des monuments historiques

28 architectes ou groupements dits « loi MOP »

62 % des opérations en patrimoine protégé

4 concours et consultations d'architecture organisés

28 039 heures d'insertion par l'activité économique

Le budget des opérations

1,9 Md€ budget des opérations confiées à l'Oppic, dont 82 % en convention de mandat et 18 % en convention-cadre

941,5 M€ d'encours à fin 2023

188 M€ d'engagements

148 M€ de mandatements

Les marchés publics

149 nouveaux marchés de plus de 90 k€ passés en commission des marchés

144 avenants passés en commission des marchés

41 procédures formalisées lancées

34 procédures adaptées de plus de 90 k€ lancées

L'établissement

90/100 score d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes

124 personnes physiques fin 2023

43 ans en moyenne d'âge

68 % de femmes

70 % de fonctions opérationnelles

67 % d'agents cadres

87 % d'agents contractuels et 13 % de fonctionnaires

2 apprentis

17,31 M€ de fonds de roulement

13,4 M€ de budget de fonctionnement

86 % du budget affecté au logement de l'établissement et à la rémunération de son personnel

2 576 ml d'archives, 150 tubes à plans, 220 panneaux de concours

4 401 nouvelles photographies

LA GOUVERNANCE

La gouvernance de l'Oppic repose sur un président exécutif, qui préside le conseil d'administration, une directrice générale, qui l'assiste dans l'ensemble de ses fonctions et assure en particulier la coordination des départements opérationnels. La secrétaire générale est chargée du pilotage des services transversaux de l'établissement.

Le conseil d'administration

Outre le président de l'établissement, le conseil d'administration comprend :

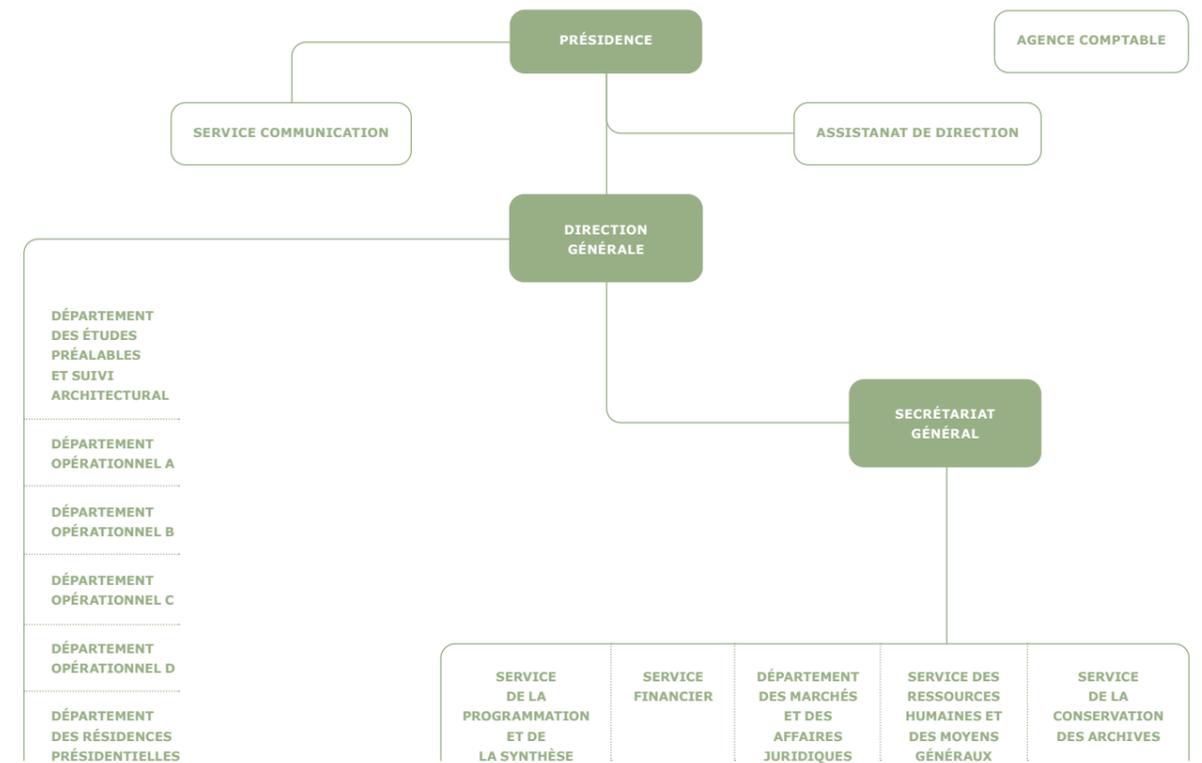
- Sept représentants de l'État :
 - le secrétaire général du ministère de la Culture ;
 - le directeur général des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture ;
 - le directeur général de la création artistique du ministère de la Culture ;
 - la directrice générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture ;
 - le délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
 - le directeur de l'immobilier de l'État ;
 - la directrice du budget ;



Trois personnalités qualifiées :

- Mme Danièle Déal, présidente de la sixième section à la Cour nationale du droit d'Asile ;
- M. Arnaud Lunel, directeur de la stratégie financière et patrimoniale de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP) ;
- M. Nicolas Ferrand, directeur général exécutif de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) ;

Deux représentants du personnel de l'établissement.



17
architectes en chef
des monuments
historiques (ACMH)

28
architectes,
scénographes
ou groupements
dits « loi MOP »



A&M Patrimoine, architecte du patrimoine

- Fondation des artistes, rénovation partielle couvertures, Nogent-sur-Marne

Agence Nicolas Michelin et associés, architecte

- École nationale supérieure d'art de Limoges

AIA Ingénierie / AIA Architectes / Peutz & Associés / Cosil Peutz Lighting design / Locomotion / Cabinet CDB

- Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), schéma directeur technique

Agence Antoine Dufour architectes

- Musée de l'Armée, Paris

Atelier du pont Architectes

- Pavillon jardins, Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette (EPPGHV), Paris
- Oppic avenue du Maine, Paris

Atelier Bruno Gaudin, architecte

- Maison du dessin de presse, Paris

Atelier Novembre, architecte

- Projet Camus, quadrilatère des Archives, Paris

Artene (mandataire), 2BDM

- Centre national de la danse, Pantin

B. Architecture, architecte (au sein du groupement)

- Rénovation bâtiment d'Oscar Niemeyer, Saint-Denis

Bruther – Data Architectes, architecte

- Centre national des arts plastiques (CNAP), Pantin

Casson Mann, scénographe

- Musée national de la Marine, scénographie du parcours semi-permanent, Paris

Charlotte Hubert, architecte en chef des monuments historiques

- Musée national du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny, Paris

Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques

- Château de Vincennes
- Hôtel national des Invalides

Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques

- Projet Camus, ministère de la Culture, Valois, Paris

Clé Millet architecte

- Opéra Bastille, rénovation des toitures, Paris

Contours Soft Design

- Musée national de la Marine, signalétique, Paris

Designer Unit, scénographe

- Musée de Port-Royal, scénographie, Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux

Egis, bureau d'études techniques – Renzo Piano Building Workshop, architecte

- Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), rénovation de la chenille, Paris

Explorations Architecture, architecte

- Maison Chapp, Guadeloupe

François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques

- Site Malaquais (École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris - ENSB-a/École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais - ENSAPM), Paris

François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques

- Archives nationales, restauration monument historique, Paris
- Château de Malmaison, Rueil-Malmaison
- Musée-mémorial du terrorisme, curage, Suresnes

Frédéric Didier – 2BDM, architecte en chef des monuments historiques

- Château de Versailles
- Pavillon de la lanterne, Versailles

h2o Architectes

- Palais de Tokyo, parvis haut

h2o Architectes associés à Snøhetta, architectes

- Musée national de la Marine, rénovation architecturale, Paris

Hugues Fontenas, architecte

- Centre de conservation muséale du château de Fontainebleau
- Archives nationales, schéma directeur phase 1, aménagements : Paris

Kardham

- Archives nationales d'outre-mer, mise en accessibilité, Aix-en-Provence

LA Architectures, architecte

- École nationale supérieure des arts décoratifs, Paris

L'AUC architecte

- Archives nationales extension, site de Pierrefitte-sur-Seine

Maël de Quelen, architecte en chef des monuments historiques

- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, fort de Saint-Cyr

Martin Bacot, architecte en chef des monuments historiques

- Église du Val-de-Grâce, Paris
- École militaire

Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

- Résidences présidentielles, Paris

Nicolas André, groupement

- Centre national du microfilm et de la numérisation, Espeyran

Nomade Architectes, architecte

- Archives nationales, restaurant administratif, site de Pierrefitte-sur-Seine

NP2F, architectes mandataires, et Marion Bernard, Point Suprême, Odile Seyler & Jacques Lucan, architectes associés

- Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT), Marseille

Nunc Architectes, architecte

- Centre de conservation et d'étude, Besançon

Pascal Prunet, architecte en chef des monuments historiques

- Opéra Garnier, Paris

Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques

- Château de Fontainebleau, monument historique

Paul Barnoud – Atelier Cairn, architecte en chef des monuments historiques

- Hôtel national des Invalides, Paris

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

- Port-Royal des Champs, restauration monument historique, Magny-les-Hameaux
- Palais de Chaillot, restauration monument historique, Paris
- Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), restauration monument historique, Versailles
- École nationale supérieure d'architecture de Versailles, restauration monument historique, Versailles
- Château de Compiègne, restauration monument historique
- Musée national de la Marine, restauration monument historique, Paris

Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques

- Musée-mémorial du terrorisme, restauration et aménagement du bâti et du parc, Suresnes

Pierre-Jean Trabon, architecte en chef des monuments historiques

- Palais de la Porte Dorée, Paris

Projectiles

- Musée-mémorial du terrorisme, scénographe et signalétique, Suresnes

R-Architecture, architecte

- Projet Camus, Bons-Enfants, Paris

Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

- Château d'Écouen, musée national de la Renaissance
- Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale

Riccardo Giordano, architecte en chef des monuments historiques

- Manufacture des Gobelins, Mobilier national, Paris

Sarl 118 – Atelier d'architectes

- Archives nationales d'outre-mer, rénovation thermique, Aix-en-Provence

Stéphane Thouin, architecte en chef des monuments historiques

- Hôtel de Massa, Paris

Couverture : Patrick Tourneboeuf/Oppic – ENSAV. **P. 2, 3 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 4 :** Jean-Christophe Ballot/Oppic. **P. 5 :** Sylvain Duffard/Oppic – Opéra Garnier. **P. 6 :** Hélène Peter/Oppic – Bassin de Saint-Germain-en-Laye. Jean-Christophe Ballot/Oppic – Portrait président Oppic. Hélène Peter/Oppic – Hôtel national des Invalides. Jean-Christophe Ballot/Oppic – Conférence Oppic salon du patrimoine. Jimmy Benhamou/Service communication de l'ENSA-Marseille – Inauguration IMVT. Sylvain Duffard/Oppic – EEPGHV. Laurent Blevenec/Présidence de la République.

MISSIONS

P. 8, 9 : Hélène Peter/Oppic – École militaire. **P. 10 :** Alexis Paoli/Oppic – Palais de Tokyo. **P. 11 :** Thierry Ardouin/Oppic – Musée de l'Armée. **P. 12 :** Alexis Paoli/Oppic – Restaurant administratif des archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine. **P. 13 :** Hélène Peter/Oppic – Hôtel national des Invalides. Thierry Ardouin/Oppic – Arc de Torpanne. **P. 14 :** Atelier du Pont – Perspective de concours Oppic, avenue du Maine. **P. 15 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – C2RMF, Versailles. **P. 16 :** Hélène Peter/Oppic – Bassin de Saint-Germain-en-Laye. **P. 17 :** Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. **P. 18, 19 :** Alexis Paoli/Oppic – Présentation Oppic Échelle 1. **P. 20 :** Charles Michalet – 1 % artistique : Banc « OLYMPIC BENCH » collectif Hall. Hauss. Geoffroy Mathieu/Oppic – 1 % artistique « Désiré » de Wilfrid Almendra – IMVT. **P. 21 :** Mathieu Dejardin/Oppic – ENSAV.

ORGANISATION

P. 22, 23 : Sylvain Duffard/Oppic – EEPGHV. **P. 24 :** Atelier du Pont – Perspective de concours Oppic, avenue du Maine. **P. 25 :** Hélène Peter/Oppic – École militaire. **P. 26 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 27, 28 :** Alexandre Krassovsky/IMOA – Visite chantier Opéra Garnier. **P. 29 :** Hélène Peter/Oppic – Hôtel national des Invalides. **P. 30 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Projet Camus, Archives nationales de Paris. Alexandre Krassovsky/IMOA – Visite chantier musée national de la marine. **P. 31 :** Alexandre Krassovsky/IMOA – Visite chantier musée national de la Marine. **P. 32 :** Hélène Peter/Oppic – École militaire. Thierry Ardouin/IMOC. Visite de chantier Camus, Archives nationales, Paris. **P. 33 :** Thierry Ardouin/IMOC. Visite de chantier Camus, Archives nationales, Paris. **P. 34 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 35 :** Hélène Peter/Oppic – École militaire.

OPÉRATIONS

P. 36, 37 : Alexis Paoli/Oppic – Parvis haut, Palais de Tokyo. **P. 40 :** Gilles Coulon/Oppic – Château de Fontainebleau. Patrick Tourneboeuf/Oppic – C2RMF, Versailles. **P. 41 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – C2RMF, Versailles. **P. 42 :** Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. **P. 43 :** Alexis Paoli/Oppic – Palais de Chaillot. **P. 44 :** Sylvain Duffard/Oppic – Opéra Garnier. **P. 45 :** Vladimir Partalo – Bâtiment Niemeyer.

Musées :

P. 46, 47 : Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 48 :** Thierry Ardouin/Oppic – Musée de l'Armée. **P. 49 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Musée national de la Marine. **P. 50 :** Salem Mostafaoui/Verre et Métal/Oppic – Centre Georges Pompidou. **P. 51 :** Pascal Aimar/Oppic – CSI. **P. 52 :** Thierry Ardouin/Oppic – Palais de la Porte dorée. **P. 53 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – École de plein air de Suresnes. **P. 54 :** Alexis Paoli/Oppic – Musée national des arts asiatiques Guimet. **P. 55 :** Alexis Paoli/Oppic – Musée de Cluny. Jean-Christophe Ballot/Oppic – Port-Royal des Champs.

Châteaux, domaines et manufactures :

P. 56, 57, 58, 59 : Gilles Coulon/Oppic – Château de Fontainebleau. **P. 60, 61 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Château de Versailles. **P. 62 :** Jean-Christophe Ballot/Oppic – Château d'Écouen. **P. 63 :** Thierry Ardouin/Oppic – Château de Vincennes. **P. 64 :** Gilles Coulon/Oppic – Château de Malmaison. **P. 65 :** Hélène Peter/Oppic – Château de Saint-Germain-en-Laye. **P. 66 :** Patricia Lecomte/Oppic – Façade, château de Compiègne. Sylvain Duffard/Oppic – Bibliothèque de l'Empereur, château de Compiègne. **P. 67 :** Frédéric Furgolles/Oppic – Cité de la céramique, Sèvres. Yvan Moreau/Mobilier national – Enclos des Gobelins. **P. 68, 69 :** Alexis Paoli/Oppic – Palais de Chaillot.

Réserves de collections et archives :

P. 70, 71 : Alexis Paoli/Oppic – Restaurant administratif Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine. **P. 73 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Archives nationales, Paris. **P. 74 :** Médiathèque du patrimoine. **P. 75 :** Perspective/Nunc Architectes – CCE Besançon. **P. 76 :** Perspective/Bruther – CNAP, Pantin. **P. 77 :** Olivier Berrand – CNMN, Espeyran. ANOM. **P. 78 :** Alexis Paoli/Oppic – Restaurant administratif Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine. **P. 79 :** Perspective de concours/L'AUC – Bâtiment d'extension Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine.

Lieux de spectacles, d'événements et d'expositions :

P. 80, 81, 82 : Sylvain Duffard/Oppic – Façade sud, Opéra Garnier. **P. 83 :** Sylvain Duffard/Oppic – Opéra Bastille. **P. 84 :** Luc Boegly/Oppic – CND, Pantin. **P. 85, 86, 87 :** Alexis Paoli/Oppic – Parvis haut, Palais de Tokyo.

Enseignement supérieur :

P. 88, 89, 90, 91 : Geoffroy Mathieu/Oppic – IMVT. **P. 92, 93 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – ENSAV. **P. 94 :** Hélène Peter/Oppic – École militaire. **P. 95 :** Perspective, LA Architectures – École nationale supérieure des arts décoratifs. **P. 96 :** Hélène Peter/Oppic – École nationale supérieure d'art, Limoges. **P. 97 :** Sylvain Duffard – École nationale supérieure du paysage, Versailles. **P. 98 :** Thierry Ardouin/Oppic – École des Beaux-Arts, Paris.

Institutions :

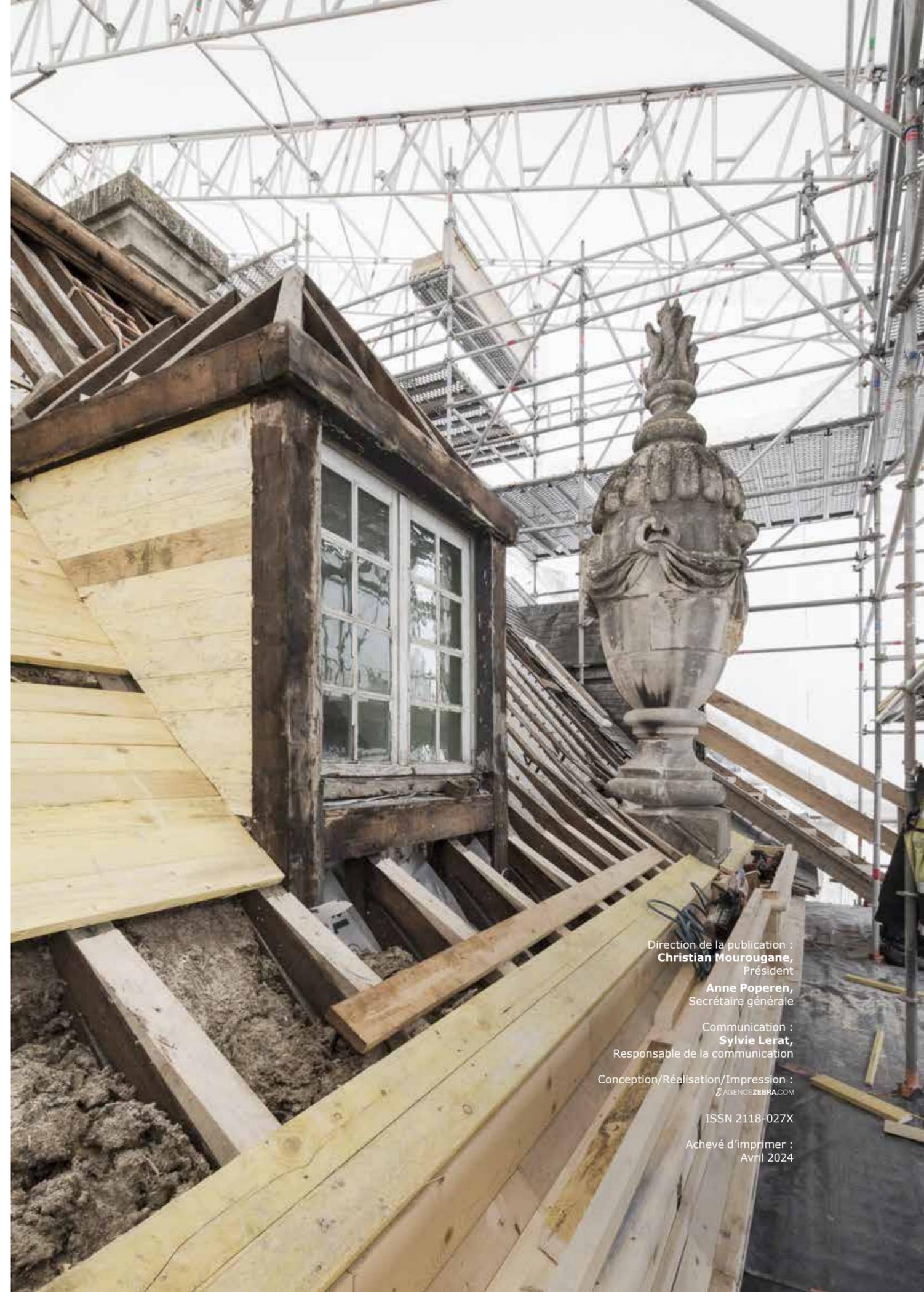
P. 100, 101 : Hélène Peter/Oppic – Hôtel national des Invalides. **P. 102 :** Sylvain Duffard/Oppic – Fondation des artistes. **P. 103 :** Alexis Paoli/Oppic – Hôtel de Massa. **P. 104 :** Hélène Peter/Oppic – Hôtel national des Invalides. **P. 105 :** Thierry Ardouin/Oppic – Cuisines, hôtel d'Évreux. **P. 106 :** Patrick Tourneboeuf – Institut de France, coupole. **P. 107 :** Thierry Ardouin/Oppic – Église du Val-de-Grâce.

Bureaux et laboratoires :

P. 108, 109, 110, 111 : Vladimir Partalo/Oppic – Bâtiment Niemeyer. **P. 112, 113 :** Sylvain Duffard/Oppic – EPPGHV. **P. 114 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – C2RMF, Versailles. **P. 115 :** Patrick Tourneboeuf/Oppic – Projet Camus, Archives nationales de Paris. **P. 116, 117 :** Alexis Paoli/Oppic – Projet Camus, Bons-Enfants, Valois. **P. 118 :** Atelier du Pont – Perspective de concours Oppic, avenue du Maine. **P. 119 :** Antoine Chevalier/Oppic – Maison Chapp.

DONNÉES :

P. 120, 121 : Thierry Ardouin/Oppic – Cuisines, hôtel d'Évreux. **P. 122 :** Sylvain Duffard/Oppic – Façade sud, Opéra Garnier. **P. 123 :** Atelier du Pont – Perspective de concours Oppic, avenue du Maine. **P. 124 :** Alexis Paoli/Oppic – Ministère de la Culture, Valois. **P. 127 :** Thierry Ardouin/Oppic – Château de Vincennes.



Direction de la publication :
Christian Mourougane,
Président

Anne Poperen,
Secrétaire générale

Communication :
Sylvie Lerat,
Responsable de la communication

Conception/Réalisation/Impression :
AGENCEZEBRA.COM

ISSN 2118-027X

Achévé d'imprimer :
Avril 2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Oppic

**L'Opérateur du patrimoine et
des projets immobiliers de la Culture**
30 rue du château des Rentiers - 75013 PARIS
Tél. 01 44 97 78 00 - Fax 01 44 97 79 00
www.oppic.fr